

BILAN DE LA CONCERTATION

Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

Projet de création du
Centre National de Primatologie

-
Concertation préalable
Du 16 octobre 2025 au 16 novembre 2025

Mathias Bourrisoux
Garant désigné par la CNDP

-
Rapport remis le 16 décembre 2025



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations du garant	4
Introduction	6
Le projet/ plan/ programme objet de la concertation	6
La saisine de la CNDP	14
Garantir le droit à l'information et à la participation	15
Le travail préparatoire du garant	16
Les résultats de l'étude de contexte	17
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	18
Avis sur le déroulement de la concertation	23
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	23
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	26
Perception de la concertation depuis le point de vue des publics	32
Synthèse des arguments exprimés	36
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	36
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme ..	71
Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées	71
Recommandations du garant pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	73
Liste des annexes	74

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par le garant de la concertation préalable. Il est communiqué par le garant dans sa version finale le 16 décembre 2025 sous format PDF non modifiable au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), en sa qualité de responsable du projet de Centre National de Primatologie pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <https://cnrs-concertation-cnp.fr/>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Les enseignements clefs de la concertation

Les publics ont investi cette concertation préalable avec l'objectif d'en faire un espace de débat sur le cadre stratégique national de la recherche française en matière d'expérimentation animale à des fins scientifiques. Considérant que les espaces démocratiques d'approfondissement des controverses sont rares pour ce faire, les parties-prenantes les plus organisées, professionnelles ou associatives, ont souhaité porter les échanges sur l'évaluation du rapport coût-bénéfice scientifique de l'expérimentation animale, sans passer sous silence les limites éthiques et morales. Ce sujet, d'ampleur nationale, a suscité une mobilisation très importante sur la plateforme numérique de la concertation, tandis que la participation en salle était moindre, illustrant le faible ancrage local du sujet.

Le périmètre des échanges a donc été vaste, reflétant l'attente des publics de pouvoir approfondir les enjeux d'opportunité, ainsi que les alternatives au projet de Centre National de Primatologie. De ce fait, plus encore que les caractéristiques et les enjeux territoriaux, c'est le cadre réglementaire et stratégique qui le rend possible qui a été questionné.

Dans cette optique, un débat autour de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de l'expérimentation animale à des fins scientifiques s'est structuré, sur la base des nombreux questionnements de parties-prenantes très mobilisées, soucieuses que la science biomédicale apporte les preuves d'un engagement conforme à la règle des 3R, inscrite dans la directive européenne de 2010, qui protège les animaux, veille à leur bien-être et impose le respect de règles éthiques.

Dans un contexte en constante évolution, intégrant progressivement les méthodes substitutives, la question de savoir si le projet de Centre National de Primatologie, reposant sur l'élevage, est pertinent, a donc été au centre des attentions. Le poids des enjeux éthiques et moraux a été rappelé, en parallèle d'une réflexion sur le développement des solutions techniques biomédicales non animales qui permettraient d'envisager une réduction constante de l'usage des primates dans les laboratoires de recherche public.

Présents dans le débat, les acteurs universitaires et scientifiques ont cherché à démontrer l'engagement des centres de recherche fondamentale dans l'utilisation transparente et encadrée des moyens éthiques et scientifiques mis à leurs dispositions. Les parties-prenantes associatives, les citoyens mobilisés, ont mis en avant l'opacité des décisions et le manque de transparence des protocoles, également le retard pris sur d'autres pays, perçus comme plus investis sur ces sujets.

Personnes défavorables et favorables au projet ont ainsi pu faire état de leurs désaccords, dans un climat respectueux mais témoignant d'une forte opposition de principe au projet. Si ce bilan peut témoigner de la profondeur des réflexions échangées, parfois de leur technicité, il met surtout en évidence l'existence de convictions antagonistes profondes dès lors que l'on aborde le sujet de l'expérimentation animale par le prisme d'une filière d'élevage, fusse-t-elle publique et à des fins scientifiques. L'occasion de constater qu'il subsiste encore beaucoup d'interrogations, de désaccords et de malentendus autour de ce projet, qui suscite des débats légitimes et souvent très polarisés.

Les principales demandes de précisions et recommandations du garant

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Préciser comment le CNRS tiendra compte de l'avis rendu par le Comité d'éthique du CNRS dans sa prise de décision.
2. Préciser le positionnement éthique du CNRS sur ce projet en ayant recours aux arguments philosophiques et moraux permettant de le justifier.
3. Préciser en quoi la proposition de recourir à des volontaires humains pour remplacer les primates serait scientifiquement inapproprié et éthiquement contestable ou illégale.
4. Le porteur de projet pourra présenter le détail de son analyse de l'ensemble des financements de l'Agence nationale de la recherche ciblés sur les méthodes non animales et objectiver le chiffrage correspondant.
5. Détailler le modèle prospectif, et les critères pris en compte, permettant d'aboutir à la projection tendancielle d'une baisse annuelle de d'utilisation des primates de l'ordre de 5% par an d'ici 2050.
6. Détailler les pistes de coopération qui pourraient être engagées au niveau européen, en précisant pourquoi ce travail à l'échelle européenne n'a pas été engagé jusqu'à maintenant.
7. Concernant les alternatives et variantes proposées par les publics, justifier de la prise en compte de ces différentes propositions dans le processus de décision.
8. Préciser l'option zéro, de non-réalisation du projet, en détaillant quels seraient les effets induits sur la recherche académique française.
9. Préciser la stratégie de mise en retraite des animaux d'élevage.
10. Préciser les engagements que pourrait prendre le CNRS pour placer les animaux du CNP dans des lieux sanctuaires adaptés à l'accompagnement de la fin de vie.
11. Préciser quelles seront les techniques de reproductions mises en œuvre pour atteindre les objectifs d'élevage du futur Centre national de primatologie (CNP) ;
12. Préciser quels seront sur les futurs établissements utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés, en indiquant les incidences que cela pourrait avoir le cas échéant sur l'orientation des recherches.
13. Préciser le programme de chacun des sous-ensembles de bâtiments projetés sur le site, en indiquant si oui ou non des activités autres que l'élevage seront réalisées sur le site CNRS de Rousset
14. À l'aide d'un tableau synoptique rappeler les objectifs minimaux imposés par les réglementations en vigueur et les objectifs que se fixe le CNRS pour aller au-delà de ces standards.
15. Préciser quels seront les moyens renforcés d'audits internes et externes qui seront mis en œuvre, et comment les résultats de ces contrôles seront rendus publics.
16. Préciser dès que possible quels sont les secteurs du site ciblés par d'éventuelles coupes d'arbres.
17. Expliquer les articulations entre 1/ les objectifs de renaturation/replantation du projet (comprenant une réintroduction de la végétation au sein des plateformes existantes) et 2/ la mise en place de mesures de réduction du risque incendie et de protection des installations.
18. Préciser les dispositifs de traitement des eaux de surfaces potentiellement souillées, par contact ou écoulement, et les mesures de protection prises pour qu'elles n'imprègnent pas le milieu naturel.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. *Le garant recommande que la réponse du porteur de projet à la concertation préalable, rendant compte de sa décision et des motivations justifiant ses choix, fasse l'objet d'une réunion de restitution publique à laquelle le garant de la concertation demande à être convié.*

2. *Le garant recommande vivement au CNRS d'engager une démarche de concertation continue, et de rendre publique cette décision dès le stade de la publication de la réponse du porteur de projet au bilan du garant de la concertation préalable.*

3. *Il conviendrait également de solliciter à nouveau la Commission nationale du débat public, afin qu'elle désigne un.e garant.e neutre et indépendant chargé.e de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la consultation du public par voie électronique.*

4. *Le garant recommande que la phase de concertation continue soit l'opportunité de préciser le champ des questionnements éthiques à considérer et les dilemmes qui se rapportent à l'utilisation des primates non humains dans la recherche biomédicale.*

5. *Le garant recommande de poursuivre la phase d'information et de participation du public sur l'avancement des études en cours, en particulier sur les différents compartiments de l'étude d'impact, et en tenant compte des attentes exprimées par les publics sur les enjeux de biodiversité, de sécurité sanitaire, et de prise en compte des risques naturels.*

Introduction

Le projet/ plan/ programme objet de la concertation

Le Centre National de Primatologie est un projet de restructuration et agrandissement d'un site existant du CNRS implanté à Rousset (Bouches-du-Rhône), déjà occupé par la Station de primatologie. L'objectif est de rénover les installations actuelles et d'en construire de nouvelles, pour une capacité d'hébergement portée à 1800 animaux, ce qui permettrait selon le porteur de projet de relocaliser en France l'élevage de primates destinés à la recherche scientifique académique nationale.

- **Responsable du projet/ plan/ programme et décideurs impliqués :**

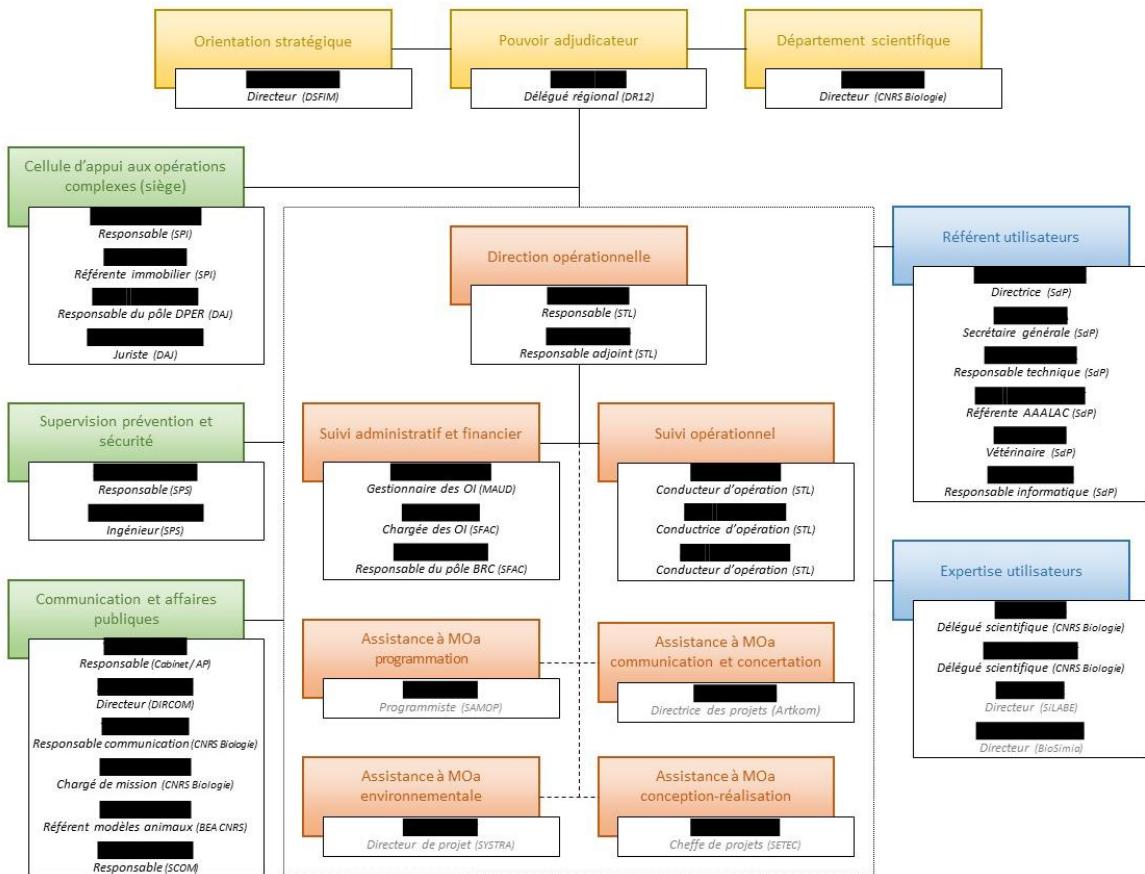
Le projet de Centre National de Primatologie (CNP) est porté par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), établissement public national à caractère scientifique et technologique (EPST). Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche.

Bien que le projet du CNP soit présenté comme le fruit d'une réponse concertée avec l'ensemble des organismes de recherche publics utilisant des primates à des fins scientifique (CEA, INSERM¹, Institut Pasteur pour les principaux concernés), c'est le CNRS qui a été retenu en tant que chef de file pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération immobilière.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération immobilière est confiée à la délégation Provence et Corse du CNRS, représentée par son délégué régional. Celle-ci concentre 84 structures de recherche œuvrant dans tous les domaines scientifiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle partage la responsabilité des unités avec plusieurs autres organismes de recherche et ainsi qu'avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche locaux.

S'agissant d'un projet à la fois complexe et à forts enjeux pour le CNRS, toutes les dimensions opérationnelles font l'objet d'un suivi renforcé par les services juridiques et immobiliers du siège du CNRS. Une équipe projet a été constituée, mobilisant des compétences en interne au CNRS, au niveau local et national. Ces compétences portent aussi bien sur la primatologie (zootechnie, vétérinaire, éthologie...) que sur la conduite d'opérations immobilières (administratif, financière, juridique...). L'organigramme étoffé de cette équipe projet témoigne de l'investissement des différentes directions et services du CNRS dans le cadre du projet. Celle-ci se réunissant au moins une fois par mois, est chargée de suivre l'avancement de l'opération, de prendre les arbitrages opérationnels et de faire le lien avec la direction du CNRS sur les sujets stratégiques. Elle a été impliquée à toutes les étapes de préparation de la concertation dans le cadre de réunions préparatoires dédiées associant le garant CNDP.

¹ INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale



Organigramme de l'équipe projet transmis par le CNRS

- **Carte du projet ou plan de situation :**

Le projet du CNP constitue une réhabilitation-extension des installations existantes de la Station de Primatologie (SdP) implantée historiquement sur le site du CNRS de Rousset, à une vingtaine de kilomètres à l'Est d'Aix-en-Provence dans le département des Bouches-du-Rhône.

La SdP est une unité d'appui et de recherche (UAR) du CNRS. Créée en 1978, elle est implantée depuis cette date sur le site Rousset. Elle dispose d'une capacité d'accueil d'environ 600 animaux et héberge actuellement plusieurs espèces de singes (babouins olive et de Guinée, macaques rhésus, saïmiri et marmousets). Elle est l'une des plus importantes structures en Europe entièrement consacrée aux singes. Outre l'élevage, elle accueille une dizaine d'équipes de recherche françaises et internationales qui réalisent des études sur les compétences comportementales, cognitives et sociales des singes. Plusieurs études biomédicales, non-invasives, sont également effectuées sur place, en immunologie, parasitologie, nutrition, imagerie, cardiologie et métabolisme.

Le site de la SdP de Rousset a donc été choisi par le CNRS compte tenu des installations déjà existantes dont il gère l'exploitation et de son expérience dans le domaine de l'élevage de singes.



Localisation du site. Source ; support de concertation CNRS

Le site de la SdP est implanté sur la rive droite de la vallée de l'Arc, dans la zone de piémont au Sud de la barre du Cengle. Il se trouve dans une aire constituée principalement d'exploitations agricoles. Il est bordé :

- Au Nord et à l'Est, par l'autoroute A8, l'aire d'autoroute de la Sainte-Victoire, la route départementale D56 (route des quatre tours) et la déchetterie de Rousset ;
- Au Sud et à l'Ouest, par le fleuve de l'Arc et une zone boisée.

Les habitations les plus proches se situent à une distance (entre bâti) comprise entre 270 m et 310 m.

Composé de 14 parcelles appartenant à l'Etat et mises à disposition du CNRS par convention d'utilisation, le site Rousset dispose d'une surface foncière de 169 619 m². Seuls les terrains situés au Nord-Ouest sont aujourd'hui urbanisés. Ils accueillent 27 bâtiments représentant une Surface de Plancher (SP)14 de près de 6 199 m². Les installations actuelles de la SdP ont été construites principalement en deux phases, l'une dans les années 1970, l'autre au début des années 2000.



Vue du site. Source ; support de concertation CNRS

Le site concentre plusieurs enjeux et contraintes, identifiées dans les documents d'urbanisme locaux, dont certaines impactent la constructibilité des terrains :

- Le site se trouve dans un secteur encaissé et est ceinturé par des espaces boisés constitutifs d'un environnement paysager prégnant ; Le risque lié au feu de forêt concerne la quasi-totalité du site ;
- Le terrain est situé en zones Agricole (secteur en partie supérieure du site) et Naturel (terrains en bordure de l'Arc) ;
- Les rives de l'Arc au droit du site sont très probablement une zone humide (études en cours) dont la ripisylve doit être conservée, le risque lié aux inondations devant également être pris en compte.

Bien que le site Rousset dispose actuellement d'une réserve foncière importante sur sa partie Sud-Est, il a été décidé de ne déployer les nouvelles installations du CNP que sur les terrains des parties centrales et Nord-Ouest où sont implantés les installations existantes.

- **Les motivations exposées par le porteur de projet**

Tel que présenté dans les documents du CNRS, le projet de Centre National de Primatologie découle de difficultés d'ordres conjoncturelles et structurelles exacerbées depuis la pandémie de Covid-19 et identifiées par le porteur de projet sur la base des remontées de la communauté scientifique :

- Une dépendance à l'importation des primates depuis des pays extra-européens (plus particulièrement depuis l'Asie et l'Île Maurice) notamment pour les macaques cynomolgus ;
- Le classement des primates comme ressource stratégique par la Chine, entraînant la suspension des exportations, une compétition renforcée entre pays et une monopolisation étrangère de l'élevage de singes ;
- Une demande accrue d'animaux et une « offre » réduite à l'international engendrant une hausse significative des prix et des ruptures d'approvisionnement ;
- L'interruption de plusieurs programmes de recherche biomédicale publique faute d'animaux disponibles, et un affaiblissement global de la recherche française vis-à-vis des pays extra-européens comme les Etats-Unis ou la Chine qui renforcent leurs accès aux animaux et

- privilégié leurs propres structures de recherche sans avoir une réglementation aussi protectrice. Ces asymétries de réglementation seraient susceptibles d'entraîner une moindre compétitivité des acteurs européens ;
- Le manque de visibilité sur les conditions d'élevage des singes à l'étranger (hors Europe) est aujourd'hui perçu comme un frein pour le développement d'une recherche académique plus responsable. Une bonne connaissance de l'état sanitaire et du statut génétique des animaux est présentée comme un élément important pour renforcer la qualité des expérimentations et réduire le nombre d'animaux nécessaire.

- **Objectifs du projet du CNP selon le porteur de projet**

Afin de gagner en indépendance, l'Etat a décidé, d'augmenter significativement la capacité nationale d'élevage de singes sur son sol. La création d'un centre dédié à l'élevage et pouvant accueillir environ 1800 singes est perçu comme une garantie de souveraineté scientifique et sanitaire, répondant au besoin des principaux organismes de recherche français travaillant sur les primates non humains.

Compte tenu des installations déjà existantes dont il gère l'exploitation et de son expérience dans le domaine de l'élevage de singes, c'est le CNRS et plus particulièrement la SdP qui ont été retenus pour mener à bien ce projet sur le site Rousset. A travers ce projet, le CNRS vise à :

- Renforcer la recherche française publique, avec des conditions d'accès aux animaux permettant d'éviter la délocalisation des chercheurs et des programmes scientifiques vers des régions où les réglementations sont moins protectrices ;
- Offrir un cadre sécurisé, transparent et conforme aux plus hauts standards européens de bien-être animal ;
- Garantir des protocoles stricts qui permettraient de tracer toutes les informations relatives aux animaux — lieu de naissance, origine, suivi sanitaire — afin de garantir une traçabilité complète dans les conditions les plus rigoureuses, éthiques et contrôlées possibles.

Selon le CNRS le projet du Centre national de primatologie (CNP) ne vise ni à accroître ces usages, ni à élargir les domaines de recherche concernés, mais à sécuriser les conditions d'élevage et à maîtriser la provenance des animaux utilisés.

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

Actuellement, le site de la Station de Primatologie (SdP) comprend environ 4 000 m² d'animalerie sur environ 17 hectares, et peut accueillir jusqu'à 600 primates de différentes espèces, principalement des babouins et des macaques rhésus.

Dans l'objectif d'héberger 1800 primates, le projet du CNP prévoit de nouvelles installations représentant près de 6 000 m² de bâtiments supplémentaires, qui viendront pour partie en remplacement de bâtiments existants. Dans ces 6 000 m², près de 2 400 m² sont dédiés uniquement à l'hébergement des primates.

Le programme comprend plus précisément :

- La construction de plusieurs animaleries d'une superficie variant entre 300 m² et 1 200 m² (pour une superficie totale d'environ 8 100 m²) ;
- La restructuration et l'extension du bâtiment dédié aux soins d'environ 800 m² ;
- La construction d'un bâtiment dédié à la logistique d'environ 800 m² ;
- La construction d'un bâtiment dédié aux activités tertiaires (administration, vestiaires...) d'environ 1 000 m² ;
- La reprise et/ou l'extension de la voirie existante sur une longueur d'environ 600 m pour desservir les bâtiments ;
- La mise en place éventuelle d'un système de géothermie ;

- L'évolution des installations d'assainissement non-collectif (le site dispose de 2 stations d'épuration).

Ci-dessous la simulation d'implantation de gabarits de bâtiments et de voiries standardisés présentée lors de la réunion publique du 05 novembre permet de visualiser, sous forme d'illustration non contractuelle, l'emprise possible du projet sur site compte-tenu du programme projeté.



En rouge sont figurés les bâtiments existants qui seraient conservés, principalement localisés sur la partie centrale du site. En rose les nouveaux bâtiments qui seraient construits, pour la majorité en remplacement des bâtiments les plus anciens du site qui seraient démolis.

Le projet immobilier regrouperait toutes les installations nécessaires au fonctionnement d'un élevage de singes. Seront donc implantés, outre des locaux dédiés à l'hébergement des animaux, des locaux dédiés aux fonctions supports (logistique, soins, tertiaire...) ainsi que des aménagements extérieurs (stationnement, aire de livraison...) et des installations techniques associées notamment liées à la sécurité (vidéo surveillance...), à l'hygiène (traitement des eaux usées et pluviales...) et aux énergies (production de chaud et de froid...).

• Coût

Le montant du projet de CNP s'élève aujourd'hui à 31 millions d'euros, dont 30 millions d'euros qui ont été financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre du plan France 2030 et 1 million d'euros apportés par le CNRS sur ses fonds propres.

Le CNRS supporterait l'ensemble des frais de fonctionnement et d'installation durant toute la durée de vie du site, ceux-ci étant estimés approximativement à 5 millions d'euros par an, dont 3,22 M€ consacrés aux personnels (chercheurs, techniciens, vétérinaires, soignants...).

Durant la concertation, le porteur de projet a apporté des précisions sur les recettes annuelles projetées (2,76 M€) issues de la fourniture d'animaux élevés pour la recherche publique et de prestations scientifiques associées. Soit les caractéristiques d'un modèle non commercial visant à couvrir les coûts réels de fonctionnement, sans rentabilité attendue : « *la différence entre dépenses et recettes sera prise en charge par le CNRS via ses fonds propres, confirmant le caractère de mission de service public du CNP.* » (Question 89 de la plateforme)

- **Contexte du projet**

Le projet du Centre national de primatologie a été retenu dans le cadre du programme France 2030, qui soutient l'opération à hauteur de 30 M€. La décision de financement a été prise par le Gouvernement français là l'issue d'une procédure d'instruction conduite par l'ANR.

L'inscription du projet dans le programme a été abondamment commentée tout au long de la concertation, plusieurs participants considérant que « *l'approvisionnement en primates n'intègre pas les objectifs de France 2030* », que la décision manque de transparence et entache le débat sur l'opportunité. Ont ainsi été questionnés :

- Les critères permettant de considérer ce projet d'intérêt stratégique national. Le CNRS a indiqué répondre « *à un objectif de souveraineté scientifique et sanitaire : garantir un élevage public, éthique et contrôlé, essentiel à la recherche biomédicale française. Ce projet contribue, de manière indirecte, à l'objectif n°7 de France 2030, qui vise à produire en France au moins 20 biomédicaments, notamment contre les cancers et les maladies chroniques, et à développer les dispositifs médicaux innovants de demain.* » (Q16_Plateforme en ligne)

Ce point a nourri plusieurs échanges, comme en témoignent certains avis déposés sur la plateforme :

« *Ce n'est ni un programme de recherche, ni un dispositif mêlant soin-recherche-innovation, ni une plateforme technologique. Son financement par France 2030 ressemble donc à une dérogation aux objectifs affichés.* » (Avis 325 du 24/10_Plateforme en ligne)

« *La France utilise pour la recherche trois à quatre fois plus de primates non humains que l'Allemagne ou le Royaume-Uni, mais présente des performances bien inférieures en termes de publications dans le domaine biomédical. L'utilisation de primates non humains n'est donc clairement pas un élément limitant de ces recherches, et la construction de ce centre ne peut légitimement être considéré comme un « investissement stratégique » du programme France 2030 concernant la santé.* » (Avis 452 du 30/10_Plateforme en ligne)

- La légitimité du choix : Le porteur de projet a précisé que la candidature a fait l'objet d'une évaluation scientifique, technique et éthique, instruite par plusieurs experts indépendants issus de disciplines complémentaires selon les règles strictes de transparence propres à l'ANR.

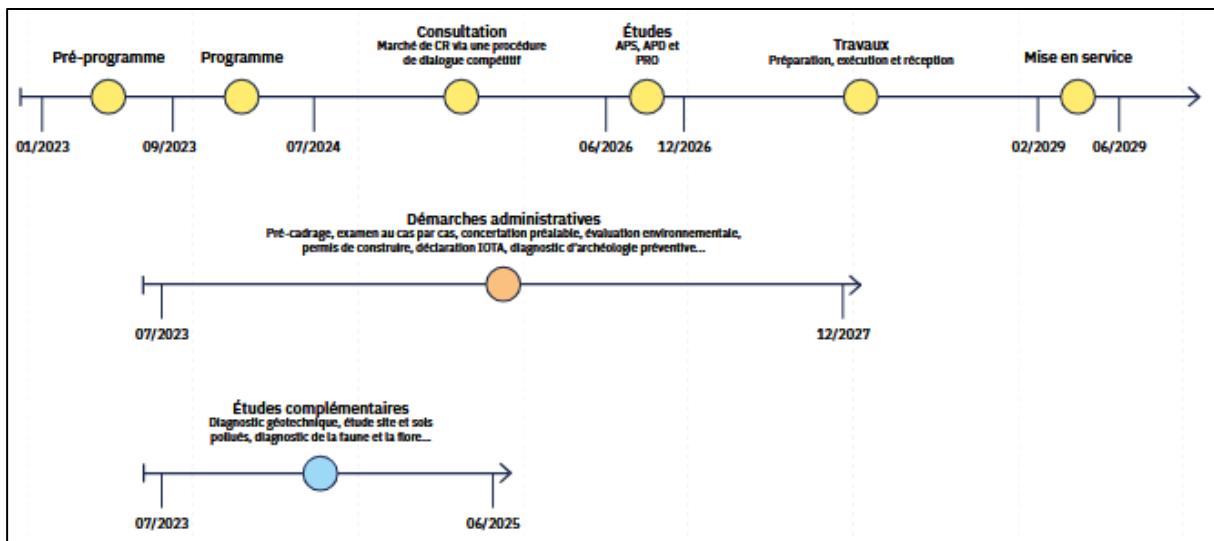
Cependant plusieurs associations ont réfuté ces expertises, considérant notamment la place du GDR Biosimia mentionnée dans les documents de concertation : « *Le livre blanc de BioSimia, à la fois juge et partie, ne peut être seul pris en compte.* » (Q76_Plateforme en ligne).

« *Il s'agit d'équipes qui utilisent elles-mêmes des PNH comme « modèles » et elles sont donc logiquement convaincues du bien fondé de continuer à les utiliser* » (Q74_Plateforme en ligne).

Le CNRS n'a pas communiqué l'identité des experts impliqués qui « *est confidentielle, comme pour toutes les évaluations ANR* » mais a réagi à ces interpellations : « *ils ne sont pas issus spécifiquement du groupement Biosimia. Biosimia, pour sa part, est un Groupement de recherche (GDR) qui rassemble des laboratoires publics de différents établissements travaillant sur les primates dans plusieurs disciplines (neurosciences, infectiologie, immunologie...). Il n'a pas évalué le projet : il a été consulté en amont pour apporter son expertise scientifique transversale, comme c'est le cas pour d'autres projets structurants.* » (Q74_Plateforme en Ligne)

- **Calendrier de mise en service envisagé**

Le CNRS a présenté un calendrier phasé, permettant de distinguer la phase d'approfondissement des études, puis la phase de demande d'autorisation administrative, et enfin la phase de réalisation des travaux si ces autorisations étaient obtenues. A ce jour, la date de livraison des installations est annoncée au premier semestre 2029, étant précisé que la phase de construction s'étendrait sur environ 20 mois.



Les étapes du projet. Source : support de présentation du CNRS du 25/11

- Procédures administratives**

Compte tenu de la spécificité du projet du CNP, le CNRS a effectué en 2024 un travail de pré-cadrage avec les services de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour définir les démarches à accomplir.

Concernant l'opération d'aménagement et de construction de nouveaux bâtiments, le porteur de projet est soumis à la réalisation des procédures au titre du permis de construire :

- Par arrêté n° AE-002162/KK du 05/05/2025, après un examen au cas par cas au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement, la préfecture des Bouches-du-Rhône a statué sur le fait que le projet devait être soumis à l'évaluation environnementale.
- Le porteur de projet vise une finalisation des études en 2026 pour la constitution du dossier d'étude d'impact sur l'année 2026. (Voir sous-partie suivante pour le détail des pièces constitutives et les études afférentes en cours de réalisation) ;
- Dépôt de l'étude d'impact auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) pour examen et Avis de l'Autorité environnementale (envisagé en 2026) ;
- Dépôt de la demande de permis de construire sur la base d'un dossier intégrant notamment le bilan de la concertation préalable et l'avis de l'autorité environnementale (envisagé au 2nd semestre 2026) ;
- Consultation des services et des collectivités concernées ;
- Consultation du public sous la forme d'une participation par voie électronique (PPVE) au cours de l'instruction du permis de construire ;
- La décision d'autorisation du projet sera prise par le préfet des Bouches-du-Rhône, après instruction du dossier de demande de permis de construire et l'examen du dossier de l'évaluation environnementale par les services de l'État.

En outre, pour la mise en service des installations, le porteur de projet devra réaliser une procédure réglementaire spécifique afin d'obtenir l'agrément « Utilisateur, éleveur ou fournisseur d'animaux utilisés à des fins scientifiques ».

- Dossier de demande d'agrément déposé par le CNRS auprès des services préfectoraux (Objectif 2027, dépôt à effectuer après la livraison des locaux mais avant la mise en service des installations,) ;
- Inspection des installations par les services de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ;
- Instruction préfectorale du dossier et prise de décision.

- **Calendrier du projet, processus d'approfondissement projeté**

Concernant l'avancement du projet **au moment de cette concertation préalable**, le CNRS a déjà passé un certain nombre d'étapes préparatoires menée en interne, et avec l'appui de bureaux d'études techniques :

- Réalisation du préprogramme, qui consiste à définir les besoins du maître d'ouvrage et le cahier des charges associés à la mission de conception-réalisation (voir plus loin) ;
- Réalisation d'études et diagnostics (en cours ou déjà réalisés en 2025) pour constituer le dossier d'étude déposé dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale :
 - Inventaire faune-flore réalisé de mai 2024 à juin 2025
 - Diagnostic amiante et plomb avant travaux
 - Diagnostic Produits, Equipements, Matériaux et déchets (PEMD)
 - Etude de faisabilité géothermique avec test de réponse thermique
- Consultation des entreprises préalable à la notification d'un marché public de conception-réalisation (phase de dialogue compétitif en cours)

D'autres démarches sont en cours et devraient être finalisée **d'ici 2026** :

- Finalisation des études à venir en 2026
 - Étude risque incendie : état initial (réalisé) et modélisation sur la base du projet d'aménagement (en cours)
 - Étude risque inondation : état initial (réalisé) et modélisation sur la base du projet d'aménagement (en cours)
 - Étude site et sols pollués : phase 1 – étude historique (réalisée) et phase 2 – diagnostic (en cours)
 - Étude de faisabilité assainissement non-collectif et gestion des eaux pluviales (en cours)
 - Étude bruits : état initial (réalisé) et état projeté (en cours)
- Désignation du lauréat de la consultation des entreprises (objectif 1er semestre 2026).

L'étude d'impact sera réalisée sur la base du projet conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue pour conduire ce marché de conception-réalisation.

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Le projet de Centre National de Primatologie n'entre pas dans la catégorie des projets soumis à une saisine ou à une sollicitation obligatoire de la CNDP au titre de l'article R.121-2 du code de l'environnement. Toutefois, il fait l'objet d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement. En anticipation d'un éventuel exercice du droit d'initiative prévu à l'article L.121-17-1 du code de l'environnement, le CNRS a décidé d'organiser de manière volontaire une concertation préalable sous l'égide d'un garant de la CNDP.

A ce stade, le projet du CNP est en phase d'étude, le CNRS souhaitant être accompagné par une équipe de Maîtrise d'œuvre d'ici la fin du premier semestre 2026 afin de rentrer en phase de marché de conception-réalisation, pour un dépôt de permis de construire envisagé au 2nd semestre 2026.

Cependant, le fait que le projet soit déjà soutenu financièrement par un engagement du programme France 2030 a soulevé des questions et suscité des réactions de la part du public quant au respect du principe d'un débat sur l'opportunité tel que défini au travers de l'Article 6 point 4 de la Convention d'Aarhus².

² « Chaque Partie prend des dispositions pour que la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence. » Point 4 Article 6 de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement faite à Aarhus le 25 juin 1998.

Ce questionnement revient avec insistance dans certains avis qui relèvent les informations indiquées par ailleurs dans le Dossier de concertation préalable (page 42) : « *il est indiqué que le CNRS a conclu en 2023, à la suite d'un appel d'offre public, un marché pluriannuel avec un éleveur agréé implanté à l'île Maurice. Ce contrat prévoit la livraison, sur trois ans, de 373 macaques cynomolgus reproducteurs (341 femelles et 32 mâles) destinés au futur Centre national de primatologie (CNP) de Rousset. D'après le dossier, la subvention de 30 millions d'euros au titre de France 2030 n'a été attribuée qu'en 2024, soit après la signature du contrat. Cela signifie donc que le CNRS s'est engagé financièrement et scientifiquement avant même d'avoir la garantie du financement public, et surtout avant que le public ne soit consulté.* » (Avis 298 du 23/10_Plateforme en ligne)

Le CNRS a précisé sa position vis-à-vis de la concertation dans le cadre d'une réponse apportée à une question similaire déposée sur la plateforme en ligne :

« *Cette anticipation visait à garantir, le moment venu, la disponibilité de reproducteurs en âge de se reproduire dès la mise en service des nouvelles installations, afin de permettre la constitution rapide de colonies stables et d'éviter un décalage de plusieurs années entre la livraison des locaux et les premières naissances. Si le projet venait à être abandonné (scénario 0) ou redimensionné, les animaux concernés resteraient à l'île Maurice et redeviendraient propriété de l'éleveur, sans transfert vers la France. Le processus de concertation publique a précisément pour objet de permettre le débat avant toute décision définitive.* » (Q39_Plateforme en ligne).

Le garant constate que ces deux informations ont parfois pesé dans les échanges ainsi que sur la perception du public relative à la qualité et la sincérité de la concertation préalable. Un paragraphe est dédié à ce sujet dans la partie synthèse des arguments exprimés, restituant quelques-uns des avis du public estimant que les décisions structurantes étaient déjà prises.

- **Décision d'organiser une concertation**

Vu le courrier du 20 mai 2025 et le dossier annexé de la délégation Provence et Corse du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) sollicitant la désignation de garant pour la concertation préalable sur le projet de création du centre national de primatologie, en application de l'article L. 121-17 du code de l'environnement, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 ;

La CNPD a décidé par décision lors de la séance plénière du 04 juin 2025 d'organiser une concertation préalable selon l'article L. 121-17 du code de l'environnement et a désigné Monsieur Mathias BOURRISSOUX comme garant de la concertation.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du garant qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle du garant**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, le garant avait pour mission d'être particulièrement attentif à :

- L'approfondissement des enjeux de souveraineté nationale ;
- L'éclairage des motivations ayant conduits à la sélection du projet dans le cadre de France 2030 ;
- La présentation de l'écosystème national de la recherche fondamentale et appliquée directement intéressé par le projet en montrant quels pourraient être les débouchés d'un tel centre d'élevage ;
- La justification d'une application rigoureuse du principe des 3R (Remplacement, Réduction, Raffinement) dans le projet tout en précisant la stratégie mise en œuvre au niveau national pour limiter le recours aux primates à des fins de recherche fondamentale et appliquée ;
- La mise en débat des méthodes de recherche, et le partage des perspectives de développement des méthodes innovantes, comme substitut à l'utilisation animale ;
- La clarté des explications relatives aux effectifs projetés, au montage financier du projet et à son modèle économique en phase de fonctionnement ;
- L'approfondissement de l'ensemble des enjeux relevés dans l'arrêté d'examen au cas par cas de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le travail préparatoire du garant

L'étude de contexte réalisée par le garant suite à sa désignation a permis de :

- Prendre connaissance du contexte de projet et des enjeux de la recherche fondamentale, au travers d'une étude documentaire permettant de cartographier ses principaux acteurs, de produire un état des controverses et d'analyser les principaux enjeux qui en découlent ;
- Connaitre l'actualité du débat autour du projet, les points de vue exprimés publiquement par les différents acteurs sur celui-ci dans les médias, notamment en effectuant une veille et une analyse médias ;
- Aller à la rencontre des institutions et parties-prenantes concernées par le projet et/ou ayant exprimé publiquement un avis sur tout ou partie des enjeux afférents au sujet.

Une série d'entretiens a permis de rencontrer une pluralité de parties-prenantes et acteurs directement ou indirectement concernés, dans un objectif de diversité des champs thématiques abordés et des points de vue exprimés : acteurs institutionnels, organismes de recherche publics, associations, et entreprises spécialisées du secteur de la santé.

Les résultats de l'étude de contexte

Les principaux résultats de l'étude de contexte ont été consignés dans deux notes de recommandations du garant, partagées avec le porteur de projet et communiquées publiquement en format PDF. A la demande du garant, les trois documents suivants ont été mis en ligne sur le site de la concertation préalable dès son ouverture (<https://cnrs-concertation-cnp.fr/documents>):

- Lettre de mission du garant publiée sur la plateforme le 03/10/2025 ;
- Note de recommandation n°1 publiée sur la plateforme le 03/10/2025, portant sur l'approche de la concertation, les modalités et formats d'animation à privilégier. Cette note a été établie sur la base d'une proposition de stratégie de concertation partagée par le porteur de projet ;
- Note de recommandation n°2 publiée sur la plateforme le 03/10/2025, portant sur les sujets à approfondir en concertation préalable.

Succinctement, **la note de recommandation N°1** a permis de détailler :

- Les grands principes du droit à l'information et à la participation et leurs modalités de déclinaison concrète dans le cadre de la concertation : neutralité, transparence, argumentation, égalité de traitement et inclusion ;
- Le périmètre et champ du débat, ainsi que les principaux sujets versés par le porteur de projet à la concertation : Option 0, alternatives, variantes, en tenant compte des attentes exprimées par les parties-prenantes pour une concertation permettant de discuter de l'opportunité du projet dans son acceptation la plus large possible ;
- Les modalités à privilégier pour renforcer la participation du public dans le contexte d'une concertation « localisée » en région, mais à la résonnance nationale, pouvant concerner tout citoyen à l'échelle nationale intéressé par les enjeux sociétaux, éthiques, moraux, scientifiques ou autres, regardés au travers du projet ;
- Le point de vue du garant sur les formats proposés, et les recommandations pour que ceux-ci soient bien conformes aux approches prônées par la CNDP.

La **note de recommandation n°2** a précisé les contenus attendus de la concertation notamment :

- La recontextualisation du projet dans ses dimensions nationales et supranationales, en démontrant sa conformité avec la directive 2010/63/UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ;
- L'approfondissement du débat éthique et scientifique en apportant des éléments de comparaison à l'international, pour éclairer la situation de la France dans ce domaine par rapport à d'autres pays de l'U.E ;
- L'approche d'une stratégie nationale 3R (Remplacement, Réduction, Raffinement) en illustrant son application dans le cadre du projet ;
- La présentation des caractéristiques du projet d'élevage, en y inscrivant la prise en compte du bien-être animal à tous les stades de leur vie, et de leurs parcours ;
- L'approfondissement des enjeux listés dans l'arrêté d'examen au cas par cas de la DREAL, en particulier les sujets relevant des enjeux environnementaux et risques naturels ainsi que de la sécurité des installations ;
- Présenter les caractéristiques socio-économiques du projet et son financement, en précisant à termes les solutions envisagées pour pérenniser son fonctionnement.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Le cadrage du dispositif de concertation a été alimenté par les réflexions et échanges découlant de **plusieurs formats de rencontre**, tant avec le CNRS qu'avec les parties-prenantes mobilisées, visant à proposer des modalités de concertation adaptées aux besoins et attentes des acteurs :

- Le garant a participé sur un rythme bimensuel à 10 réunions de travail en format distanciel avec l'équipe projet du CNRS et son AMO Concertation dans le cadre des échanges préparatoires à la concertation. A cela s'ajoute les nombreux points d'étapes réalisés en cours de concertation.
- En parallèle, des échanges en bilatéral mais aussi en collectif ont été organisés avec les associations mobilisées autour du projet dès l'amont de la concertation, suivant les demandes d'entretiens retournées au garant en réponse à sa prise de contact ;
- Le garant a également participé à une visite des infrastructures de la SdP de Rousset, avec des membres de l'équipe projet et en présence du personnel salarié du site ;
- Une seconde visite de site a été organisée pour les acteurs associatifs, couplée à une réunion ayant pour objectif d'échanger sur les modalités de concertation à mettre en œuvre ;
- Une troisième visite a été organisée au sein du laboratoire du Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC) implanté sur le campus du CNRS à Marseille. Cette rencontre a permis d'échanger avec le directeur du laboratoire MPRC et la présidente du comité d'éthique Laurent Vinay ;
- Un échange avec la présidente du Comité d'éthique national du CNRS (Comets) a permis de contextualiser les questionnements de la communauté scientifique, alors que le PDG du CNRS a saisi le Comets des questions éthiques en jeu et, plus généralement, de l'acceptabilité de l'expérimentation animale.

Ces différents temps de travail ont permis de mettre l'accent sur quatre enjeux déterminants pour la réussite de cette concertation :

- **La constitution d'un dossier documentaire robuste** pour assurer la transparence et la complétude des connaissances et données « d'entrée » en concertation. Cela dans un contexte où certaines associations ont déjà sollicité plusieurs documents dans l'année en cours auprès de la Direction départementale de la Protection des populations (DDPP), de la DREAL et du CNRS et restent en attente d'un nouveau socle d'informations relatives au projet ;
- **L'apport d'expertises tierces, pertinentes et indépendantes** du porteur de projet en complément du Dossier de présentation élaboré par le CNRS, pour démontrer la mise en œuvre d'un débat sincère et véritable, permettant l'expression de points de vue différents ;
- **La mise en place de modalités d'échanges** permettant l'approfondissement des controverses et la montée en généralité sur les enjeux d'opportunité, afin de ne pas considérer le projet dans sa seule dimension programmatique et immobilière ;
- Enfin, considérant qu'il n'y a pas *a priori* de périmètre physique délimité pour cette concertation, que son implantation territoriale ne détermine pas de limite de concernement, et qu'elle revêt une dimension nationale, la possibilité d'une **participation en distanciel** s'impose autant que possible.

- Les recommandations du garant concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation

En lien avec les quatre axes précédemment cités, le garant a formulé les recommandations suivantes :

Concernant le socle documentaire d'entrée en concertation :

Un travail d'approfondissement du dossier de maître d'ouvrage (DMO) a été mené en lien avec le CNRS et son assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour objectiver les données et apporter des informations recentrées sur l'opportunité et les caractéristiques du projet perçu comme une composante d'un écosystème scientifique global, incluant aussi les laboratoires de recherche en aval. Les principales orientations proposées au porteur de projet concernent :

- Un accent porté sur la genèse du projet, la prise de décision et les dispositifs de soutien ;
- Un déplacement de la focale depuis le bien-être animal vers la mise en application de la directive 3R pour identifier concrètement la trajectoire globale de la recherche académique et les évolutions tendancielles justifiant la pertinence du projet ;
- Une mise en perspective de l'écosystème existant, avec des précisions sur les laboratoires et organismes de recherche qui pourraient être clients du CNP ;
- L'identification du besoin pour les établissements « utilisateurs » et l'emploi qui est ensuite fait des animaux d'élevage dans la recherche (exemples de protocoles et de parcours) ;
- Un retour concret sur les résultats obtenus par la recherche fondamentale du fait d'un recours aux primates non humains.

Pour apporter aux publics d'autres ressources documentaires que le seul DMO, il a été proposé :

- La création d'un onglet « documents » sur le site internet de la concertation pour mettre à la disposition du public différentes ressources documentaires extérieures au CNRS, transmises par les publics ou directement par le CNRS suivant les besoins de la concertation ;
- La diffusion informelle d'un appel à proposition auprès des associations pour faire remonter des informations et des documents supports vers le site internet.

Concernant l'apport d'expertises tierces :

- Elargissement du socle des intervenants pressentis aux réunions, pour avoir l'avis d'experts et de personnalités scientifiques extérieures au CNRS ;
- Mise en visibilité des services en charge des actions de contrôle, d'inspection et d'enquête auprès des établissements utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques ;
- Renforcement de la place des associations sur deux temps de réunion spécifiques.

Concernant les modalités d'échanges :

- Mise en place et animation d'une plateforme participative en libre consultation (et activation des modalités Questions/Réponses et dépôt d'avis) ;
- Modalités hybrides permettant de faciliter la participation du public en distanciel et enregistrement vidéo des rencontres ;
- Transcription intégrale des échanges pour publication en ligne après chaque rencontre ;
- Mise en place d'un temps de table-ronde permettant d'approfondir les controverses avec la participation active des associations ;
- Mise en place de cahiers d'acteurs pour encourager le positionnement des parties prenantes à partir de points de vue argumentés et leur restitution dans le cadre de la dernière réunion de synthèse ;
- Adoption d'un format de type « atelier » sur table pour approfondir les enjeux relevant de l'inscription territoriale du projet et de l'environnement afin de mettre en discussion à partir de supports cartographiques les différents compartiments de l'étude d'impact.

- La prise en compte des recommandations par le/la responsable du projet

Les recommandations du garant ont globalement reçu un bon accueil, le porteur de projet s'étant montré à l'écoute et volontaire tout au long de la phase préparatoire. S'agissant d'une première expérience de concertation réglementaire pour l'ensemble des équipes du CNRS investies sur le projet, l'accent a été mis sur le retour d'expérience du garant, le partage de pratiques (formats possibles, approche prônée, etc.) et le positionnement du maître d'ouvrage en concertation. S'agissant d'une concertation préalable au titre de l'article 121-17 du code de l'environnement, le garant a adopté une posture de conseil, permettant d'apporter un regard complémentaire à celui de son Assistance à Maîtrise d'ouvrage spécialisée en communication publique et moins expérimentée dans la conduite de processus de concertation et l'animation de dispositifs de débats. Aussi les points clefs des recommandations ont été pris en compte, mais à des degrés divers.

Le garant constate en premier lieu que le dispositif de concertation final, ramassé sur une durée d'un mois, reste trop étriqué pour intégrer l'ensemble des questions et des sujets abordés par les publics, dans un contexte de forte mobilisation des parties-prenantes impliquées sur le sujet de l'utilisation des primates non humains dans la recherche scientifique.

L'interprétation par le porteur de projet et les parties-prenantes institutionnelles des restrictions découlant du début de période de réserve pré-électoral, tout comme le souhait du CNRS de ne pas interférer avec les échéances politiques municipales, s'entendent. Cela a cependant pesé sur le rythme de la concertation en dictant son échéancier.

Les signes palpables d'un engagement politique et citoyen au-delà des sphères locales (manifestations, tribunes de presse, communiqués publics, questions parlementaires...) témoignaient d'une attente dirigée vers la communauté politique, scientifique et professionnelle au sens large, concernant la mise en œuvre d'un débat d'ordre national et stratégique sur l'application de la directive 3R relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. Eu égard à ces attentes, le dispositif de concertation du porteur de projet a manqué d'envergure, restant concentré sur le périmètre du CNP et sur un territoire circonscrit des Bouches-du-Rhône. Aussi, plusieurs citoyens et associations parties-prenantes ont eu l'occasion pendant cette concertation de solliciter les moyens étendus d'une organisation se rapprochant d'un Débat public, alors que la procédure de concertation volontaire L. 121-17 est bien plus modeste dans son dimensionnement.

Cela étant dit, et sachant qu'il n'était pas de la responsabilité du CNRS d'organiser un débat public sur le projet, il n'en reste pas moins que la facture conventionnelle du dispositif mis en œuvre aurait pu être étoffée sur la base des propositions envisagées un temps par le porteur de projet.

Le garant regrette que certains formats n'aient pas été approfondis, alors même que des idées originales ont été discutées pendant la phase préparatoire à l'initiative du CNRS et de son AMO, en particulier :

- La mise en œuvre de capsules vidéo pour enrichir les contenus du site internet avec des témoignages d'experts et de parties-prenantes ainsi que des séquences documentaires donnant à voir autrement le sujet ; Ce contenu pouvant également être le support d'une stratégie de communication et mobilisation des publics sur les réseaux sociaux ;
- La constitution d'un partenariat avec un organe de la Presse quotidienne régionale pour mobiliser plus largement les citoyens au local, l'idée d'un format panel de type « Face aux lecteurs » ayant été discutée ;
- L'organisation de quelques réunions de concertation supplémentaires, notamment dans un format de type « atelier » permettant soit d'échanger plus précisément sur certains compartiments d'études, soit d'envisager les pistes collaboratives plus larges permettant de rapprocher citoyens, scientifiques et parties-prenantes autour de mêmes objectifs (sur les sujets de transparence des données, de réhabilitation des animaux de laboratoire, par exemple).

Au final, le dispositif de concertation mis en place par le porteur de projet se décline de la façon suivante :

Une réunion publique d'ouverture de la concertation :

- Organisée le jeudi 16 octobre à Aix-en-Provence à 18h30 sur le site Montperrin de l'Université Aix-Marseille (format présentiel uniquement) ;
- Un évènement ciblé sur la présentation globale du projet ainsi que les besoins et attentes des publics vis-à-vis de cette concertation (échange sur les objectifs, modalités et sujets).

Une réunion publique sur les enjeux d'opportunité :

- Organisée le samedi 25 octobre 2025 à 14h sur le site du CNRS de Marseille (et en distanciel sur YouTube) ;
- Un temps de présentation et d'échange sur le projet ;
- L'organisation de tables-rondes sur l'approche éthique et les apports scientifiques de la recherche fondamentale utilisant des primates à des fins scientifiques ; Puis sur les alternatives à l'utilisation des primates à des fins scientifiques : innovations, limites et perspectives.

Une visite sur inscription préalable de la Station de Primatologie :

- Organisée le mardi 04 novembre à 14h sur le site CNRS de Rousset ;
- Un temps de présentation en salle puis de visite des installations existantes ;
- Un temps sur le terrain visant à mieux comprendre les caractéristiques du site d'implantation du projet, le programme du CNP et la mise en évidence des enjeux environnementaux et territoriaux.

A noter qu'exceptionnellement l'inscription préalable était obligatoire, pour des raisons de contraintes d'accès au site et de sécurité des installations de la SdP. La jauge prévue initialement (30 places) a été suffisante au regard des demandes d'inscriptions reçues (28 participants).

Une réunion publique d'approfondissement des enjeux territoriaux et environnementaux

- Organisée le mercredi 5 novembre 2025 à 18h, salle Emilien Ventre à Rousset (en présentiel)
- Un temps de présentation et d'échange sur le projet ;
- Une seconde partie de réunion ciblée sur la réduction des impacts paysagers, naturels, environnementaux, sanitaires et énergétiques du projet ainsi que sur les retombées territoriales.

Une réunion publique de synthèse :

- Organisée le jeudi 13 novembre 2025 à 18h30 à Aix-en-Provence sur le site Montperrin de l'Université Aix-Marseille (format présentiel uniquement) ;
- Un temps d'échange libre sur le projet ;
- Une prise de parole des associations et un échange sur les perceptions et enseignements tirés de la concertation.



Modalités de concertation de la concertation préalable. Source CNRS.

- Concernant la stratégie de communication et les moyens d'information mis en œuvre

Ce volet a été peu investi par le garant, compte-tenu de la présence d'une AMO spécialisée en communication publique tout au long du projet en accompagnement du CNRS. Cette compétence n'a pas été suffisamment capitalisée ou mobilisée, au regard de la difficulté perçue à toucher les publics, très peu présents sur les temps de concertation en présentiel. Aussi, il aurait été nécessaire de réfléchir plus précisément à une stratégie permettant de relayer les informations relatives à la tenue de cette concertation préalable sur les territoires et auprès de certains publics cibles. Le garant prend sa part de responsabilité, ayant certainement surestimé la connaissance du projet de CNP dans les milieux professionnels (recherche scientifique et enseignement supérieur) associatifs et citoyens locaux.

Dans un contexte de projet complexe où l'ancrage du porteur de projet sur les territoires reste faible, la seule diffusion de l'information du garant de la CNDP vers l'ensemble des parties-prenantes mobilisées au cours de l'étude de contexte s'avère insuffisante. Il aurait été nécessaire d'accompagner plus clairement la stratégie de communication du CNRS.

Celle-ci s'est limitée à :

La diffusion des documents supports de la concertation :

- Dossier de concertation : 10/10 exemplaires distribués ;
- Synthèse du dossier de concertation : 118/200 exemplaires distribués.

La publication d'actualités sur les médias du CNRS :

- Publication d'une actualité sur le site Web de CNRS Biologie le 13/10/2025 ;
<https://www.insb.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/le-cnrs-ouvre-une-concertation-prealable-sur-le-projet-du-centre-national-de-primatologie> ;
- Reprise sur le site Web de la délégation Provence et Corse du CNRS le 13.10.2025 ;
https://www.provence-corse.cnrs.fr/fr/news-list-filtered?field_topic_type_tid=75 ;
- Reprise dans l'édition nationale de la lettre « L'actualité du CNRS » (153 000 personnels abonnés tous employeurs confondus des laboratoires où le CNRS est tutelle + 6 200 personnels externes) le 16/10/2025 ;
<https://www.cnrs.fr/actualite-du-cnrs/provence-corse/Lettre/695/Lettre.aspx>.

Post sur les réseaux sociaux :

- Publication d'un post sur le compte Bluesky de CNRS Biologie le 13/10/2025
<https://bsky.app/profile/cnrsbiologie.bsky.social/post/3m3363hw7ov2o> ;
- Reprise sur le compte Bluesky de la délégation Provence et Corse du CNRS le 13.10.2025
<https://bsky.app/profile/cnrs-dr12.bsky.social>.

L'absence de stratégie digitale et médias appropriée, permettant notamment de toucher les publics chercheurs, universitaires, étudiants, etc. sur les sites du CNRS et dans les établissements de formation et de recherche scientifiques est notable.

Dans cet objectif de communication, le manque de contact avec les collectivités territoriales, tout comme la méconnaissance des réseaux institutionnels ou citoyens locaux utiles en tant que relais d'un tel projet, constituent des contraintes structurelles à questionner par le CNRS et à intégrer dans un Retour d'expérience dont il faudrait tenir compte à l'avenir.

Le dispositif de concertation :

Le dossier de présentation du projet et sa synthèse

3 réunions publiques

1 événement demi-journée « tables-rondes »

1 Visite de site

1 site Internet (plateforme participative comprenant avis en lignes et Questions/Réponses)

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Le porteur de projet a scrupuleusement respecté les délais réglementaires et ses obligations :

- Les annonces légales ont été publiées dans les journaux La Provence (version papier) et La Marseillaise (version numérique) le 01/10/2025, soit 15 jours avant le lancement effectif de la concertation préalable. Ces annonces sont annexées au bilan.
- Elles ont été également affichées le 01/10/2025 sur le site Joseph Aiguier du CNRS à Marseille, en mairie de Rousset (commune d'implantation du projet) et en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence ;
- Un registre papier a été mis à la disposition du public sur ces différents sites.

Le porteur de projet a mis à disposition du public un socle d'information sur le projet :

- Dossier de concertation publié sur la plateforme le 02/10/2025 et actualisé le 13/10/2025 ;
- Synthèse du dossier de concertation publié sur la plateforme le 02/10/2025 ;
- Vidéo de synthèse du dossier de concertation publiée sur la plateforme le 15/10/2025 ;
- Vidéo de présentation des installations du site, publiée sur la plateforme le 16/11/2025 ;
- Le dossier et sa synthèse étaient également disponibles en format papier lors des rencontres.

Le porteur de projet a tenu compte des recommandations du garant concernant la mise à disposition d'une documentation complémentaire, alimentée en cours de concertation. L'ensemble de ces ressources documentaires sont en libre consultation sur un espace dédié du site internet :

- Note de contribution du groupe de travail « Ethique des recherches en primatologie » publiée sur la plateforme le 28/10/2025 ;
- Diagnostic de la faune et de la flore publié sur la plateforme le 31/10/2025 et actualisé le 13/11/2025 ;
- Note de synthèse des évolutions du projet, publiée sur la plateforme le 13/11/2025 ;
- Dossier de candidature France 2030 publié sur la plateforme le 13/11/2025 ;
- Annexe du dossier de candidature – Etude de faisabilité publiée sur la plateforme le 13/11/2025 ;
- Annexe du dossier de candidature – Synthèse publiée sur la plateforme le 13/11/2025 ;
- Annexe du dossier de candidature – Équipe projet publiée sur la plateforme le 13/11/2025 ;
- Demande d'information complémentaire sur la candidature France 2030 publiée sur la plateforme le 13/11/2025 ;
- Réponse à la demande d'information complémentaire sur la candidature France 2030 publiée sur la plateforme le 13/11/2025 ;
- Contrat attributif d'aide ANR publié sur la plateforme le 13/11/2025 ;
- Annexe au contrat attributif d'aide ANR – Description du projet publiée sur la plateforme le 13/11/2025 ;
- Annexe au contrat attributif d'aide ANR – Document administratif et financier publiée sur la plateforme le 13/11/2025 ;
- Annexe au contrat attributif d'aide ANR – Responsable de projet et établissement partenaire publiée sur la plateforme le 13/11/2025.

Le porteur de projet a été transparent tout au long de la concertation sur les échanges en cours :

- Les documents diffusés par le garant ont été mis en ligne avant le lancement de la concertation (Lettre de mission du garant, Note de recommandation n° 1 et n°2)
- Les supports de présentation utilisés en séance ont tous été mis à la disposition du public ;
- Les comptes rendus exhaustifs des rencontres, sous forme de retranscription intégrale des échanges, ont été également publiés ;
- La retransmission de l'évènement « tables-rondes » est disponible sur le site ;
- L'ensemble de ces supports d'information et de restitution des échanges ont été globalement diffusés dans un délai raisonnable (15 jours).

A noter que des articles de presse ont été publiés sur le projet du CNP durant la concertation :

- Articles dans le journal La Marseillaise, les 27 octobre et 06 novembre ;
- Articles dans le journal La Provence les 04, 06, 14 et 15 novembre.

Au regard de ces différents éléments, et sans évacuer les limites observées par ailleurs (voir infra), le garant considère que le dispositif mis en œuvre respecte le droit à l'information et répond aux obligations d'une procédure de concertation préalable volontaire L 121-17.

Toutefois, certains points d'attention méritent d'être énumérés, en tenant compte des avis exprimés par les publics sur ce même sujet. En effet, les prises de position sont globalement polarisées et reflètent des perceptions différentes de la capacité du maître d'ouvrage à fournir une information claire, transparente et complète.

Sur la base de l'ensemble des avis exprimés, certains constats reviennent à plusieurs reprises, ils méritent à ce titre d'être reportés. Ils invitent à considérer les **limites du dispositif mis en place concernant la capacité d'information du public.**

Concernant la visibilité des informations relatives aux modalités de concertation préalable :

Certains participants ont mis en évidence un manque de campagne d'information permettant de faire connaître le projet aux citoyens des communes proches ainsi qu'à certains publics spécifiques pourtant directement concernés. Au-delà de cette seule concertation, il est fait état d'une déconnexion du site du CNRS par rapport à son environnement proche : « *Comment expliquer que les communes et villages autour de Rousset ne sont quasiment pas au courant de ce qui se passe derrière ce centre ou même de l'existence de ce centre depuis des années ?* » Avis 2233 du 16/11_Platforme en ligne

Un participant Roussetain, présent aux différentes rencontres, a rappelé plusieurs fois ce déficit de communication, explicatif selon lui de la faible mobilisation au local : « *j'ai noté que sur les cinq, il n'y en avait qu'une, plus une visite, qui se passaient à Rousset. Le reste, c'est ailleurs. Donc ce n'est pas très accessible. C'est peut-être pour ça que je suis tout seul aujourd'hui* » Un participant, réunion publique du 16 octobre

« *C'est la quatrième réunion à laquelle je participe. On commence à se connaître. Je ne sais pas si je suis encore le seul Roussetain dans la salle. J'ai l'impression que oui, ou presque.* » Le même participant, réunion publique du 13 novembre

« *Sachez qu'avec One Voice, on a commencé du tractage, et que vous trouverez dans vos commerces normalement des affiches, parce qu'on essaie de faire le travail qui n'est pas fait sur la commune.* » Une participante, réunion publique du 16 octobre

« *Moi, je l'ai appris accidentellement, mais ce serait bien d'inviter les associations de malades. Il y a des gens qui souffrent et qui donnent l'argent aux fondations et qui financent la recherche. Ce serait bien qu'eux aussi expliquent leur espoir et puis leurs attentes.* » Une participante réunion publique du 16 octobre

Concernant la qualité des documents d'information sur le projet :

A plusieurs reprises, des remarques ont été formulées au porteur de projet pour garantir une approche rigoureuse et descriptive du projet et de ses enjeux. Pendant la concertation, plusieurs observations ont été formulées par les publics, considérant que le DMO avait une portée exagérément « communicante » voire promotionnelle. Hormis la vidéo de présentation, les supports présentés en séance n'ont pas fait l'objet de critiques semblables.

« Le dossier et la synthèse utilisent un ton promotionnel (« éthique », « respect du vivant », « science avec conscience ») sans définition, ce qui ne permet pas une information neutre et éclairée. » Avis 1054 du 06/11_Plateforme en ligne

« On est plusieurs à l'avoir lue, des gens qui ne sont pas du tout dans ce sujet-là, et on constate tous que les documents qui sont mis à disposition sont complètement promotionnels. » Une participante _Réunion publique du 16 octobre

« Ce serait sympa de dire, au lieu de 0,2% qui, on comprend bien l'objectif et montrer que c'est dérisoire, de dire combien d'animaux sont réellement concernés. Vous pouvez le dire, mais vous pouvez l'écrire aussi. Je vous invite à l'écrire dans vos documentations. » Un participant_ Réunion publique du 25 octobre

« Dans le dossier de concertation comme dans la synthèse du projet du CNP, les expressions « éthique », « respect du vivant », « science avec conscience » ou encore «au service du vivant » reviennent de manière récurrente. Ces mots, chargés de valeurs humanistes, sont employés ici comme des outils de communication, et non comme les fondements d'une véritable réflexion morale. » Avis 374 du 27/10_Plateforme en ligne

Concernant la transparence du porteur de projet et des intervenants le représentant :

Le CNRS a été représenté en réunion par plusieurs intervenant.e.s, clairement identifiables en tant que personnels du CNRS s'exprimant au nom du porteur de projet :

- Le responsable du service technique et logistique du CNRS
- Le Chargé de mission au Bureau éthique et modèles animaux CNRS
- La directrice de la Station de Primatologie de Rousset
- Le responsable du bureau d'éthique et modèles animaux CNRS

Monsieur Balansard est par ailleurs président du Gircor, association regroupant des acteurs publics et privés de la recherche et de l'enseignement supérieur, ayant recours aux animaux à des fins scientifiques. Ce point a soulevé des remarques de la part de quelques participants et une association a souhaité que soit formellement rappelé l'enregistrement du Gircor le 22 octobre 2025 au registre de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique comme représentant d'intérêts.

Présent à l'animation et annoncé dès le lancement de la première réunion publique, Monsieur Balansard a d'emblée été présenté publiquement en sa qualité de chargé de mission au Bureau éthique et modèles animaux, chargé en tant que personnel salarié du CNRS Biologie de représenter la maîtrise d'ouvrage en concertation. A ce titre il était clairement identifiable du public en tant que porteur de projet, adoptant un rôle de porte-voix de celui-ci. Le garant considère que ceci n'est pas d'ordre à troubler la perception des publics ni la transparence des débats, quoi qu'il en soit des activités connexes de Monsieur Balansard.

Dans le cadre d'une procédure engagée de manière volontaire par un porteur de projet au titre de l'article L. 121-17 du code de l'environnement, le garant souhaite rappeler qu'il revient au porteur de projet de décider des modalités à mettre en œuvre et des moyens à mobiliser pour l'animation de celles-ci. Dans une concertation préalable, il est donc tout à fait habituel qu'un représentant de la maîtrise d'ouvrage soit présent à la fois à l'animation, et comme partie-prenante sur les temps d'échanges ou de réponses aux questions.

Concernant la mise à disposition d'une documentation complémentaire :

La documentation mise à la disposition des publics répond en partie aux demandes formulées par les représentants associatifs en amont de la concertation (lors de la phase d'étude de contexte) puis dès les premières réunions. Plusieurs participants relèvent positivement ce fait, mais d'autres, parmi les associations, regrettent toutefois que cela soit trop tardif pour un approfondissement des enjeux (à ce sujet, voir point suivant sur la participation).

« On a profité de la concertation pour relayer notre demande auprès du garant, auprès aussi de tous les échanges qu'on a eu avec le CNRS. Et on l'a obtenu, il a été publié sur la plateforme le 31 octobre. Donc pour la réponse au monsieur qui n'est plus là, mais également pour n'importe qui, on peut demander des documents, mais ça prend énormément de temps. Ils sont dans l'obligation de les fournir, donc c'est bien d'insister, mais ça peut être très long. » Un participant_ Réunion publique du 05 novembre

« Cependant, l'obtention de documents officiels demandés se fait au compte-gouttes. - La concertation a partiellement permis l'accès à ces informations, mais elles ont été communiquées à la dernière minute, rendant impossible pour les participants de les examiner et d'en débattre correctement au cours des réunions prévues à cet effet » Avis 2198 du 16/11_Platforme en ligne

« Les documents qu'on a réclamés depuis la première réunion, on les a reçus il y a une heure et demie en ligne. Donc, peu de temps pour les analyser. C'est bien dommage, parce qu'ils sont très intéressants. » Un participant_ Réunion publique du 05 novembre

Par ailleurs, certaines réponses ont été apportées en toute fin de concertation, concernant en particulier les demandes formulées auprès du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), à l'ANR, puis au CNRS, de pouvoir disposer des rapports d'experts ayant donné lieu à la décision de subvention par France 2030 : *« Nous sommes, pour la énième fois, contraints de souligner la grande difficulté d'obtention des documents officiels de la part du CNRS. Le CNRS est pourtant soumis aux dispositions du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA). À ce titre, il est tenu de respecter le droit d'accès aux documents administratifs. »* Avis 1187 du 10/11_Platforme en ligne

Ce point sensible de la concertation est abordé plus en détail dans la sous-partie suivante mais il convient d'insister sur la publication tardive (en date du 13 novembre) de nombreux documents pertinents et structurants des échanges. Si la mise à disposition de ces documents est un élément positif qui se doit d'être souligné, il revient aussi de noter qu'il était quasi-impossible d'intégrer ceux-ci à la concertation, considérant qu'ils sont apparus le jour même du dernier temps d'échange public et alors que la procédure arrivait à son terme réglementaire. Par ailleurs, certaines associations déclarent être toujours en attente d'informations supplémentaires demandées au SGPI et à l'ANR pour disposer notamment des rapports d'experts ayant donné lieu à la décision de subvention par France 2030 et les comptes rendus des réunions de suivi du projet.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

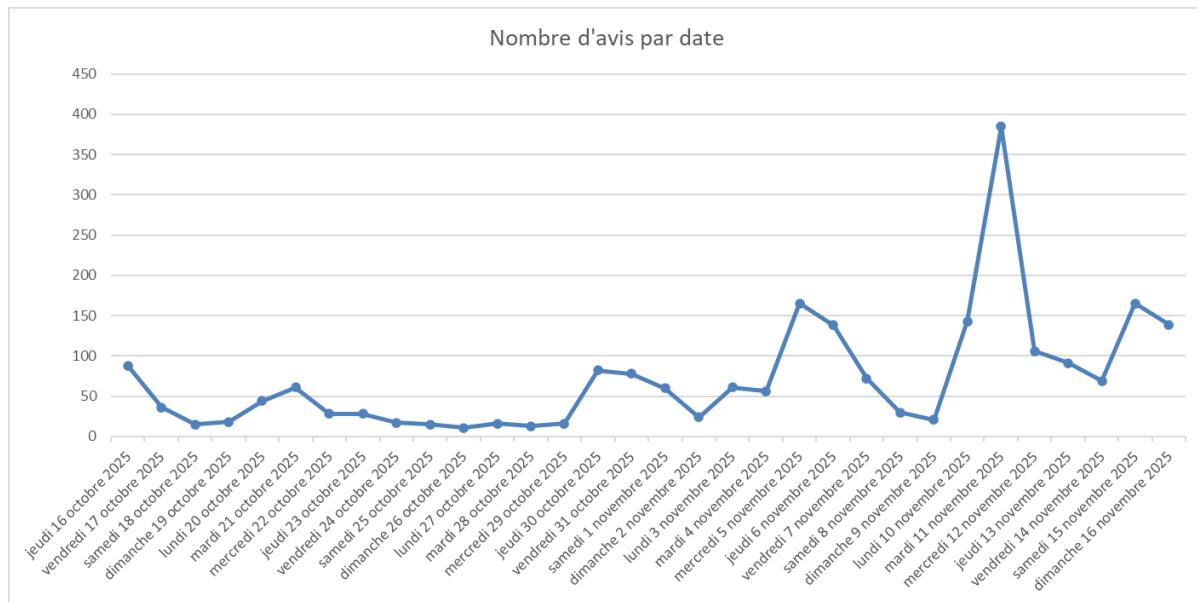
D'un point de vue quantitatif, les dynamiques sont très contrastées :

- La concertation préalable s'est achevée sur un constat de faible participation du public sur les temps de rencontre en présentiel ;
 - Réunion de lancement (16/10/2025) : 11 participants en présentiel ;
 - Réunion intermédiaire n°2 (25/10/2025) : 15 participants en présentiel ;
 - Visite de site (04/11/2025) : 28 participants (pour 30 places ouvertes à l'inscription) ;
 - Réunion intermédiaire n°3 (05/11/2025) : 57 participants ;
 - Réunion de synthèse (13/11/2025) : 21 participants ;
- 40 personnes ont suivi en distanciel la transmission vidéo en direct de la réunion du 25 octobre ;
- 2 avis manuscrits ont été déposés dans le registre en Mairie de Rousset ;
- A l'inverse, la participation sur la plateforme en ligne a été très importante, au-delà des standards habituels, alors même que la durée de concertation était resserrée (voir plus loin) ;

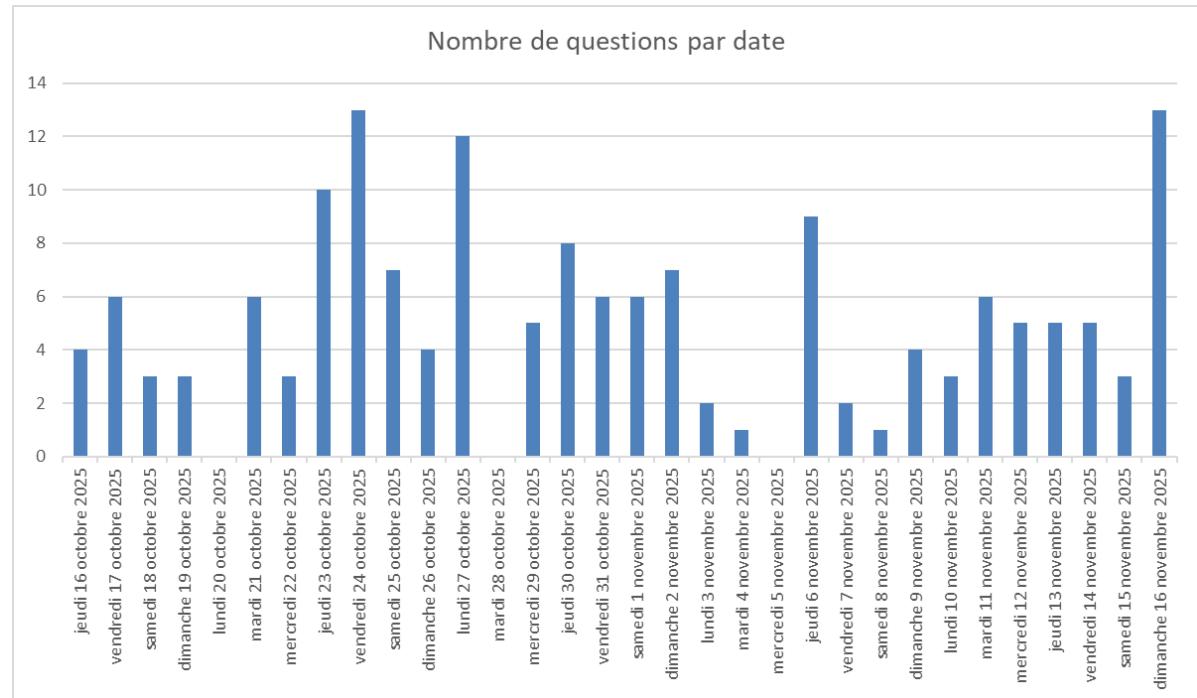
Mise en place d'une Plateforme participative : une forte activité tout au long de la concertation :

- Nombre de visiteurs cumulés : environ 12 000 visiteurs cumulés ;
- Nombre de visiteurs uniques : environ 10 000 visiteurs uniques ;
- Nombre de questions posées : 162 (158 après requalification de 4 questions en avis) ;
- Nombre de contributions (avis) déposées : 2291 (2296 après requalification).

La participation est notable sur toute la durée de la concertation, avec un pic sur la dernière semaine. Cette modalité a donc été extrêmement utile et efficace, compensant largement la faiblesse de la participation en salle.



Source : équipe projet CNRS



Source : équipe projet CNRS

L'analyse qualitative de ces résultats est complexe et méritera d'être approfondie, mais quelques hypothèses peuvent être formulées.

La faible participation en physique démontre la difficulté à toucher les habitants proches du site de projet, peu mobilisés, mais aussi possiblement trop peu informés (voir par ailleurs) même si les chiffres de participation en légère hausse pour la réunion du 05 novembre découlent de la présence de quelques nouvelles personnes résidents sur les communes limitrophes.

Au contraire, la forte affluence en distanciel témoigne d'un intérêt significatif pour le sujet au sein des réseaux mobilisés à une échelle nationale, sur les enjeux touchants aux dimensions stratégiques, éthiques et scientifiques qui sont de loin les plus nombreux à être approfondis et questionnés. On note une participation importante des réseaux associatifs et militants, également des milieux de la recherche scientifique académique : universités, mais aussi les organismes et instituts de recherche, très majoritairement publics (parfois privés). La parole citoyenne - ou considérée comme telle sans plus de précisions apportées dans les contributions – occupe une place importante.

En lien avec cette idée, les questions et les contributions recueillies sont peu ciblées sur les impacts directs du projet pour le territoire :

Répartition des avis par thématiques		
Thématique	Nombre d'avis	Part du total
Éthique et bien-être animal en général	1856	81,01%
Éthique et bien-être animal en lien avec le projet du CNP	210	9,17%
Recherche scientifique	175	7,64%
Procédures administratives, financement, concertation	47	2,05%
Enjeux territoriaux et environnementaux	3	0,13%
TOTAL	2291	100%

Tableau de répartition par thématiques selon les principales occurrences (source CNRS)

Bien que contrastés, ces résultats, tant quantitatifs que qualitatifs, ne remettent donc nullement en cause l'effectivité du droit à la participation : la richesse des contributions recueillies grâce à la plateforme numérique permet d'envisager un bilan faisant état d'une grande diversité d'arguments. Par ailleurs, cette expression « massive » des publics en ligne produit une dynamique argumentative assez nette, portée sur la contestation de l'opportunité du projet pour les uns, sa défense pour les autres. Si les arguments défavorables au projet sont largement majoritaires, un socle d'avis favorable se détache très nettement au sein de la communauté scientifique et universitaire. Dans l'espace du débat, acteurs de la recherche d'un côté, « simples » citoyens et associations de l'autre, se distinguent ainsi par leurs perceptions opposées du bien-fondé du projet. Cet enseignement du débat est objectivé par cette importante participation en ligne permettant de documenter précisément ce qui s'esquissait déjà dans les salles de réunion.

Tout comme pour le volet consacré à l'analyse du droit à l'information, on peut toutefois faire ressortir sur la base de l'ensemble des avis exprimés **des limites à l'expression des publics**. Les critiques exprimées sont à rapprocher de cette dynamique de mobilisation « nationale », plus complexe à accompagner dans le cadre d'une concertation préalable volontaire. Plusieurs demandes formulées en cours de concertation témoignent d'une incomplétude du dispositif, qui n'a pas toujours pu être amélioré en cours de concertation. Parmi les points questionnés, **le premier reste le plus préoccupant** :

Un manque de moyens et d'investissement pour répondre aux questions dans les délais : le succès rencontré par la plateforme a généré du retard dans le traitement des questions, alors que les avis ont tous été traités efficacement, dans des délais courts (à l'exception de la congestion des derniers jours à partir du 14 novembre). Ce retard de publication des questions a été identifié assez tôt par plusieurs acteurs associatifs qui ont sollicité de nombreuses fois le garant à ce propos (et continuent de le faire). A la demande du garant (et en date du 05 novembre), le CNRS a publié en ligne l'ensemble des questions (y compris celles en attente de traitement) pour que toutes soient visibles du public sans attendre les réponses apportées.

Il s'est accru les 15 derniers jours dans un contexte de participation élevé sur la plateforme. Alors que le CNRS s'était engagé oralement auprès du garant à rattraper le retard dans la semaine ouvrée suivant la clôture de la concertation. Or, à la date du 12 décembre 2025, 30 questions du public étaient encore en attente de réponse (soit 19%). Toutes ont été apportées depuis dans les ultimes jours précédents la reddition du bilan mais cela a soulevé de l'incompréhension, de la frustration et des attentes légitimes chez nombre de participants.

Si le dimensionnement technique et humain des équipes du CNRS investies sur l'accompagnement de la plateforme peut être un facteur explicatif du décalage d'origine, il est plus difficile de justifier un tel retard et manque d'information sur la durée. Une bonne organisation au sein du CNRS aurait dû permettre d'éviter cette situation.

Ce blocage a nui à la transparence du processus : les participants n'ont pas pu prendre connaissance de l'ensemble des questions-réponses, ni obtenir les informations supplémentaires demandées, à un stade du débat où les interrogations et les argumentaires sont plus ciblés, et donc essentiels à une réflexion collective éclairée.

Ce manque de communication, et la livraison au compte-goutte, est fort gênante et met en partie à mal l'esprit d'une consultation publique qui n'avait pas souffert de tels dysfonctionnements jusque-là.

Une dynamique de participation stoppée trop rapidement : plusieurs parties-prenantes ont suggéré que la concertation soit rallongée au regard de l'importance des sujets évoqués et des questions en attente de traitement : « *Les réponses sont parfois incomplètes, elles appellent des questions complémentaires... que nous ne pourrons donc pas poser après le 16/11.* » Courrier au garant en date du 14/11

Plusieurs participants ont ainsi contacté le garant dans les semaines suivants la réunion de clôture pour demander une reprise de la concertation, du fait de l'absence de certaines réponses, également compte-tenu des nouvelles informations délivrées par le porteur de projet « *sans possibilité pour le public de réagir ou de contribuer, ce qui limite fortement la possibilité d'un débat, pourtant essentiel au bon déroulement d'une concertation préalable.* » Courrier au garant en date du 16_11

Cette idée s'est renforcée avec la présentation tardive, de documents nouveaux et importants, sollicités par plusieurs associations dès le mois de juillet (documents du SGPI et de l'ANR), mis en ligne par le CNRS avant la dernière réunion, et accompagnés d'une note sur les évolutions du projet. Ces documents demandant une lecture approfondie, auraient pu susciter des questions complémentaires.

Recommandations :

Au regard de ces différents constats, le garant invite le CNRS à compléter ses réponses aux questions dans les meilleurs délais. Par ailleurs, le garant recommande que la réponse du porteur de projet à la concertation préalable, rendant compte de sa décision et des motivations justifiant ses choix, fasse l'objet d'une réunion de restitution publique à laquelle le garant de la concertation pourra être convié.

Le garant recommande vivement au CNRS d'engager une démarche de concertation continue, et de rendre publique cette décision dès le stade de la publication de la réponse du porteur de projet au bilan du garant de la concertation préalable. Il conviendrait également de solliciter à nouveau la Commission nationale du débat public, afin qu'elle désigne un.e garant.e neutre et indépendant chargé.e de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la consultation du public par voie électronique.

Il est nécessaire de revenir sur les autres propositions formulées par le garant pour faciliter la participation et regarder à posteriori si cela a produit des effets.

Pour rappel, quatre grandes recommandations de nature à faciliter l'inclusion et la participation des publics avaient été adoptées par le porteur de projet, la première étant la mise en place d'une plateforme participative, dont les effets sur la participation du public ont été évoqués précédemment. Concernant les trois autres axes de préconisations, plusieurs retours ont été collectés :

Le renforcement de la participation en distanciel : ce sujet a été évoqué en réunion, également par des interpellations directes du garant. Elles sont une conséquence directe de la faible participation rapidement constatée en salle, comme l'illustre cette interpellation datée du 22 octobre : « *Certaines de ces rencontres ne pourraient-elles pas faire l'objet de visio-conférences ?... Espérant que ces faibles effectifs se doivent de vous permettre de changer votre fusil d'épaule !* » (Q24_Plateforme en Ligne)

La mise en place d'une retransmission directe et d'un dispositif d'échange en distanciel le 25 octobre a facilité la participation d'intervenants et publics éloignés, mais ce format n'a pas pu être reproduit pour la réunion de synthèse du 13 novembre, malgré plusieurs sollicitations, notamment envoyées par courriel au garant.

Dans les 15 jours précédents cette rencontre, le garant a demandé expressément qu'un format de type retransmission en directe des échanges similaires à celui du 22 octobre soit mis en place. La demande a été entendue et prise en compte par l'équipe projet du CNRS, mais des contraintes techniques liées à l'équipement de la salle (sonorisation et connectivité) n'ont pas pu être levées dans les délais impartis. Compte-tenu des demandes formulées en amont, on peut raisonnablement penser que la participation en distanciel aurait certainement été un vrai plus pour faciliter la place des publics éloignés du site. Le calendrier resserré n'a pas permis d'anticiper à temps les enjeux techniques, et témoigne d'un manque de temps imparti pour la phase préparatoire de cette dernière échéance.

Renforcement de la place des associations et des experts indépendants

Telle que souhaitée par plusieurs parties-prenantes, la diversification des interventions répond à un objectif de libre information des publics et de représentation de tous les points de vue en concertation. Le garant a accompagné le CNRS dans un principe d'ouverture à d'autres regards, tel que préconisé dans les notes de recommandations. Cette approche a été renforcée sur la réunion publique du 25 octobre traitant des enjeux éthiques et scientifiques du projet, pensée sous un format de tables rondes.

Cette rencontre a donné une large place à différents experts-intervenants extérieurs pour qu'ils s'expriment, et dialoguent ensemble, sur deux temps de débat permettant d'approfondir le contexte global du projet, en lien avec les enjeux scientifiques et éthiques de l'utilisation des primates à des fins scientifiques. Ce panel d'experts, porteur d'avis contrastés et neutre vis-à-vis du projet, a permis d'ouvrir le sujet à d'autres regards, tout en questionnant l'opportunité du projet et les éventuelles alternatives :

- Emmanuel Procyk, neurophysiologiste, directeur de recherche au CNRS, Responsable d'équipe à l'Institut Cellule Souche et Cerveau ;
- Roland Cash, médecin, docteur en pharmacologie, consultant en économie de santé et santé publique et vice-président de l'association Transcience ;
- Thomas Brochier, directeur de recherche au CNRS, chercheur à l'Institut de neurosciences de l'hôpital de la Timone ;
- Edwin Louis-Maerten, Vétérinaire, doctorant en éthique biomédicale à l'Université de Bâle. Spécialiste des questions d'application du principe des 3R et de l'évaluation éthique des projets ;
- Athanassia Sotiropoulos, Directrice de recherche à l'Inserm, Directrice du GIS FC3R ;
- Sandra Robelet, Docteur en neurosciences, spécialiste dans les modèles de maladies neurodégénératives et de cardiologie, membre du comité d'éthique n°71 de Marseille.

La participation de Roland Cash, au titre de son implication dans l'association Transcience mais aussi en tant que représentant du collectif d'associations constitué en opposition au projet a permis d'inclure le point de vue de ces parties-prenantes au même titre que d'autres experts.

La réunion de synthèse a également permis d'entendre les associations impliquées en concertation, sur la base des cahiers d'acteurs rendus publics. Sous forme de tribune libre, ce temps conclusif a laissé place à un échange direct entre les participants en salle et les représentants associatifs suivants :

- Le président de l'association Antidote Europe ;
- Le président du Collectif Vauclusien pour la Protection Animale ;
- La représentante de l'association One Voice.

A noter que la réunion du 05 novembre sur les impacts territoriaux du projet incluait également depuis la salle quelques représentants institutionnels (animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arc, représentant de la DDPP) en capacité de répondre à des questions précises du public, en complément du bureau d'études Systra AMO du porteur de projet. Ceux-ci n'ont cependant pas été amenés à intervenir.

Mise en place des cahiers d'acteurs

Annoncés rapidement au lancement de la concertation, les cahiers d'acteurs ont concrètement été mis en place avec la publication du mode d'emploi en ligne, au lendemain de la réunion « intermédiaire » du 05 novembre. Derrière cette publication tardive, l'intention (bien comprise des parties-prenantes) était de limiter des publications trop rapides et dénuées de lien avec la dynamique de concertation ou le projet. Au final, le dispositif a bien fonctionné et tous les cahiers publiés (c'est-à-dire l'intégralité) apportent des arguments solides ou nouveaux, bien loin d'un simple « effet tribune » relevant d'un affichage d'opportunité.

- Cahier d'acteur du CVPA publié sur la plateforme le 12/11/2025
- Cahier d'acteur de Transcence publié sur la plateforme le 12/11/2025
- Cahier d'acteur d'Antidote Europe publié sur la plateforme le 12/11/2025
- Cahier d'acteur de One Voice publié sur la plateforme le 18/11/2025
- Cahier d'acteur de Biosimia publié sur la plateforme le 18/11/2025
- Cahier d'acteur du RNSBEA publié sur la plateforme le 18/11/2025
- Cahier d'acteur du AFSTAL publié sur la plateforme le 18/11/2025
- Cahier d'acteur de PETA publié sur la plateforme le 18/11/2025

Quelques chiffres clefs de la concertation :

132 participants aux rencontres (en effectifs cumulés) et 40 en distanciel

10 000 connexions uniques au site internet

2454 contributions sur la plateforme : 158 questions écrites / 2296 avis écrits

8 cahiers d'acteurs remplis

Perception de la concertation depuis le point de vue des publics

Rôle et pertinence de la recherche : une diversité de voix, une fracture perceptible

Il est important de dresser rapidement, et sans recherche d'exhaustivité, les traits d'une concertation qui a donné lieu à de nombreux avis citoyens, interpellations associatives et expressions libres de tous styles, que les participants ont tenu à formuler, la plupart du temps en ligne. Au travers d'arguments ciblés, mais également de prises de position fougueuses, parfois rageuses et à la limite du politiquement correct. Sans nous concentrer sur ces dernières, qui ont néanmoins été pleinement intégrés à l'analyse du présent bilan, il revient de saisir la dynamique d'une concertation qui, loin de se concentrer sur le seul projet de CNP, a aussi instruit bien souvent le procès d'une certaine « recherche ». Et avant tout de l'expérimentation animale dans son acceptation la plus large.

Entre rejet et méfiance : une première lecture globale des contributions

Nombre de commentaires sont spécifiquement concentrés sur cette opposition catégorique au recours animal, certains annonçant « (...) engager une lutte de longue haleine, utiliser tous les moyens légaux disponibles pour faire échec à ce projet et en faire un symbole de l'opposition à l'expérimentation animale. Les promoteurs de ce projet (le CNRS, l'Etat, le Préfet etc...) doivent donc s'attendre à entrer dans un combat au long cours et tous azimuts. » Avis 1556 du 04/11_Platforme en ligne

Illustrations de ce refus, quelques affirmations partagées de nombreux participants reviennent, sous différentes formulations : « L'absence de justification scientifique pour éléver davantage de singes est la preuve de ces pratiques arriérées et obsolètes. » Avis 1627 du 03/11_Platforme en ligne

« Au XXI^e siècle, il est effarant de continuer à martyriser, torturer des êtres animaux sentients alors que des alternatives existent qui ne maltraitent pas les êtres animaux. » Avis 1518 du 05/11_Platforme en ligne

« C'est extrêmement choquant. Cela va à l'encontre de l'évolution de la société, du regard à porter sur les animaux » Avis 1727 du 12/11_Platforme en ligne

Derrière cette première masse de contributions, se dressent également les constats et analyses de personnes et associations renseignées, prêtes à revenir sur de nombreux points de controverses, engagées dans la concertation pour faire émerger les points de détails qui démontreraient l'incomplétude d'une réflexion :

« Selon une étude publiée dans la revue ALTEX (2025), sur 191 projets, utilisant des primates non humain, autorisés en France entre 2016 et mi 2019, 56 % au maximum ont donné lieu à au moins une publication à comité de lecture. Le faible taux de publication soulève des questions sur la transparence scientifique et la justification scientifique de l'utilisation de primates. Pour optimiser l'impact scientifique et réduire l'usage inutile de primates, les auteurs incitent à publier d'avantage, y compris les résultats négatifs. » Avis 1731 du 12/11_Platforme en ligne

« Sur le plan éthique, il ne faut pas confondre utilité et moralité. La maltraitance animale qu'induit l'expérimentation animale n'est admise (art L214-3 du code rural) que pour les « cas de stricte nécessité ». Seules les utilisations pour des recherches sur des maladies humaines graves et/ou invalidantes devraient entrer dans ce cadre ». Avis 2094 du 15/11_Platforme en ligne

Tout particulièrement en lignes de mire, les projets intrinsèquement douloureux, « plutôt en augmentation depuis 2022 » selon l'analyse fournie par une association, les manquements aux justifications de non-remplement « notamment dans les demandes d'autorisation du projet, où parfois ça se limite à une ligne », les limites de méthodes et les faiblesses des communautés éthiques, également pointées par certains universitaires.

A une « science sans conscience » vue parfois comme « rétrograde et hors sol » pourrait donc s'opposer une pratique vertueuse, s'appuyant sur l'efficacité de nouvelles technologies de pointes, et d'une culture du non-recours mieux acceptée dans les communautés scientifiques. Un changement d'ambition donc mais aussi en filigrane un changement de siècle, pour ne pas rater le passage au XXI^e. Mais comment les premiers acteurs concernés perçoivent-ils cette image qui leur est renvoyé ?

L'implication du monde de la recherche : Entre résignation et travail de conviction ?

L'analyse du fichier détaillé des avis fait apparaître clairement les contributions du monde de la recherche scientifique académique : si les expressions recueillies sont très majoritairement favorables au projet, il est marquant de noter, derrière la conviction, la tonalité particulière, parfois désabusée, parfois sidérée, d'une catégorie socio-professionnelle confrontée à la vision que dégage le métier de chercheur dans l'opinion publique et dans le débat lui-même : « *Il est navrant que cette consultation publique soit captée par un imaginaire populaire simpliste, et que tutelles et instances scientifiques, pourtant conscientes de l'importance du centre, n'affichent pas plus clairement leur soutien* » Avis 702 du 03/11_Plateforme en ligne

Face aux défiances, comment faire connaître ce que serait « *la vraie recherche moderne* », qu'interroge dans l'intitulé de son poste un chercheur, par ailleurs intervenant dans le débat : « *Il est un discours récurrent qui oppose une vieille recherche menée avec les animaux et une autre alternative, moderne avec des cellules ou des 'intelligences artificielles'. Les positions sont reprises : il faut 'mettre fin à ces expérimentations qui ne sont plus justifiables au regard des connaissances actuelles'. De quoi s'agit-il ? nul ne le sait et on se garde bien de développer* » Avis 1859 du 13/11_Plateforme en ligne

Sous le pseudo « *chercheur fatigué* » un contributeur exprime sa lassitude devant « *une concertation insensée* » qu'il ne souhaite pas : « *Ce n'est pas une question où les enjeux et la complexité sont à la portée de gens pas compétents, mal informés ou pire, ou de gens « sensibles » qui raisonnent en termes de « souffrances animales » supposées et non-spécifiées* ». Avis 656 du 03/11_Plateforme en ligne

D'autres considèrent au contraire que les réactions souvent virulentes appellent une ouverture par la discussion : « *L'expérimentation animale est un sujet qui mérite certainement d'être débattu.* » Avis 1920 du 14/11_Plateforme en ligne

« *L'expérimentation animal est un sujet de crispation de plus en plus important dans nos sociétés et il est remarquable que la société s'y investisse autant.* » Avis 1935 du 14/11_Plateforme en ligne

Ce qui permettrait de créer les conditions d'un dialogue : « *Les questions relatives au bien-être animal et à la pratique d'une recherche éthique et responsable sont au centre des préoccupations de notre société, mais aussi de nos chercheurs.* » Avis 183 du 20/10_Plateforme en ligne

Car plusieurs contributions donnent à voir une profession qui se sent injustement prise pour cible : « *Contrairement aux fausses informations véhiculées par de nombreuses associations, la recherche chez le primate est encore nécessaire dans de nombreux domaines de la recherche fondamentale et clinique (...) il me semble beaucoup plus important et pertinent de focaliser les luttes pour le bien-être animal au niveau des élevages de masse qui sont destinés à la consommation humaine (...) Il est important de ne pas se tromper de combat !* » Avis 2221 du 16/11_Plateforme en ligne.

« *Chercheurs comme citoyens partagent le même objectif : limiter le recours aux animaux.* » Avis 212 du 21/10_Plateforme en ligne

Sur le sujet de l'éthique tout particulièrement, les réactions sont nombreuses : « *Aucun chercheur n'est favorable à la souffrance animale* » commence l'un deux, ce à quoi un autre avis répond : « *Comment des scientifiques intéressés par la recherche de traitement des maladies peuvent-ils accepter de torturer des animaux à longueur de journée au nom de la science.* » s'inquiète l'un deux, conscient de renvoyer cette image.

« *Une partie du désaccord concerne souvent la souffrance sur les animaux. Ce fantasme me choque. Nous n'avons aucun intérêt à faire nos recherches sur des animaux en souffrance, d'un point de vue moral, bien sûr, mais aussi scientifique : la douleur et le stress fausseraient les résultats. L'image du chercheur indifférent au bien-être animal date de plus de 70 ans et ne correspond plus à la réalité.* » Avis 378 du 28/10_Plateforme en ligne

Appel à un débat scientifique public et à une transparence démocratique

Au travers de la concertation sur ce projet de CNP, c'est un temps d'élargissement du débat et de confrontation entre différentes visions et stratégies de recherche que certains appellent de leurs voeux : « *Une partie importante du dossier ne porte pas sur le projet du centre d'élevage lui-même mais sur l'intérêt de la recherche sur animaux et le caractère indispensable de celle-ci* ».

Cette même personne estime que les termes ne peuvent en être trop restrictifs, au risque d'en faire apparaître les contradictions : « *D'un côté on nous indique que la concertation ne porte pas sur la recherche scientifique mais sur le centre d'élevage, et d'un autre côté on nous vend la nécessité de celui-ci en nous expliquant que des tas de progrès ont été obtenus grâce à l'utilisation des primates (...)* » Avis 445 du 30/10_Platforme en ligne

Ce qui amène à considérer le projet comme un tout : « *On ne peut pas évaluer la pertinence de ce projet en le détachant des questions soulevées par l'expérimentation animale puisque l'élevage en est l'un des maillons.* » Cahier d'acteur Transcience

Aussi, le projet de CNP est perçu comme un vecteur de débat dans un monde qui serait fermé sur lui-même, manquant de démocratie « *J'ai lu dans un article du Charlie Hebdo daté d'août qu'il y avait des pressions qui s'exerçaient en interne au sein du CNRS sur des voies qui pouvaient être dissonantes, à la fois concernant l'efficacité du modèle animal, mais également l'expérimentation animale en tant que telle. Et je voulais savoir s'il n'était pas paradoxal de tenter, dans le même temps, de faire taire des scientifiques de votre institution, tout en revendiquant un dialogue, comme vous nous l'avez dit au début, constructif et une expression libre, dans le cadre de cette concertation que vous avez souhaitée initier*

. Une participante_Réunion publique du 25 octobre 2025

Ce serait donc une occasion de se saisir collectivement « *d'une vraie demande d'amener des arguments sur les alternatives, sur l'éthique animale.* » mais également des enjeux démocratiques que devrait questionner la communauté scientifique pour réfléchir au « *manque criant de représentation de la société civile au sein des comités d'éthique et des organismes qui financent la recherche animale* ».

Sur ce point plusieurs constats sont partagés, considérant que la France devrait s'ouvrir à de nouvelles pratiques, à d'autres inspirations, « *notamment les pays scandinaves, où la moitié des comités d'éthique sont des représentants de la société civile, ou encore au Royaume-Uni, où la SPA propose des formations pour des membres non scientifiques des comités d'éthique.* » Un participant_Réunion publique du 13 novembre

Pour les processus de projet comme celui de CNP, des idées et revendications sont également partagées : « *Constituons une commission indépendante qui permettra de réexaminer la pertinence de ce projet et de le réévaluer* » Cahier d'acteurs_CVPA

« *Le CNRS devrait s'engager à rendre disponible et publique toute évolution du projet, y compris en dehors de la concertation, afin que chacun puisse accéder à une documentation complète, stable et dans des délais raisonnables.* » Avis 1882 du 13/11_Platforme en ligne

Est également demandé la constitution « *d'un comité d'éthique, qu'il soit beaucoup plus équilibré en termes de représentativité de personnes qui sont aussi de la protection animale, de la société civile et d'autres experts en comportement animal* ».

Est-ce que cette concertation permettra d'ouvrir cette discussion sur les conditions d'instauration d'un dialogue de long terme entre la communauté scientifique et l'extérieur ? Les conclusions de la réunion de clôture ont déjà permis d'entrevoir certaines pistes : « *Il y a des pistes de réflexion qu'on pourrait avoir et, c'est le cas notamment au sein du comité national de réflexion en éthique de l'expérimentation animale, qui est un comité partitaire dans lequel siège un certain nombre d'associations de protection animale* » CNRS_Réunion publique du 13 novembre

Point de vue sur la procédure de concertation préalable et son utilité

A titre d'exemple, et sans prétention d'analyse, sont listés ci-dessous quelques avis qui illustrent cette polarisation du débat, les publics exprimant selon les cas des sentiments et des appréciations tout à fait contraires sur la concertation. A noter qu'aucune catégorie d'acteurs ne peut se retrouver pleinement associée à une opinion « type », qu'elle soit favorable ou défavorable, même si certaines dynamiques structurantes du débat rappelées par ailleurs semblent se vérifier.

Sur un registre positif :

« *Merci pour cette consultation qui permet de débattre de façon sereine et transparente.* » Avis 1868 du 13/11_Plateforme en ligne

« *Dans un premier temps je tiens à saluer l'effort de transparence et de donner possibilité à chacun et chacune de s'exprimer sur ce sujet de société.* » Avis 321 du 24/10_Plateforme en ligne

« *Je me réjouis que chacun puisse donner son avis. Cela montre que le CNRS est totalement transparent sur son projet* » Avis 335 du 24/10_Plateforme en ligne

Sur un ton plus négatif :

« *Vos mensonges et votre vision de la transparence consistant à ne diffuser que les documents que vous avez envie de diffuser m'obligent à poster* » Avis 334 du 24/10_Plateforme en ligne

« *Tenant plus de la propagande que d'une réelle présentation objective laissant l'espace au contradictoire* » Avis 294 du 23/10_Plateforme en ligne

« *Le ton en lui-même de la concertation n'est pas neutre. Celle-ci semble servir à légitimer un projet déjà cadré.* » Avis 288 du 22/10_Plateforme en ligne

« *Manque de transparence : La concertation du CNRS est perçue comme une opération de communication. Les protocoles et souffrances réelles restent flous, alimentant la défiance.* » Avis 243 du 21/10_Plateforme en ligne

« *Le fonctionnement de la concertation préalable, au vu de la communication du CNRS, ne relève pas d'un dialogue impartial, mais d'une manipulation du temps et des conditions d'expression.* » Avis 1882 du 13/11_Plateforme en ligne

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

*A noter que les demandes de précisions et recommandations sont directement rédigées en conclusion des sous-parties afférentes.

1 / Débat sur l'opportunité du projet

- Opposition morale générale à l'expérimentation animale
 - Positionnement moral
 - Illégitimité de la souffrance animale
 - Quelle place pour l'éthique dans le débat ?
- Approche utilitariste / favorable au principe encadré
- Regards sur la pertinence du modèle macaque
 - Nécessité de la recherche animale en recherche fondamentale — arguments favorables
 - Limites épistémologiques du modèle macaque — arguments défavorables
 - Les biais de recherche découlant de la souffrance animale
 - Existence de méthodes substitutives comme alternatives solides au projet
- Quel modèle scientifique pertinent pour demain ?
 - L'argument du manque de moyens et de volonté : investir autrement les financements ?
 - Le développement des méthodes alternatives, un soutien déjà renforcé ?
 - L'importance de l'hybridité des modèles pour la communauté scientifique
 - L'existence d'une « exception » culturelle française ?
 - Quelle visibilité et moyens pour la stratégie 3R nationale ?
 - Quelle anticipation de la diminution globale du recours aux animaux ?
- En quoi le projet de CNP constitue une réponse stratégique ?
 - Quelle évaluation du besoin en animaux ?
 - Un projet à contre-courant des futurs standards de recherche ?
 - Un projet transparent et compétitif ?
 - L'enjeu de souveraineté et d'indépendance : échelle française ou européenne ?
 - En conclusion concernant l'opportunité, les alternatives et les variantes

2 / les caractéristiques du projet d'élevage

- Pourquoi 1800 animaux ? La prise en compte globale des cycles de reproduction
- Provenance et traçabilité des animaux reproducteurs achetés
- Techniques de reproduction mises en œuvre
- Identité et caractère public des futurs établissements utilisateurs
- Prix de vent des PNH et équilibre socio-économique du projet
- Activités hébergées sur place : exclusivement de l'élevage ?
- Qualité des hébergements et soins délivrés
 - Un projet au-delà des standards ?
 - Des pratiques et conditions jugées indignes
 - Et après, dans les laboratoires ?
 - Transmission des informations et transparence du suivi

3 / Enjeux environnementaux et territoriaux

- Impact sur la biodiversité
- Prise en compte des risques naturels
- Impact sanitaire : risque de zoonose
- Gestion des effluents et des eaux usées
- Retombées socio-économiques

1 / Débat sur l'opportunité du projet

• Opposition morale générale à l'expérimentation animale

Une part considérable des contributions exprimant un désaccord frontal avec l'expérimentation animale invoquent un principe moral fondamental : faire souffrir un être sensible est considéré comme incompatible avec les valeurs contemporaines attribuées au progrès scientifique et à la société humaine.

De nombreux avis affirment cette position à travers des déclarations directes et non nuancées, qui ne précisent pas nécessairement leur argument. Ces témoignages montrent que le refus n'est pas fondé sur un critère technique mais sur une opposition éthique totale. Pour ces contributeurs, la seule justification qu'un projet impliquerait la souffrance de primates suffit à s'y opposer pleinement.

Positionnement moral

Plusieurs participants considèrent que les motivations scientifiques, quoi qu'il en soit des progrès envisagés, ne constitue pas un argument pertinent pour justifier du recours aux animaux :

« *quelles que soient les avancées scientifiques et médicales qui pourraient en découler*, nous ne contreviendrons pas aux droits de ces personnes en les transformant en sujets d'expériences contre leur gré et contre leurs intérêts. — Pour les mêmes raisons, nous finirons par décider de nous priver de l'expérimentation animale, quel que soit l'état de développement des méthodes non animales, pour des raisons de justice et d'éthique » Avis 241 du 21/10_Platforme en ligne

« Vous avez parlé de projet essentiel, mais qui dit que c'était « essentiel » ? En parlant d'éthique, encore une fois, ce n'est pas parce que la science, les progrès de la science, nous permettent de faire des choses pour rechercher des résultats, qu'on doit forcément aller là-dedans. Ce n'est pas parce qu'on peut le faire, qu'on a les moyens, qu'on doit y aller. » Une participante_Réunion publique du 13 novembre

« Je m'oppose à ce projet pour des raisons scientifiques et éthiques fondées sur le principe antispéciste, qui rejette la discrimination arbitraire entre les espèces sentientes. (...) Les primates non humains possèdent des capacités cognitives et émotionnelles avérées (conscience de soi, empathie, souffrance prolongée), ce qui place leur utilisation dans des conditions de privation et de stress sous le seuil de l'acceptabilité morale. » Avis 1883 du 13/11_Platforme en ligne

Dans cette optique, plusieurs contributions apportent des éclairages sur la Déclaration de Montréal sur l'exploitation animale (publiée en 2022) présentée comme un manifeste qui ferait aujourd'hui consensus en philosophie morale :

« Le consensus en philosophie morale exprimé dans la Déclaration de Montréal sur l'exploitation animale montre qu'en 2025 la prise en compte des intérêts des animaux non humains, notamment ceux pour lesquels le niveau de sentience est avéré, est un impératif moral pour une majorité de spécialistes d'éthique. Dans ce contexte, la construction d'un tel centre de primatologie qui traiterait les primates non humains non comme des sujets dignes de droits fondamentaux, mais comme des "ressources stratégiques", paraît un contre-sens moral. » Avis 322 du 24/10_Platforme en ligne

« En éthologie et en neurobiologie, il est bien établi que les mammifères, les oiseaux, les poissons et de nombreux invertébrés sont sentients, c'est-à-dire capables de ressentir du plaisir, de la douleur et des émotions. Ces animaux sont des sujets conscients ; ils ont leur propre point de vue sur le monde qui les entoure. Il s'ensuit qu'ils ont des intérêts : nos comportements affectent leur bien-être et sont susceptibles de leur faire du bien ou du mal. » Avis 411 du 30/10_Platforme en ligne

« La vraie question n'est pas scientifique (« faut-il des animaux pour tester telle hypothèse ? »), mais éthique : « même si l'on ne peut tester qu'avec des animaux, est-il moralement acceptable de le faire ?

». Cette question relève de l'éthique animale, et ses spécialistes font partie des experts légitimes à entendre. Or, depuis les années 1970, l'éthique animale converge sur un point central : le spécisme – discriminer selon l'espèce – est injuste, comme le racisme ou le sexism. Dans aucun de ces cas on ne dispose d'une différence moralement pertinente qui autoriserait à faire passer les intérêts d'un groupe avant ceux d'un autre. Il est donc inexact de dire que « le monde académique » soutient unanimement l'expérimentation animale. » (Avis 407 du 30/10_Platforme en ligne)

Illégitimité de la souffrance animale

Toujours sur la dimension éthique, un second ensemble d'avis insiste spécifiquement sur la douleur, la captivité et la détresse perçus comme des conséquences intrinsèques à l'expérimentation sur les primates non humains. « Le projet soulève une question essentielle : jusqu'où sommes-nous prêts à aller au nom de la recherche ? Ces pratiques interrogent profondément notre rapport au vivant et à la souffrance. » (Avis 2207 du 16/11_Platforme en ligne)

Cette question apparaît dès les premiers jours de concertation, formulée plus frontalement : « Comment parvenez-vous à concilier éthique et privation de liberté des primates ? Comment parvenez-vous à concilier l'éthique avec les mutilations pratiquées dans le cadre des expérimentations » (Q03_Platforme en ligne). Dans sa réponse, le CNRS repositionne le constat « d'une nécessité scientifique encadrée (...) uniquement lorsqu'aucune méthode alternative fiable n'existe ».

Cette réponse ne convient pas sur un plan éthique à une partie du public qui considère avec circonspection l'argument, avec la conviction que la souffrance animale ne peut être justifiée par un bénéfice scientifique.

Face à des êtres sentients, il apparaît pour beaucoup que le « bien-être » animal placé au cœur du projet par le CNRS ne peut masquer une réalité autre, incompatible avec l'exigence de morale, de dignité et de respect des animaux. La dimension émotionnelle du propos est souvent forte et assumée, les verbatims proposés ci-dessous ne témoignent pas de l'affect exprimé crument dans de nombreuses contributions :

« Sur le plan éthique, l'élevage massif d'animaux sensibles, dotés d'une vie sociale complexe et d'une cognition avancée, pour les soumettre à des expériences invasives est profondément problématique. La société évolue vers une exigence croissante de respect du vivant, et ce projet va à l'encontre de cette dynamique » (Avis 2012 du 15/11_Platforme en ligne)

« L'utilisation d'animaux dans la recherche pose aujourd'hui de graves questions éthiques et scientifiques. Les primates sont des êtres sensibles, dotés d'émotions, d'une conscience de soi et de structures sociales complexes. Les soumettre à des conditions d'enfermement et d'expérimentation provoque une souffrance physique et psychologique injustifiable. » (Avis 1886 du 13/11_Platforme en ligne)

« Pourquoi parler de bien-être animal dans un projet de cette envergure qui va à l'encontre des besoins de ces animaux. Le ferions-nous sur des humains ? Les procédures expérimentales (contention, interventions invasives, prélèvements répétés) génèrent douleur, détresse et perturbations biologiques. Ces atteintes ne peuvent être éliminées car elles sont intrinsèques au modèle. » (Avis 2203 du 16/11_Platforme en ligne)

« La mise en avant de conditions d'élevage « supérieures aux standards européens » ne répond pas à la question fondamentale : celle de la légitimité morale d'élever et de maintenir des primates en captivité à des fins expérimentales. L'argument du « bien-être amélioré » ne saurait justifier la privation de liberté, la séparation des individus, ni la souffrance psychologique inhérente à ce type d'élevage. » (Avis 636 du 02/11_Platforme en ligne)

Quelle place pour l'éthique dans le débat ?

Edwin Louis-Maerten, Vétérinaire, doctorant en éthique biomédicale à l'Université de Bâle et participant à la table-ronde du 25 octobre rappelle que le débat éthique obligeraient à déplacer la focale du discours scientifique : « *Qu'est-ce qu'on entend par éthique, en particulier ? Vraiment une différence entre légal et légitime, une confusion qui n'est pas à faire ici. L'éthique, c'est vraiment l'étude de la légitimité d'une action. Et on vient souvent se poser des questions de « est-ce que c'est juste ou injuste de faire telle ou telle action, bien ou mal... ? (...) l'éthique ne se limite pas à ce qui est conforme aux droits applicables ou à la réglementation. Typiquement, pour l'expérimentation normale, on ne va pas se limiter à la Directive européenne ou aux droits français ou aux transpositions d'endroits français, mais on va s'intéresser à ce qui va être conforme à un idéal de morale ou de justice ».* »

Plusieurs participants considèrent ainsi que cet approfondissement de l'approche éthique n'est pas réellement abordé par le porteur de projet, ce qu'Edwin Louis-Maerten confirme dans son intervention « *la question de l'utilisation du terme éthique, si ce n'est pas bien justifié derrière (...) il y a trois pages dédiées à l'éthique, mais zéro sur les fondements du mot.* »

La chercheuse Sabrina Ravel, dans la même discussion, a résumé l'approche adoptée par le porteur de projet : « *Il faut se rendre compte qu'il y a 15 ans les projets n'étaient même pas relus et n'étaient pas validés éthiquement alors certes on ne fait pas de l'éthique normative comme on peut l'entendre, comme on peut espérer l'éthique, on essaye d'avoir une éthique réflexive, d'avancer sur ce chemin, de considérer ce qui marche et ce qui ne marche pas. Comment on peut bien traiter les animaux, même si la bientraitance est encore très auto centrée sur l'humain, et aussi essayer d'évaluer le bien-être des animaux, même si encore une fois on peut s'améliorer* ».

Cette approche de l'éthique professionnelle plus centrée sur la déontologie, l'intégrité de la recherche et le traitement de la souffrance animale n'est pas suffisante aux yeux de certains participants, même si Edwin Louis-Maerten rappelle qu'elle n'est pas incompatible avec une éthique normative : « *Encore une fois, ce n'est pas antagoniste avec le fait de faire de l'expérimentation impliquant des animaux. Je tiens à le rappeler* »

Plusieurs avis exprimés laissent penser qu'un approfondissement de ces sujets aurait donc été nécessaire :

« *Sur le dossier de concertation, qui fait 82 pages, la partie sur les enjeux éthiques fait à peine plus de trois pages. Une sur l'opinion publique, une sur la réglementation. On a vu que ça n'avait rien à voir avec la présentation qui nous a été faite par le philosophe. Une sur la réglementation et une sur les trois R, qui n'est pas en l'état un principe éthique, mais simplement un principe de bonne pratique. Avec tout ça, il n'y a aucune mention des normes éthiques ou du système moral qui sont en jeu.* » (Une participante relayant la question d'une association_Réunion publique du 25 octobre)

« *Il me semblait que l'intitulé, c'était éthique. Et à part le premier intervenant, pour l'instant, pour moi, on n'a pas du tout parlé d'éthique. On a parlé de ce qu'est les trois R. (...) Et je me dis, ce qui était important sur ce débat, c'était de parler de l'éthique* ». (Un participant_Réunion publique du 25 octobre)

• Approche utilitariste / arguments favorables au principe encadré

Plusieurs avis en ligne endossent une position que l'on pourrait qualifier de « pragmatique », considérant les souffrances et douleurs subies par les animaux mais estimant qu'il s'agit d'un « moindre mal » eu égard aux bénéfices pour la santé humaine : « *Toutes les avancées pour la santé et le bien-être humains (et animaux) sont allées de pair avec la recherche animale. C'est peut-être un mal nécessaire pour améliorer d'innombrables vies d'hommes et d'animaux à l'avenir* » (Avis XX du 03/11_Plateforme en ligne). « *Je le redis, je suis un amoureux des animaux, mais je choisirai toujours mes proches et l'Homme en premier, dans le respect du bien-être des animaux bien-entendu* » (Avis 239 du 21/10_Plateforme en ligne).

« Les vaccins contre le covid, contre le sida entre autres, sont développés grâce au recours à l'utilisation des primates. Pourquoi se passer de faire des avancées si les tests sont bien faits. » (Avis 1884 du 13/11_Platforme en ligne).

« En attendant, leur utilisation reste indispensable pour sauver des vies humaines, en particulier celles des enfants atteints de maladies rares et mortelles. » (Avis 1111 du 07/11_Platforme en ligne).

Tel qu'évoqué en introduction du cahier d'acteurs de BioSimia, ces propos s'inscrivent dans une approche de la philosophie utilitariste qui « *considère qu'un acte pouvant entraîner une souffrance peut être acceptable si ses conséquences apportent un bénéfice pour le plus grand nombre.* » :

« Aujourd'hui les associations de malades soutiennent massivement les expérimentations sur l'animal, y compris sur les primates, car elles comprennent la douleur et la souffrance apportées par les maladies sans traitement. Tant que l'humain sera soumis à la maladie, à la souffrance et à au désespoir d'une vie qui s'éteint dans des conditions abominables, il est de notre devoir collectif de tout tenter pour découvrir des traitements. » (Avis 539 du 31/10_Platforme en ligne).

Pour autant, des conditions et garanties sont requises par ces contributeurs, tant pour réduire le nombre d'animaux utilisés que pour améliorer la vie de ceux qui le seront : « *Certes, il y a une utilité scientifique si on s'affranchit de la question éthique, mais cette affirmation générale ne suffit pas, il faut préciser de combien de PNH les chercheurs auront besoin.* » (Avis 2094 du 15/11_Platforme en ligne).

« Il est normal d'avoir des garanties : garanties d'excellence et d'améliorations continues, garanties d'investissement en parallèle dans des méthodes non-animaux et de justification de toute utilisation de primates, garanties de limiter l'utilisation de primates et de réduire tous protocoles dououreux, garanties de transparence et d'éducation. » (Avis 305 du 23/10_Platforme en ligne).

« Comme sur beaucoup de sujets, la réponse n'est pas « blanc ou noir » mais un peu de tout, alors faisons en sorte que les animaux soient accueillis dans les meilleures conditions possibles. » (Avis 1868 du 13/11_Platforme en ligne).

Demande de précisions et recommandations :

Considérant les attentes d'une partie du public sur les enjeux éthiques, préciser le positionnement éthique du CNRS en ayant recours aux arguments philosophiques et moraux permettant de le justifier. Les mesures d'accompagnement scientifiques du bien-être animal sont un aspect d'une approche plus globale impliquant de démontrer une nécessité scientifique conforme à l'impératif éthique.

Expliquer pourquoi la proposition de recourir à des volontaires humains pour remplacer les primates serait scientifiquement inappropriate et éthiquement contestable ou illégale ;

Compte-tenu des enjeux majeurs de compréhension rattachés à l'éthique ; considérant que l'approche de l'éthique oblige à considérer des dimensions philosophiques et morales difficiles à appréhender ; constatant enfin que plusieurs contributions sous forme de questions, avis et cahiers d'acteurs relèvent un manque d'approfondissement de ce sujet en concertation ; le garant recommande que la phase de concertation continue soit l'opportunité de préciser le champ des questionnements éthiques à considérer et les dilemmes qui se rapportent à l'utilisation des primates non humains dans la recherche biomédicale.

- Regards sur la pertinence du modèle macaque

Nécessité de la recherche animale en recherche fondamentale — arguments favorables

Les tables-rondes organisées le 25 octobre ont permis de présenter des projets de recherche sur les modèles primates aux travers de leurs retombées concrètes, permettant par exemple de « *comprendre de façon assez fondamentale comment le cerveau contrôle le mouvement, mais aussi pour développer des approches thérapeutiques innovantes sur des pathologies qui peuvent être très handicapantes au quotidien* » (Thomas Brochier, chercheur CNRS en neurosciences). Ont également été décrits d'autres domaines de la biologie particulièrement concernés tels que « *la biologie des systèmes, en particulier des systèmes entiers qui ne sont pas pour l'instant reproductibles par des méthodes alternatives et pour lesquels il y a une spécificité des primates* » (...) *système immunitaire, maladies infectieuses (...) la reproduction (...) système de la vision* » (Emmanuel Procyk, chercheur CNRS en neurobiologie)

Selon Bruno Lucas, « *Il y a deux grandes thématiques qui, pour l'instant, n'ont pas de solution alternative. C'est toute celle qui étudie les grands systèmes où il y a de la communication. On ne peut pas étudier l'immunologie en ayant un petit bout d'un organoïde pour l'instant, puisque c'est plein de cellules qui circulent en nous, qui vont dans les tissus, les tissus dits lymphoïdes ou les tissus non lymphoïdes.* » (Bruno Lucas, CNRS, RP du 25 octobre)

Plusieurs contributions en ligne décrivent le caractère actuellement irremplaçable des primates non humains pour la recherche biomédicale en général. « *Les technologies de substitution mentionnées dans nombreux commentaires (Organoïdes, jumeaux numériques, organ on a chip, ...) ne sont pas assez avancés pour être représentative de la complexité d'un organisme vivant. Et paradoxalement, pour pouvoir faire un jour fonctionner ces technologies de substitution, il est nécessaire de faire de la recherche sur le vivant. Dans chaque projet proposé par un scientifique, il est aussi obligatoire d'envisager ces technologies de substitution.* » (Avis 1918 du 14/11_Platforme en ligne)

Dans son cahier d'acteur, Biosimia fait état de l'importance de la proximité phylogénétique pour mieux comprendre et prédire les mécanismes biologiques, ainsi qu'évaluer l'efficacité et la sécurité de nouveaux traitements.

Plusieurs chercheurs sont ainsi venus documenter leur utilisation des primates non humains dans les études multidimensionnelles considérant la nécessité d'un modèle permettant de comprendre les interactions globales :

« *Il répond à une nécessité fondamentale : développer des stratégies thérapeutiques innovantes, notamment dans le domaine des neurosciences, où l'étude du fonctionnement cérébral ou des pathologies neurodégénératives ne peut parfois être menée qu'à l'aide de modèles animaux pertinents (les cellules en cultures furent-elles en organoïdes ne sont pas des cerveaux et le cerveau des rongeurs diffèrent substantiellement de celui des primates, dont nous humains faisons partie).* » (Avis 1904 du 13/11_Platforme en ligne)

« *Les modèles cellulaires ex vivo permettent souvent d'obtenir des démonstrations de mécanismes moléculaires pour des thérapies. Cependant, le transfert en clinique de ces approches thérapeutiques impose de les tester sur des organismes vivants plus complexes qui intègrent tous nos organes et en particulier le système inflammatoire. L'inflammation peut être la cause du rejet de greffes cellulaires, de rejet d'un dispositif médical, d'une réaction à un vecteur de thérapie génique ou autres. Dans ces exemples, le recourt à des primates sera indispensable car son système inflammatoire est proche de celui de l'homme.* » (Avis 1895 du 13/11_Platforme en ligne)

Il a ainsi été rappelé plusieurs fois que l'approche animale en recherche fondamentale vise à comprendre les mécanismes de maladies que l'on n'arrive pas aujourd'hui à comprendre. Cette distinction avec les pratiques de la recherche pré-clinique (permettant notamment de tester les médicaments sur des animaux) n'a pas toujours été perçue des contributeurs :

Questionnés dans le débat sur le coût « *est-ce qu'aujourd'hui ça peut être un argument dans un projet de recherche (...) parce que peut-être moins onéreux ?* » (Un participant_RP du 25 octobre), les chercheurs ont été unanimes : « *Non seulement les protocoles sont extrêmement compliqués, ça*

nécessite la présence constante de personnels qui sont extrêmement formés et qui sont rares, des infrastructures pour héberger les animaux qui sont aussi très compliqués, et même les animaux eux-mêmes sont chers. » (Emmanuel Procyk_RP du 25 octobre). Ce qui fait dire à Bruno Lucas : « *L'expérimentation animale, même si c'est de la souris ou du poisson, ça quadruple le prix du projet.* »

Limites épistémologiques du modèle macaque — arguments défavorables

A l'inverse, plusieurs participants font valoir qu'il existerait des limites scientifiques à l'utilisation du modèle primate.

De manière assez radicale, quelques avis affirment que celle-ci n'a plus aucune utilité eu égard aux résultats de recherche déjà accumulés pendant des décennies : « *De nombreuses expériences sont faites à l'identique dans divers laboratoires et leur multiplication n'apporte rien de plus dans le domaine scientifique. L'IA peut permettre rapidement de retrouver des conclusions déjà existantes et des protocoles hors utilisation d'être vivants.* » (Avis 152 du 19/10_Platforme en ligne)

Plus souvent, sont évoqués des problèmes de transposabilité, de reproductibilité, ou de biais inter-espèce :

« *Les différences inter-espèces dans le métabolisme, la réponse immunitaire et la neurophysiologie limitent la valeur translationnelle des données obtenues sur les primates pour l'humain.* » (Avis 1883 du 13/11_Platforme en ligne)

« *Les données issues de primates non humains souffrent de limites de transposabilité. Selon plusieurs études (Bailey et al., 2014), seules 8 à 12 % des recherches précliniques sur primates aboutissent à des applications cliniques valides. Investir dans des modèles dont la valeur prédictive est contestée va à l'encontre d'une gestion raisonnée des finances publiques.* » (Avis 2254 du 16/11_Platforme en ligne)

« *Scientifiquement, la transposabilité des résultats animaux vers l'humain reste limitée : plus de 90 % des molécules testées avec succès chez l'animal échouent en essais cliniques, ce qui interroge la pertinence de ces modèles.* » (Avis 2241 du 16/11_Platforme en ligne)

« *Lors de la réunion publique de synthèse du 13 novembre, il nous a été indiqué que les NAMs posaient un problème majeur de reproductibilité des résultats. Non seulement cet argument est pour le moins douteux, mais il n'est pas mis en parallèle avec les problèmes de reproductibilité et de transposabilité à l'homme des résultats obtenus avec les animaux en général et les PNH en particulier, malgré leur grande proximité génétique avec l'humain.* » (Avis 1926 du 14/11_Platforme en ligne)

Tout au long de la concertation, des participants ont évoqué une autre possibilité : « *Pourquoi on n'utilisera pas des humains ? Parce qu'on cherche à guérir des maladies humaines et on utilise des primates.* » (Une participante_Réunion publique du 13 novembre). « *Si l'efficacité des études se mesure en fonction des similitudes génétiques, pourquoi ne pas faire d'études directement sur des humains qui seraient consentants ?* » (Un participant en ligne_Réunion publique du 25 octobre). Cette idée revenant régulièrement sur la plateforme en ligne, le CNRS a précisé en concertation que cela se faisait au stade des essais cliniques (pour tester les candidats médicaments) mais pas au stade de la recherche fondamentale ou translationnelle. Cela a par ailleurs donné lieu à des échanges à bâtons rompus sur les questions éthiques et morales que soulèveraient également de telles propositions.

Les biais de recherche découlant de la souffrance animale

Au-delà du modèle en lui-même, plusieurs participants considèrent que le stress et la souffrance sont un facteur qui influent sur les réactions au traitement, sur l'expression des comportements, et donc *in fine* sur les résultats scientifiques avec par exemple « *une perte d'efficacité et à des risques lors du passage aux essais cliniques.* » (Avis 1886 du 13/11_Platforme en ligne)

« Sur le plan éthique, même dans les meilleures conditions, l'hébergement en captivité induit chez les primates stress chronique, stéréotypies et altérations physiologiques persistantes. Les procédures expérimentales (contention, interventions invasives, prélèvements répétés) génèrent douleur, détresse et perturbations biologiques. Ces atteintes ne peuvent être éliminées car elles sont intrinsèques au modèle. » (Avis 2229 du 16/11_Platforme en ligne)

« Et comment maîtriser des conditions de bien-être qui, en même temps, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent peut-être avoir aussi des conséquences sur le comportement des animaux eux-mêmes. Et donc ensuite, par rapport à ce que vous allez en faire dans vos activités, est-ce que, finalement, c'est un bon choix ? Est-ce que ce n'est pas un élément de détérioration de l'espèce, quelque part, qui va désoptimiser votre projet, si on l'aborde uniquement, bien sûr, sur le plan scientifique ? » (Un participant_Réunion publique 13 novembre)

Présents sur les tables-rondes du 25 octobre, les chercheurs Thomas Brochier et Sandra Robelet ont répondu à ce sujet : « *on sait très bien en neurosciences que le stress va être un biais énorme sur les résultats qu'on peut obtenir dans nos études et que c'est un point de vigilance très avancé dans les laboratoires parce qu'on sait que c'est quelque chose qui peut vraiment introduire des biais très importants.* ».

Existence de méthodes substitutives comme alternatives solides au projet

Beaucoup d'avis avancent que la science dispose déjà de moyens permettant de se passer des primates : modélisation, organoïdes, intelligence artificielle, cultures cellulaires, simulation... Cela construit une critique rationnelle : si l'alternative existe, maintenir la pratique est perçu comme un choix et non une nécessité :

« Scientifiquement, la transposabilité des résultats animaux vers l'humain reste limitée : plus de 90 % des molécules testées avec succès chez l'animal échouent en essais cliniques, ce qui interroge la pertinence de ces modèles. Par ailleurs, les méthodes alternatives — organes-sur-puce, intelligence artificielle pour la prédition toxicologique, modélisation 3D de tissus humains, biologie in vitro avancée — progressent rapidement et offrent des données plus pertinentes, plus rapides et souvent moins coûteuses. » (Avis 2241 du 16/11_Platforme en ligne)

« Les performances des NAMs progressent à grande vitesse et progresseraient plus vite encore si des moyens à la hauteur de leur potentiel leur étaient alloués, tandis que le modèle animal est figé, malgré les manipulations génétiques dont les animaux de laboratoires peuvent faire l'objet. » (Avis 1926 du 14/11_Platforme en ligne)

« Est-il nécessaire de poursuivre ce processus quand vous avez déjà des réponses à certaines de vos questions et que le phénomène de projection et d'extrapolation mathématique pourrait s'appliquer, épargnant ainsi des animaux ? » (Avis 202 du 21/10_Platforme en ligne)

« Actuellement existent plusieurs méthodes substitutives : biologie cellulaire, toxicogénomique, bio-ingénierie, recherche in vitro, in silico, imagerie médicale. Pourtant ces méthodes sont peu utilisées car elles sont car insuffisamment soutenues par les pouvoirs publics et trop peu enseignées. » (Avis 111 du 17/10_Platforme en ligne)

« Dans la résolution de 2021, les parlementaires font le constat que le nombre total d'animaux utilisés à des fins scientifiques en Europe a peu évolué depuis l'entrée en vigueur de la directive de 2010, alors qu'ils estiment que les méthodes alternatives se sont développées. En conséquence, selon eux, le recours à l'expérimentation animale pourrait être remplacé par d'autres approches en sciences du vivant, et ce, sans affecter l'innovation scientifique ni mettre en danger la santé humaine. Il suffirait pour atteindre cet objectif ambitieux d'imposer des contraintes réglementaires accrues sur l'expérimentation animale et de mieux financer le développement des dites méthodes. » (Avis 1542 du 11/11_Platforme en ligne)

- Quel modèle scientifique pertinent pour demain ?

L'argument du manque de moyens et de volonté : investir autrement les financements ?

Faisant référence à la *Résolution du Parlement européen du 16 septembre 2021* sur les plans et mesures visant à accélérer le passage à une innovation sans recours aux animaux dans la recherche, l'avis précédemment cité est intéressant en ce qu'il suggère que les freins et obstacles aux méthodes substitutives pourraient être levés avec une volonté politique et des moyens adéquats.

De la même manière, de nombreux participants, et notamment la plupart des associations opposées au projet, considèrent que les réponses techniques et scientifiques sont déjà-là mais que les pouvoirs publics ne se donnent pas les moyens de répondre aux objectifs de la directive européenne de 2010 qui encadre l'expérimentation animale et qui vise comme objectif final, la fin du recours aux animaux.

Dans cette logique, de très nombreux avis suggèrent que la somme investie sur le projet de CNP soit réallouée à d'autres projets visant à soutenir le développement des méthodes substitutives :

« *Les méthodes alternatives (NAMs) sont en forte croissance, ne vaudrait-il pas mieux investir pour les développer et permettre à nos chercheurs d'être à la pointe du progrès ?* » (Avis 1930 du 14/11_Platforme en ligne)

« *Nous pourrons bientôt, je pense, simuler le vivant à l'aide de l'intelligence artificielle. Ces 30 millions devraient être investis ailleurs.* » (Une participante en ligne_Réunion publique du 25 octobre)

« *Il faut réallouer les fonds prévus pour l'investissement au développement des NAMs, qui en ont toujours besoin. Il y a des entreprises, des startups, qui sont limitées dans leur développement. (...). Il faut les aider, ces entreprises-là.* » (Un participant_Réunion publique du 13 novembre)

Le développement des méthodes alternatives, un soutien déjà renforcé ?

De leur côté, les intervenants du CNRS ont répété tout au long de la concertation que les Non-animals méthodes (NAMs) font déjà l'objet de financements spécifiques dans l'optique d'un développement renforcé. En particulier le projet du PEPR MED-OOC, financé lui aussi par France 2030 sur 6 ans et disposant d'un budget de 48,4 M d'euros opéré par l'ANR, qui vise à développer des méthodes non animales, notamment des organoïdes et des organoïdes sur puce, à travers des groupements de laboratoires portés par le CNRS, comme le GDR Organoïdes.

Quelques avis en ligne vont dans le sens d'une utilisation répandue des méthodes animales, et d'un engagement financier en hausse constante : « *Le niveau de méconnaissance de l'articulation de la recherche dans un pays dit du 1er monde est étonnant : les méthodes de remplacement et le déploiement de l'AI en recherche sont très bien financées et utilisées en premier instance si validés, en ligne avec les recommandations de la directive EU et dans une logique évidente (...). Cela représente un continuum et pas une antithèse.* » (Avis 222 du 21/10_Platforme en ligne)

Lors de la dernière réunion, le CNRS a présenté un panorama élargi de l'ensemble des projets financés dans ce domaine, avec des estimations budgétaires chiffrées revues à la hausse : « *On a d'autres projets, et si on fait une évaluation des financements de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) sur les méthodes non animales, on est à peu près autour de 110 millions d'euros. Avec en particulier un autre PEPR, qui est le PEPR Santé numérique. Une partie de ce PEPR de 60 millions, donc 20 millions, est attribuable au développement de méthodes non animales. On a d'autres projets ANR qui impliquent des organoïdes, des organes sur puces, des cultures 3D cellulaires, qu'on peut estimer à peu près à 40 millions d'euros. On parle évidemment de projets publics dans lesquelles la recherche académique est investie, on ne parle pas de recherches privées.* »

Cette réponse orale va dans le sens des précisions écrites apportées en ligne à la question d'un participant sur le même sujet : « *Le CNRS finance également plusieurs Groupements de recherche (GDR), dont le GDR "Micro- et nano fluidique", dédié au développement des technologies d'organes sur puce, un champ complémentaire des organoïdes pour la modélisation physiologique in vitro.* » (Q47_Platforme en ligne)

Demande de précisions :

Il est à noter que plusieurs associations ont contacté le garant pour dénoncer la sortie tardive de ces nouvelles données sur les fonds attribués au développement des NAMs. Ces éléments de connaissance n'ont donc pas permis d'aboutir à un point de consensus dans le débat, un certain nombre de participants faisant remonter le risque d'instrumentalisation d'une « *présentation trompeuse* » « *des éléments nouveaux et pour l'essentiel fantaisistes tentant de répondre aux observations formulées lors des dépôts d'avis ou dans les cahiers d'acteurs.* »

Dans le cadre de sa réponse au bilan de la concertation préalable, le porteur de projet devra présenter le détail de son analyse de l'ensemble des financements de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) ciblés sur les méthodes non animales et objectiver le chiffrage correspondant.

L'importance de l'hybridité des modèles pour la communauté scientifique

« *On voit que trois quarts des personnes qui travaillent sur des modèles non animaux, en réalité, travaillent également sur des modèles animaux, c'est-à-dire qu'ils travaillent de manière complémentaire. C'est un point important parce que le fait d'opposer la recherche animale à la recherche non animale, c'est une vue de l'esprit* » (CNRS _ Réunion publique du 13 novembre). Un des messages clef envoyé par la communauté scientifique présente dans le débat serait de ne pas opposer les méthodes, chaque modèle en recherche se caractérisant par des intérêts, contraintes et limites.

Athanassia Sotiropoulos, directrice de recherche à l'Inserm, et directrice du GIS FC3R a insisté sur ce point lors des tables-rondes du 25 octobre : « *La première question c'est le choix du ou des modèles et souvent on utilise plusieurs modèles en même temps. Plusieurs modèles qui peuvent être plusieurs organismes modèles ou plusieurs modèles non animaux ou un mix entre différents types de modèles* ».

Dans son cahier d'acteur, l'AFSTA rappelle que les autorités réglementaires (Agence Européenne du Médicament, Food and Drug Agency) s'inscrivent d'ailleurs dans une logique de convergence : l'entrée en clinique repose sur l'intégration de données multiples, alternatives et animales, considérées comme un ensemble cohérent.

Plusieurs chercheurs ont également contribué en ce sens sur la plateforme :

« *La recherche sur les primates non humains, en raison de leur proximité avec l'humain, constitue une brique essentielle et indissociable de la recherche biomédicale. Un protocole de recherche impliquant des primates non humains n'est développé qu'après validation par un comité d'éthique et par le MESR, et uniquement lorsqu'aucune alternative n'est possible. Cette recherche s'inscrit dans une approche intégrée, en complément des travaux menés sur d'autres modèles animaux et des méthodes alternatives. Cette complémentarité est cruciale pour comprendre le vivant et pour développer des solutions thérapeutiques optimisées, adaptées aux besoins des patients.* » (Avis 1562 du 11/11_Platforme en ligne)

Ce processus de recherche et d'avancées translationnelles, est un « *processus qui est long et qui est basé sur l'utilisation de multiples modèles, y compris des modèles animaux comme les primates* ». « *On utilise de plus en plus des modèles qu'on appelle nous computationnels, des simulations par informatique de systèmes biologiques. (...) Les choses avancent assez vite. Il y a beaucoup de recherches multidisciplinaires dans ces domaines. On parle beaucoup de « jumeaux numériques » qui sont probablement une des voies d'avenir.* » (Emmanuel Procyk, chercheur CNRS en neurobiologie_Réunion publique du 25 octobre).

Sandra Robelet, docteur en neurosciences, Spécialiste dans les modèles de maladies neurodégénératives et de cardiologie, a ainsi pu présenter les complémentarités entre les méthodes alternatives et les modèles animaux dans le cadre d'un protocole de recherche sur la maladie d'Alzheimer.

L'existence d'une « exception » culturelle française ?

Selon plusieurs participants, le retard du développement des méthodes alternatives serait particulièrement criant en France, en raison des spécificités culturelles de l'approche scientifique.

« La vision stratégique de la France est donc d'être à contre-courant des autres pays européens en matière d'expérience animale ? Les pays européens vont vers moins d'expérimentation animale sur les primates pendant que la France accélère. Pourtant, nos voisins européens publient plus et mieux de publications scientifiques solides. » Avis 2233 du 16/11_Platforme en ligne

« La France est le premier pays européen utilisateur d'animaux pour l'expérimentation, elle utilise plus de la moitié des macaques expérimentés à travers toute l'Union européenne et plus de 80% des babouins et il en faudrait davantage § Pourquoi ? » (Avis 525 du 31/10_Platforme en ligne)

« En 2016, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France étaient à peu près au même niveau d'utilisation des primates. En 2023, la France en utilise six fois plus qu'en Allemagne et quatre fois plus qu'au Royaume-Uni. (...) on a l'impression que la France est en train de prendre un train de retard. » (Roland Cash_Réunion publique du 25 octobre)

« La France investit aussi dans les organoïdes et organes sur puce, mais au regard de la dynamique internationale, ce n'est pas suffisant ; la France est déjà en retard par rapport à la plupart des autres pays si l'on regarde les montants en jeu et les nombres de publications. » (Avis 2094 du 15/11_Platforme en ligne)

De nombreuses comparaisons ont été faites, en particulier avec les Pays-Bas (pour l'importance de leurs investissements dans les NAMs sur les années à venir) le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Etats-Unis : *« Déjà, le Royaume-Uni vient de publier son plan pour sortir de l'expérimentation animale, faisant suite à des initiatives en ce sens de la FDA et du NIH aux Etats-Unis. »* Avis 2094 du 15/11_Platforme en ligne)

Ces différences ont été réfutées ou nuancées au cours du débat par certains regards scientifiques :

« Il y a peut-être 1,5 fois le nombre d'utilisations en France par rapport à l'Angleterre (...) Ce sont des procédures, ce ne sont pas des animaux » (Emmanuel Procyk_Réunion publique du 25 octobre)

« Les Pays-Bas, c'est 125 millions mais sur 10 ans. Là, je vous parlais de 48 millions sur 5. Et ce n'est pas le seul programme qui finance les méthodes alternatives. Tous les ans, des chercheurs obtiennent des ANR sur les méthodes alternatives. » (Bruno Lucas CNRS_Réunion publique du 05 novembre)

Pour autant, cette concertation a aussi été l'occasion de partager des chiffres qui démontrent l'importance du recours aux primates dans la recherche française : *« En 2022, la France représentait environ 54 % des primates utilisés en Europe (UE + Norvège). »* *« Entre 2021 et 2023, la France a utilisé en moyenne 3 700 primates par an (dont environ 30 % pour la recherche fondamentale et translationnelle), contre environ 1 900 par an en Allemagne (dont environ 11 % pour ces mêmes types de recherche). »* (Q22 et Q25_Platforme en ligne).

La dernière réunion a permis de revenir sur les caractéristiques d'un modèle français très singulier en Europe, mais qui selon le CNRS souffrirait d'être mal interprété. Plus que la mobilisation de chiffres, il faudrait considérer tout un ensemble de paramètres et de contextes permettant de mettre en perspective le nombre de PNH utilisés en recherche : *« Ces chiffres reflètent des dynamiques scientifiques et des politiques nationales différentes, sans lien direct avec le seul nombre d'animaux hébergés dans les centres. »* (Q22_Platforme en ligne)

« En France, on utilise beaucoup plus de primates qu'ailleurs. C'est vrai aussi tout simplement parce qu'il y a une culture en France de chercheurs qui travaillent avec les modèles primates. Il y a une culture de la primatologie. (...) » *« En France, en 2022, on a utilisé 1 022 primates en recherche fondamentale et translationnelle (et réutilisation), et 3105 utilisations dans la recherche préclinique réglementaire. Ça fait un peu plus de 4 000 utilisations (pas animaux, parce qu'on va voir qu'il y a un nombre de réutilisation, qui est important). Ça veut dire qu'on est autour de 4 000 utilisations avec un ratio de 1 à 3, c'est-à-dire qu'on utilise 3 fois plus de primates pour la recherche en toxicologie qu'en recherche*

fondamentale. En Allemagne, on voit que les chiffres sont moins importants. On voit qu'on utilise moins d'animaux pour la recherche fondamentale et translationnelle, Mais on en utilise beaucoup plus, en ratio, pour la recherche réglementaire puisque là c'est 8 fois plus. Pourquoi c'est important de préciser ça ? Quand on regarde les niveaux de sévérité des procédures, on est sur à peu près, dans la globalité, 5 % de procédures sévères. Les procédures sévères, elles sont souvent associées à la recherche réglementaire (mais pas uniquement). Il y a tout ça à prendre en compte. Quand on compare les chiffres de l'Allemagne avec les chiffres en France, on n'est pas sur un ratio de 1 à 6, mais sur un ratio de moins de 1 à 2. » (Ivan Balansard CNRS _ Réunion publique du 05 novembre)

Quelle visibilité et moyens pour la stratégie 3R nationale ?

La mise en débat du projet est l'occasion de mettre en lumière la déclinaison française de la stratégie 3R ancrée dans la direction européenne de 2010, les participants jugeant de l'opportunité du projet à l'aune de sa conformité avec le fait de « Remplacer » l'expérimentation animale dès que possible, et à défaut, « Réduire » le nombre d'animaux utilisés. Plusieurs contributions témoignent d'une certaine évidence à ce que ce soit le cas, et cela apparaît même globalement comme une certitude dans les avis émanant de la communauté scientifique et universitaire : « *Ce projet permettrait d'assurer le respect des 3R sur l'ensemble de la chaîne des primates et de résoudre certains problèmes liés au transport et aux conditions d'arrivée des primates de l'étranger: avec des conditions de reproduction , d'élevage et un passeport sanitaire améliorés ce qui augmenterait la qualité des études et permettrait une réduction des besoins* ». (Avis 665 du 03/11_Platforme en ligne).

Inversement, une part importante des avis expriment un scepticisme, une incompréhension voire de la colère, en ayant la perception d'un projet qui va à rebours des engagements 3R :

« L'offre agit sur la demande. La construction d'un tel centre d'élevage de 1800 primates peut se traduire par : « vous pouvez envisager des projets utilisant des primates, vous pourrez vous approvisionner en France et à moindre coût » (Avis 224 du 21/10_Platforme en ligne).

Globalement, ces mêmes participants ne perçoivent pas de signaux tangibles et positifs permettant d'acter un changement de pratique dans la recherche nationale. Le CNRS parlant lui-même d'une situation de besoin « structurelle » car « *Effectivement, les besoins sont stables dans la recherche fondamentale, académique et translationnelle* ». (Ivan Balansard, CNRS, Réunion publique du 16 octobre).

« Le nombre d'animaux utilisés se réduit d'années en années » : c'est vrai en effet dans les pays voisins, mais c'est faux pour la France, pour ce qui concerne les primates en recherche : 1225 en 2017, 1022 en 2018, 1202 en 2019, 1441 en 2020, 1209 en 2021, 1042 en 2022, 1146 en 2023 (source MESR) » (Avis 2097 du 15/11_Platforme en ligne).

Quelques personnes témoignent aussi d'un manque d'engagement, y compris politique : « *Et pourquoi une loi n'a-t-elle pas été adoptée pour encadrer beaucoup plus strictement les expérimentations animales ? Par exemple en ne permettant qu'une seule expérimentation par animal et proscrire toutes celles qui pourraient nuire au bien-être, à la santé et bien sûr à la survie.* » (Avis 1687 du 11/11_Platforme en ligne).

« C'est d'un vrai calendrier de sortie, en tout cas de réduction, un vrai plan stratégique au niveau national parce que pour l'instant, c'est un petit peu des choses qui vont à droite à gauche, mais il n'y a pas vraiment de choses qui sont concentrées, qui pourraient vraiment faire corps et donner du sens. »

Sur cette perception d'un manque de moyens, les avis se rejoignent aisément, le CNRS rappelant aux publics la réalité des budgets disponibles :

« Vous parliez du FC3R qui a un budget autour d'un million d'euros par an, c'est dix fois moins que ce qui se passe au Royaume-Uni, où le centre national 3R a un budget dix fois supérieur à celui du centre français. Ça c'est un choix politique » (CNRS_Réunion publique du 13 novembre)

« Je pense qu'au sein des pays de l'OCDE, on est un des pays les plus pauvres. Enfin, on est le 16e pays de l'OCDE, je crois, en termes de budget alloué — du PIB alloué — à la recherche. Donc ça, c'est un enjeu politique. » CNRS_Réunion publique du 16 octobre)

Quelle anticipation de la diminution globale du recours aux animaux ?

Plusieurs participants ont mis en avant un manque de stratégie prospective, traduite en chiffres ou en tendances, permettant de garantir une réduction du nombre d'animaux utilisés à des fins scientifiques, ce qui constitue l'objectif nécessaire de toute politique de recherche : « *En France, un décret, c'est de la hard law, c'est-à-dire que ça doit s'appliquer, en particulier les 3R. Et dans ce décret, on insiste sur la réduction nécessaire du nombre d'animaux utilisés. On n'a pas l'impression qu'avec ce projet, on va vers une réduction du nombre de singes utilisés chaque année, au contraire* ». (Un participant_Réunion publique du 05 novembre)

Athanassia Sotiropoulos, directrice de recherche à l'INSERM et directrice du FC3R, groupement d'intérêt scientifique (GIS) créé en 2021 pour accompagner les recherches scientifiques utilisant des animaux et promouvoir des méthodes alternatives et innovantes, constate de son côté que « *Le nombre d'animaux utilisés, le nombre d'utilisations d'animaux en France dans les procédures diminue un peu. Est-ce que c'est grâce à nous ? Peut-être un peu, mais pas uniquement.* » Mais cette baisse pourrait s'inscrire durablement, au regard d'un ensemble d'efforts déployés concomitamment : financement du remplacement, sensibilisation des chercheurs et soutien global à une recherche de qualité « *qui se questionne sur elle-même.* »

Ce qui amène le CNRS à adopter un regard optimiste pour l'avenir, notamment en se basant sur les prospectives du GDR Organoïdes : « *Je précise bien, vu que les premiers singes qui seront destinés à la recherche le seront vers 2033, on espère bien qu'à ce moment-là, ce ne sera plus 33 %, mais qu'on sera à 50 % ou 60 % ou plus des besoins de la recherche publique académique.* » (Bruno Lucas, CNRS_Réunion publique du 05 novembre)

Cette perspective fait écho à plusieurs explications, apportées par les chercheurs présents lors des tables-rondes du 25 octobre, à propos de l'utilisation croisée de plusieurs modèles et technologies de pointe, « *ce qui mécaniquement induit la réduction du nombre d'animaux* ». (Emmanuel Procyk). Le CNRS pouvant ainsi envisager de « produire » en fonction des besoins réels : « *On les suit, puisqu'il y a des relevés ministériels tous les ans, qui nous donnent le chiffre utilisé. (...) on peut voir la tendance et donc s'adapter. Les importations seront complétées.* » (Réunion publique du 05 novembre).

Une ombre au tableau pointée par les opposants au projet : une incapacité à traduire cette idée dans un modèle prospectif chiffré, apportant une feuille de route concrète :

« *Ça ne suffit pas de dire que les organoïdes ne suffisent pas pour tout remplacer. On a besoin d'utiliser des primates de temps en temps, dans des recherches sur des maladies graves sans doute, mais il n'y a aucune réflexion sur le nombre.* » (Roland Cash, tables-rondes du 25 octobre 2025)

« *Alors j'avoue qu'aujourd'hui, on a encore, probablement, probablement, je ne suis pas scientifique, besoin de primates. Mais dans 5 ans, Et dans 10 ans, et c'est ça la grosse faiblesse de votre projet, c'est qu'il n'y a pas de vision prospective, il n'intègre pas les solutions alternatives.* » Un participant_Réunion publique du 05 novembre

Un reproche est souvent adressé au travers des contributions critiques vis-à-vis du projet : une approche incertaine du besoin ne permettant pas d'expliquer comment le CNRS agira sur la demande pour limiter les apports d'animaux complémentaires : « *Ce que j'ai cru comprendre aussi, c'est que ça couvrirait seulement 30 à 40 % des besoins et qu'il faudrait chaque année quand même réapprovisionner le nombre de singes pour l'élevage. Donc ça ne supprimera pas finalement l'importation d'animaux venant d'autres pays.* » (Un participant_Réunion publique du 05 novembre)

Face ces demandes réitérées, le CNRS a précisé lors de la dernière réunion un objectif tendanciel de baisse d'utilisation des primates à des fins scientifiques, ce qui permettait de donner un cap à la recherche française, comparable à d'autres pays, permettant de se passer de toute importation : « *Ce qu'on a également montré, c'est que ce taux de 35% secale sur une perspective qu'on considère plutôt optimiste de réduction de 5 % par an, qui nous permettrait en 2050 de répondre à 100 % des besoins. 5 % par an, ce n'est pas une dynamique qu'il y a dans les autres pays, hormis effectivement les Pays-Bas et l'Allemagne, où les chercheurs, eux, vont partir en Chine pour aller faire leur recherche.* »

Après la date butoir du 16 novembre, et dans l'attente de réponses aux questions posées dans les derniers jours, dont certaines portent sur « *cette hypothèse chiffrée arrivée de nulle part et trop tardivement dans le débat* », plusieurs courriels ont été adressés au garant pour contester ce point et demander des explications complémentaires.

Demande de précisions :

Au final, cette sous-partie consacrée à l'approche du besoin et sa conformité avec la stratégie 3R fait apparaître des échanges « techniques », ciblés sur l'évaluation de la pertinence des modèles prospectifs. Sous l'impulsion de parties-prenantes associatives très engagées sur ce sujet, et dans un contexte d'incertitude à moyen-long terme sur le « chiffrage » d'une feuille de route nationale 3R et des résultats qui devraient en découler, il apparaît que partisans et opposants se démarquent dans leur perception du projet. Conforme ou « dérogatoire » au principe des 3R ? La lecture diffère selon les publics.

D'autres, moins initiés, ou indécis, restent dubitatifs, pensant que cela envoie un mauvais signal dans un contexte où la trajectoire prise par la recherche est difficile à éclairer : « *Sachant qu'il est impossible de savoir quel sera le nombre strictement nécessaire de primates destinés à la recherche biomédicale d'ici 10 ou 15 ans, ne pourrait-on pas craindre que l'offre "généreuse" de primates en France- générée par l'élevage de Rousset - ne contribue à maintenir la demande à un niveau élevé et que ceci n'incite pas à la recherche de possibles alternatives?* » (Q45_Platforme en ligne)

Dans le cadre de sa réponse au bilan de la concertation préalable, il est demandé au porteur de projet de détailler le modèle prospectif, et les critères pris en compte, permettant d'aboutir à une projection tendancielle d'une baisse annuelle de d'utilisation des primates de l'ordre de 5% par an d'ici 2050.

• En quoi le projet de CNP constitue une réponse stratégique ?

Quelle évaluation du besoin chiffré en animaux ?

Au-delà des débats portant sur les critères regardés dans le cadre de l'instruction « France 2030 » du projet et des objectifs poursuivis par l'Etat, le CNRS a été directement questionné sur son évaluation chiffrée du besoin en PNH. Cette discussion est essentielle dans la mesure où l'étude de besoin, envisagée à une échelle nationale, a des répercussions directes sur le dimensionnement du projet. De l'appréciation de l'équilibre entre « offre et demande » inscrit dans la stratégie du CNRS découlera un programme fixant la capacité d'accueil sur le site de Rousset.

Le CNRS a eu l'occasion au fil des rencontres de présenter les postulats inducteurs de la stratégie :

- Assurer 35 % des besoins actuels des établissements publics de recherche en macaques crabiers (*Cynomolgus*), soit 200 à 225 primates par an ;
- Pour les besoins restants (actuellement à hauteur de 65%) d'autres centres seront sollicités en fonction de l'évolution de la demande, l'objectif étant progressivement de la réduire ;
- Fournir 100% des besoins de la communauté scientifique nationale en macaques rhésus (25), considérant qu'il n'y a actuellement aucune possibilité de se fournir auprès d'autres élevages ;
- Le nombre d'animaux utilisés en recherche en France n'augmentera pas, les animaux élevés sur le sol national compensent les animaux qui ne sont plus importés ;
- Une fois que les premiers géniteurs seront arrivés il n'y aura plus d'importation sur le site de Rousset.

Ces chiffres ont donné lieu à plusieurs remarques, questions ou oppositions :

Plusieurs participants considèrent que ces chiffres ne sont pas actualisés et trop anciens. « *La direction générale de la recherche à l'innovation, quand on lui a soumis ce premier projet, c'était en 2021 ou début 2022, a posé une question : « Quelles sont vos projections ? ». La réponse, je vous la lis : « Sachant les limites d'une enquête prospective, nous avons mené une enquête rétrospective sur la*

période de 2015 à 2019 ». Ça veut dire que ce projet est fondé sur des données qui remontent à 2015-2019. Nous sommes en 2025. » Un participant_Réunion publique 13 novembre

Réponse du CNRS : « *(Il y a) une évolution parce que ce n'était pas ce qu'on avait prévu au départ. Ce qu'on avait prévu au départ, c'était plutôt 50 % et on a réduit le périmètre du projet à 35 % parce qu'on estime qu'effectivement c'est notre objectif.* » (Réunion publique du 13 novembre)

Plusieurs participants ont relevé une fluctuation dans les chiffres mobilisés en cours de concertation.

Réponse du CNRS : « *Dans le projet initial, il était prévu d'élever 50 rhésus par an. En fait, on vient de tomber à 25, de décider de passer à 25, parce que les besoins ont diminué.* » Réunion publique du 13 novembre

Certains participants ont relevé une disproportion des chiffres comparativement à d'autres centres européens d'envergure : « *Les plus gros centres européens élevant et hébergeant des PNH sont en Allemagne (DPZ Deutsches Primaten Zentrum à Göttingen) et aux Pays-Bas (BPRC près de la Haye). Ces centres hébergent respectivement 1200 et 1000 PNH donc bien moins que ce qui est prévu aux Roussets. Les chiffres de PNH dans ces 2 centres sont stables depuis quelques années, aucune augmentation n'est envisagée. Ces 2 centres sont parmi les plus actifs en publications scientifiques basées sur les PNH émanant d'Europe. Comment alors justifier un objectif bien supérieur de 1800 PNH aux Roussets, auxquels s'ajoutent 600 PNH du SILABE à Strasbourg ?* » (Q22_Plateforme numérique)

Réponse du CNRS : « *Leurs colonies concernent principalement des macaques rhésus et des ouistitis, alors que le CNP sera dédié au macaque cynomolgus, une espèce pour laquelle ni le DPZ ni le BPRC ne disposent de colonies d'élevage d'envergure. Ces deux centres restent donc dépendants des importations pour cette espèce.* »

Un projet à contre-courant des futurs standards de recherche ?

Certains dénoncent une vision passéeiste de la recherche, déjà en retard sur les alternatives et les futurs standards car manquant de profondeur de vue : « *à aucun moment est abordé le besoin en 2032 (année indiquée dans l'une des réponses du CNRS pour la « production » des premiers primates). Aucune analyse prospective n'est produite.* » (Avis 2094 du 15/11_Plateforme en ligne).

« *En 2030, combien d'équipes de recherche continueront à avoir besoin d'animaux ? Certes les primates non-humain sont des modèles prédictifs mais leur coût éthique et économique n'est plus supportable. Même si la France traîne des pieds pour financer les initiatives de recherche qui permettront de faire le bridge entre l'expérimentation animale et les organes sur puce, le reste du monde a lancé la course et c'est bien là que se joue aujourd'hui la souveraineté nationale.* » (Avis 1103 du 07/11_Plateforme en ligne)

« *Le CNRS, supporté par l'État et des partenaires privés, ne pourrait-il pas porter un projet de centre de biologie humaine centrée sur les méthodes non animales qui ouvrent sur la recherche de demain, comme le font déjà plusieurs pays européens tels la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Grande Bretagne et qui permet de répondre au R de remplacement de la règle des 3 R ?* » (Q42_Plateforme en ligne)

« *Si l'on regarde le projet uniquement sous l'angle financier, il ne tient pas davantage la route. L'objectif actuel de la recherche est justement de réduire puis d'abandonner progressivement les expériences sur les animaux, primates ou non. Investir 30 millions d'euros dans une structure dont la vocation est censée être transitoire n'a donc aucune logique.* » (Avis 2240 du 16/11_Plateforme en ligne)

Des participants considèrent au contraire que cela pourrait jouer contre l'attractivité de la recherche française : « *Un projet de cette ampleur pourrait ternir l'image de la recherche française, notamment auprès des jeunes sensibilisés au bien-être animal. La confiance du public dans la science dépend aussi de la transparence, de la responsabilité et de la compassion.* » (Avis 2033 du 15/11_Plateforme en ligne)

D'autres contributions font écho à cette idée : « *Ce serait tout à l'honneur de la France de mettre en place des protocoles de recherche sans expérimentations animales. Être un phare pour l'humanité c'est mieux qu'être en compétition avec la Chine.* » (Avis 1163 du 09/11_Plateforme en ligne)

« *L'image et la responsabilité du CNRS sont directement impliquées. Une institution publique de recherche se doit de promouvoir des pratiques exemplaires, cohérentes avec les valeurs de responsabilité, de transparence et de respect du vivant.* » (Avis 801 du 05/11_Plateforme en ligne)

Pour ces différentes raisons, plusieurs associations opposées au projet, accompagnées dans leur demande par d'autres contributions de participants remettant en cause l'évaluation des besoins, demandent que soit diligentée une étude prospective indépendante et approfondie, à un horizon de 20 à 30 ans, afin d'évaluer la pertinence scientifique, réglementaire et économique du projet dans un contexte en évolution rapide. « *Cette démarche apparaît d'autant plus nécessaire que les estimations de besoins présentées dans le dossier reposent exclusivement sur des données historiques (2014-2018), sans qu'aucun paramètre ne soit précisé pour évaluer ou modéliser de manière fiable l'évolution future des besoins en PNH.* » (Avis 1734 du 12/11_Plateforme en ligne)

Ce point fait l'objet d'une demande de précision associée à la présentation des opportunités, alternatives et variante reportée peu après en fin de partie. Elle n'est donc pas reformulée ici.

Un projet transparent et compétitif ?

A l'opposé, plusieurs avis considèrent que ce projet permettrait de maintenir la France parmi les pays qui « comptent » :

« *La création de ce centre est indispensable pour garantir une recherche de pointe en France, capable de répondre aux grands enjeux de santé publique dans des domaines majeurs tels que les neurosciences, l'immunologie et l'infectiologie.* » (Avis 1562 du 11/11_Plateforme en ligne)

« *Le Centre de Primatologie de Rousset est une unité cruciale et incontournable pour assurer aux chercheurs qui travaillent pour la société française de mener à bien les objectifs des projets scientifiques financés par le gouvernement et l'Europe. (Il) vient compléter ceux pour les modèles non-animaux afin de produire une recherche multimodale efficiente dans l'accroissement des connaissances.* » (Avis 1941 du 14/11_Plateforme en ligne)

Souvent pointée du doigt, la Chine est vue comme un des principaux pays concurrents, impliquant d'adapter les moyens de recherche pour rester compétitif, tout en étant transparent sur les conditions d'élevage :

« *Projet que permet de rapatrier en France et en UE une ressource actuellement monopolisée par Chine et USA.* » (Avis 656 du 03/11_Plateforme en ligne)

« *S'opposé à ce type de projet c'est affaiblir le rayonnement scientifique de la France déjà très réduit ces derniers temps et laisser l'expérimentation animale à d'autres pays, notamment la chine où les conditions d'élevages et d'expérimentation sont très floue et donc dégradées.* » (Avis 1109 du 07/11_Plateforme en ligne)

« *Le sujet est très important car cette recherche préclinique est un prérequis des agences réglementaires avant tout transfert de recherche appliquée chez l'homme, dans un contexte de développement de centres majeurs en Chine et aux USA.* » (Avis 177 du 20/10_Plateforme en ligne)

« *Sachant que ces modèles restent indispensables, il devient alors hautement stratégique et tout simplement plus correct de développer un tel centre en France, en Europe. Pour ne pas dépendre d'autre pays, comme la Chine, de leur politique internationale et, important, de leur propre régulation en termes de bien-être animal. Plutôt que de laisser faire d'autres pays ce qu'il est indispensable pour la recherche, la connaissance et la santé.* » (Avis 321 du 24/10_Plateforme en ligne)

L'enjeu de souveraineté et d'indépendance : échelle française ou européenne ?

Plusieurs contributions pointent un enjeu de maîtrise, stratégique, opérationnelle et financière, dans un contexte chamboulé, très concurrentiel :

« Nous ne pouvons plus dépendre de pays aux exigences moindres, qui imposent des coûts exorbitants et freinent la recherche internationale afin de garder l'hégémonie, comme pendant la crise du Covid. » (Avis 212 du 21/10_Plateforme en ligne)

« Ce que la crise du COVID nous a aussi appris c'est que les PNH étaient une ressource stratégique, pour laquelle il était indispensable d'être indépendant des aléas de disponibilité, plus ou moins instrumentalisé par les pays exportateurs (la Chine en étant le premier). » (Avis 168 du 20/10_Plateforme en ligne)

Plusieurs avis témoignent également d'un manque de coordination entre pays européens, considérant que ce projet aurait eu plus de sens à être mutualisé ou tout du moins réfléchi avec d'autres, dans un contexte où la concurrence reste de mise, y compris entre état de l'Union européenne. Interrogé à ce sujet dès la première réunion du 16 octobre, le CNRS doit faire le constat que « *La structuration au niveau européen dans la communauté primate n'est pas si évidente que ça. Il y a des réseaux de participation. Après, chaque pays a sa gouvernance à ce niveau-là.* »

Cette situation est pointée du doigt par quelques personnes, considérant que cela ne va pas dans le sens d'une réduction des projets : « *Y-a-t-il un projet de mutualisation financière des efforts de différents pays pour éviter, justement, qu'il y ait un certain nombre de singes en Allemagne, un certain nombre en France, on puisse mutualiser un peu financièrement et aussi les efforts de chacun pour être plus efficace.* » (Une participante_Réunion publique du 13 novembre)

« L'affirmation d'un objectif de souveraineté nationale m'amène à m'interroger à propos de l'existence ou de l'absence d'une politique d'échange de données, au sein de l'Union européenne et au niveau international. » (Avis 2181 du 16/11_Plateforme en ligne)

Demande de précisions :

En réponse à une question en ligne, le CNRS convient qu'il serait bon de poursuivre dans cette voie, mais estime que cela ne remet pas en cause le bien-fondé d'un projet : « *Aujourd'hui, chaque pays européen dispose de sa propre gouvernance en matière d'élevage et d'utilisation des primates, sans structure commune ni coordination intégrée. Deux élevages existent ailleurs en Europe, mais leurs capacités de production demeurent limitées et insuffisantes pour répondre aux besoins cumulés de la recherche européenne. Une coordination européenne est souhaitable à terme, mais elle n'a pas encore trouvé de cadre opérationnel commun.* » (Q25_Plateforme en ligne)

Le garant aura cependant relevé que certaines alternatives au projet auraient méritées d'être approfondies en coopération à l'échelle européenne si l'on en croit la réflexion rapportée en réunion publique du 05 novembre : « *Il y a eu toute une réflexion pour travailler avec des partenaires européens pour voir s'ils étaient en capacité à nous fournir des primates. Là aussi, cette piste n'a pas pu être n'a pas pu être davantage détaillée puisque les partenaires européens, que ce soit le BPRC aux Pays-Bas ou le DPZ en Allemagne, étaient dans une stratégie de favoriser, de réserver leur élevage pour leur laboratoire.* »

Le porteur de projet pourra dans le cadre de sa réponse au bilan de la concertation préalable détailler les pistes de coopération qui pourraient être engagées au niveau européen, en précisant pourquoi ce travail à l'échelle européenne n'a pas été engagé jusqu'alors.

En conclusion concernant l'opportunité, les alternatives et les variantes

Plusieurs participants ont constaté un manque d'approfondissement du dossier de concertation sur les enjeux d'opportunité, les alternatives, et les variantes. Mais nombre de contributeurs s'expriment néanmoins sur ces champs du débat, en affichant un positionnement marqué, bien retraduit dans les cahiers d'acteurs livrés par les différentes organisations parties-prenantes.

Concernant l'opportunité : pour les organisations opposées au projet, l'opportunité n'est pas suffisamment étudiée et le caractère stratégique du projet, validé par France 2030, n'est pas éclairé par des critères rendus publics permettant de comprendre la décision.

Aussi, à l'instar de l'association CVPA, certains demandent une « *suspension immédiate du projet avant d'engager de façon irréversible des fonds qui pourraient être mieux utilisés ailleurs* ». (Cahier d'acteur CVPA). La réévaluation du projet par une *commission d'expertise indépendante* est aussi une demande partagée avec Transcience qui souhaite que soit mises à plat le cadre de référence du projet, aujourd'hui à « *géométrie variable et réalisé avec des estimations fluctuantes* ».

Les cahiers d'acteur One Voice, Antidote, PETA France s'opposent également clairement à l'extension, affirmant que les primates ne constituent pas un modèle pertinent. PETA France soulevant par ailleurs le risque accru d'exposition du territoire à des maladies zoonotiques.

D'autres acteurs, représentants du monde professionnel de la recherche en particulier, demandent la réalisation du projet le considérant comme « *indispensable pour la continuité des activités de recherche* » (cahier d'acteur BioSimia), « *un atout majeur* » (Cahier d'acteur AFSTA) permettant de lutter contre le « *dumping éthique* » (Cahier d'acteur RNSBEA) résultant de la délocalisation.

A noter que le CNRS a renvoyé l'Etat à ses responsabilités et à son rôle d'arbitre, si l'on considère que « *le caractère stratégique du développement d'un élevage public de primates n'a pas été décidé par le CNRS, mais par l'État, à la suite du constat de dépendance aux pays tiers pendant la crise du Covid-19* ». (Q99_Platforme en ligne)

Concernant les alternatives : certaines contributions et prise de parole font état d'un manque d'approfondissement de cette partie dans le dossier de présentation, notamment « *qu'il est seulement question d'alternatives de localisation du projet et pas d'alternatives au principe du projet.* » (Avis XX du 04/11_Platforme en ligne). Autrement dit, il s'agirait de variantes, qui ne permettent pas de reconstruire les postulats de départ. « *Il n'y a aucune ouverture sur les alternatives. Le scénario zéro est balayé rapidement de la main. C'est regrettable.* » (Une représentante associative_Réunion publique du 16 octobre)

Sur ces mêmes « alternatives », le porteur de projet a évoqué de nouveau en réunion les pistes étudiées et abandonnées décrites dans le dossier de présentation :

- Hypothèse d'un agrandissement du Silabe, plateforme de l'Université de Strasbourg spécialisée dans le primate non humain (PNH) (manque de capacité foncière et activités trop restreintes) ;
- Hypothèse d'implantation d'une nouvelle structure à l'île de la Réunion (problématique de transport, difficulté de mise en œuvre du projet, accès aux ressources et compétences).

De nouvelles alternatives, stratégiquement structurantes pour le développement des NAMs, sont proposées par certains acteurs pour bien les différencier des variantes :

- Réallocation des financements (31M€) pour la construction d'un centre dédié à la biologie humaine et aux approches non-animautes (Cahier d'acteur Transcience et CVPA) ;
- Réallocation des frais de fonctionnement (5 M€/an) au FC3R (Cahier d'acteur CVPA).

Sur le **sujet des variantes**, quelques questions ou propositions ont également été formulées, allant dans le sens d'une réduction de la capacité ou l'ouverture vers une reconversion du site, des propositions reprises dans le cahier d'acteur du CVPA :

- « *Est-ce que les variantes vont étudier aussi des capacités moins élevées ? Différentes graduations du projet ?* » (Une élue locale_Réunion publique du 13 novembre) ;

- Le maintien d'un projet de mise en conformité de la station et une réallocation des budgets de fonctionnement, d'une part, au fonctionnement de la station telle qu'elle est actuellement, d'autre part, à sa transformation ultérieure en sanctuaire pour animaux (considérant qu'il n'y aura plus d'expérimentation après une phase transitoire) ;
- Enfin, d'autres échanges ont porté sur le processus de démantèlement du site, demandant que les bâtiments soient dimensionnés pour répondre à un besoin transitoire, puis éventuellement démantelés pour une renaturation du site, ce qui est une proposition inscrite dans le cahier d'acteur CVPA.

Demande de précisions :

Dans le cadre de sa réponse au bilan de la concertation préalable, le porteur de projet pourra justifier comment il a intégré ces différentes propositions dans son processus de décision. Il pourra détailler pour chacune d'elles les raisons de son choix, selon qu'il conserve ou non les propositions, ainsi que les suites qui pourraient être données le cas échéant. Le porteur de projet pourra également préciser l'option zéro, de non-réalisation du projet, en détaillant quels seraient les effets induits sur la recherche académique française, la méthode mobilisée pour la modélisation des projections, et les stratégies alternatives qu'il serait alors nécessaire de mettre en place pour pourvoir à l'approvisionnement des laboratoires publics nationaux.

2 / Echanges sur les caractéristiques du projet d'élevage

Sont repris ci-dessous les points abordés en concertation pour lesquels le garant a noté un besoin d'approfondissement ou de partage de compréhension significatif portant sur des éléments du programme d'élevage.

Pourquoi 1800 animaux ? La prise en compte globale des cycles de reproduction

Les chiffres annoncés par le CNRS n'ont pas été bien compris d'une grande partie des publics, et le début de la concertation préalable a beaucoup tourné autour de ce sujet. Les avis s'alarmant d'un projet qui voudrait « *tripler la capacité d'expérimentation animale* » sont nombreux en ligne, alors que cela reflète une mauvaise interprétation de données du CNRS qui se doivent d'être éclairées.

Le CNRS a eu l'occasion de s'expliquer en concertation, restituant une réflexion plus précise sur la capacité d'accueil du site. Car ce chiffre de 1800 animaux est à comprendre au global. La directrice de la SdP a détaillé ce que cela signifie plus concrètement dès la première réunion publique : « *Ce n'est pas 1 800 jeunes produits par an, c'est 1 800 animaux hébergés au maximum sur le site en même temps (...). Actuellement, les besoins de la recherche académique en cynomolgus sont estimés à environ 600 animaux par an. Nous, on s'est placés à 35 % des besoins : c'est à peu près 200 naissances par an. Pour avoir 200 naissances, il nous faut plus de 350 par an, puisque les femelles n'ont pas des petits tous les ans. Il faut compter qu'on a les reproducteurs, les jeunes nés de la première année, les jeunes nés de la deuxième année, les jeunes nés de la troisième année. Ces animaux ne partiront dans les laboratoires qu'à l'âge juvénile, pré-adulte atteint, c'est-à-dire après trois ans. Donc, il faut la capacité de pouvoir héberger tous ces animaux sur le site. La même logique s'applique aux babouins et s'applique aussi aux rhésus, ce qui fait qu'on monte jusqu'à 1 800.* »

Le dimensionnement des installations s'est donc fait au regard des besoins de la recherche académique actuels et compte-tenu d'une estimation du nombre de primates utilisés annuellement dans chaque domaine. Ce qui aboutit aux objectifs suivants :

- Répondre à 100% des besoins annuels en macaques rhésus afin de s'affranchir de toute importation représente un objectif d'environ 25 naissances par an ;
- Le chiffre est similaire pour les babouins, sachant que la SdP constitue le seul élevage de babouins olive en Europe.

- Pour le cynomolgus, considérant les besoins actuels de la recherche académique (utilisation d'environ 900 cynomolgus par an), le centre se donne un objectif d'environ 200 naissances chaque année (soit une réponse directe à 30-35% des besoins).

Le CNRS a par ailleurs précisé sur d'autres réunions les éléments suivants :

L'arrivée des singes reproducteurs se ferait dans un premier temps dès 2029-2030 (voir infra les échanges relatifs à l'importation) avant de rentrer en phase d'élevage. Ces singes reproducteurs resteront ensuite sur place à Rousset. « *L'importation sera terminée. Ce qu'il peut y avoir, c'est entre des centres reconnus européens, quelques échanges de géniteurs pour avoir un brassage génétique, pour éviter qu'on ait une dérive génétique. Ce sont les seules entrées. Par exemple, les singes qui vont arriver de l'Île Maurice seront testés à l'Île Maurice avec des contrôles sanitaires forts et seront mis en quarantaine après à Silabe à Strasbourg* » CNRS, réunion publique du 05 novembre.

Les jeunes restent quelques années sur site avant de rejoindre les laboratoires : « *En général, ils partent à l'âge jeune adulte : en fonction des espèces, après trois ans pour les macaques cynomolgus, après quatre ans pour les macaques rhésus, selon les demandes des scientifiques. Il s'agit de moyenne. Ils ne partent jamais avant le sevrage, ce n'est pas permis par la réglementation* ». CNRS, réunion publique du 25 octobre.

A une autre question semblable, il a été rappelé que « *le sevrage réglementaire des macaques et des babouins est fixé à 8 mois (...). Au CNP, la pratique ira au-delà de ce minimum : la cohabitation mère-jeune sera en général prolongée au-delà de 18 mois lorsque les conditions sociales et sanitaires le permettent, afin de respecter les rythmes naturels de développement.* ». (Q82_Platforme numérique).

L'Âge de « cession » des jeunes animaux est un sujet qui interpelle plusieurs participants. Précisons donc que le CNRS a toutefois indiqué qu'« *Il sera possible de céder des animaux avant 3 ans si les besoins scientifiques le nécessitent, dans le respect strict de la réglementation.* ».

Enfin, « *les jeunes qui ne sont pas cédés à 4 ou 5 ans restent au centre, maintenus dans leur groupe d'origine ou dans un espace adapté, avec le même suivi vétérinaire et comportemental que l'ensemble des colonies.* » permettant ainsi de « *remplacer les reproducteurs une fois qu'ils partiront de leur mort naturelle dans nos locaux.* » CNRS, réunion publique du 25 octobre 2025.

Il a été dit que les installations sont dimensionnées pour que tous les animaux puissent rester sur le centre, les reproducteurs étant amenés à finir leur vie sur place une fois leur période de fertilité révolue. En réponse à une question sur la plateforme, il a été précisé que « *si les installations du projet du CNP étaient utilisées à leur capacité maximale, le nombre de primates n'étant plus en reproduction serait estimé à 36 babouins olive, 36 macaques rhésus, environ 270 macaques cynomolgus, soit environ 340 animaux toutes espèces confondues.* ». (Q80_Platforme numérique).

Demande de précisions et recommandation :

Ce dernier point a soulevé des remarques, également des pistes de travail qui convergent avec les intentions exprimées par le CNRS afin de travailler en lien avec les structures œuvrant pour la réhabilitation des animaux de laboratoire, tel que l'association le GRAAL (Groupement de Réflexion et d'Action pour l'Animal). « *Sur la notion de s'engager à les placer : la volonté y est, on n'a aucun frein à ce niveau-là.* » CNRS, réunion publique du 25 octobre.

Le CNRS a été interrogé sur sa stratégie de mise en retraite des animaux de laboratoire, en collaboration étroite avec des laboratoires et des structures d'accueil partenaires. Une association a notamment souhaité connaître les engagements que pourrait prendre le CNRS pour placer les animaux dans des lieux sanctuaires adaptés à l'accompagnement de la fin de vie et « *que cela puisse être mis dans le projet comme une obligation ou une contrainte de s'engager* ». Cela rejoint l'avis formulé par le groupe de travail “Éthique des recherches en primatologie”, indiquant que « *la réhabilitation des animaux après leur utilisation devrait être considérée, y compris pour les individus réformés d'élevage* ». Dans le cadre de sa réponse à la concertation préalable, le CNRS pourra donc détailler par quels moyens il entend répondre à cette intention de manière concrète, et comment cela se traduirait dans le cadre de la concertation continue.

Provenance et traçabilité des animaux reproducteurs achetés

Le CNRS a prévu de mettre en place un élevage de macaques cynomolgus à partir d'un transfert de spécimens de l'Île Maurice vers la France, précisant que « *Le projet du CNP n'implique aucune capture dans la nature : en Europe, les animaux impliqués en recherche doivent provenir de lignées nées en captivité.* »

Ce point a soulevé plusieurs questionnements et avis concernant les conditions de transparence :

« *Quels sont les garde-fous mis en place pour l'acquisition de ces animaux, potentiellement issus du trafic ?* » (Un participant_Réunion publique du 25 octobre)

« *Cette espèce figure depuis 2022 sur la liste rouge de l'IUCN, c'est-à-dire parmi les espèces en danger. Cette opération soulève donc des questions d'un point de vue de la préservation de la biodiversité, aucune garantie de non-prélèvement des spécimens dans la nature ne pouvant être apportée.* » (Avis 1014 du 06/11_Platforme en ligne).

« *En élever toujours plus, dans des conditions stressantes, participe à la dégradation de l'espèce.* » (Avis 2254 du 16/11_Platforme en ligne).

One Voice, mobilisée tout au long de la concertation, a précisé que des enquêtes réalisées par l'association ont rapporté des pratiques opaques et illégales car les « *élevages mauriciens capturent des macaques à longue queue, aussi appelés macaques cynomolgus, dans la nature, pour s'en servir comme reproducteurs (...) Ainsi, il participe directement au trafic de ces animaux classés espèce « en danger d'extinction » sur la Liste rouge des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)...* » (Avis 326 du 24/10_Platforme en ligne)

Le CNRS s'est expliqué plusieurs fois à ce sujet en cours de concertation, apportant les éléments explicatifs suivants :

- Les animaux seraient tous nés en captivité, proviendraient d'un élevage agréé (certification AAALAC) et reconnu, qui « *a également fait l'objet de visites du CNRS* ». La directrice de la Station de Primatologie se rend sur place annuellement pour visiter l'établissement ;
- Il est inspecté par les autorités locales avec une traçabilité garantie de l'origine des parents, chaque animal étant identifié individuellement ;
- Les « *documents sont contrôlés par les autorités mauriciennes, puis par les services vétérinaires français à l'arrivée. Toute non-conformité mettrait immédiatement fin aux importations.* » (Q98_Platforme en ligne)

Lors de la réunion publique de synthèse, le CNRS est également revenu sur « l'historique » de la présence du cynomolgus sur l'île Maurice : « *Importée au 18^e siècle, cette espèce n'est pas endémique de l'île et est aujourd'hui considérée par le gouvernement mauricien comme invasive en raison de ses impacts sur la faune, la flore et l'agriculture. Le classement du macaque cynomolgus comme « endangered » sur la liste rouge de l'IUCN résulte d'un déclin de populations sauvages dans certains pays asiatiques, et non de la situation à l'île Maurice, où l'espèce n'est ni menacée, ni protégée.* »

Techniques de reproduction mises en œuvre

Lors de la réunion publique du 25 octobre, la directrice de l'actuelle Plateforme de Primatologie a apporté des éclairages sur la vie des singes reproducteurs hébergés dans le futur CNP, précisant que « *Les animaux sont en libre reproduction : les femelles n'ont pas de petits chaque année, pas forcément. Certaines n'en ont pas du tout. On laisse la reproduction naturelle se faire.* » Cette même précision est portée par écrit sur la plateforme en ligne : « *La reproduction n'est pas forcée : elle est naturelle, observée au sein de groupes constitués selon la hiérarchie sociale propre à chaque espèce. Les femelles sont suivies individuellement par les soigneurs et les vétérinaires, et un intervalle moyen d'environ 2 ans entre les naissances est respecté. Ce rythme reste comparable aux observations en milieu naturel.* » (Q66_Platforme en ligne)

Plusieurs participants ont relevé une contradiction dans ce propos, à l'aune des explications apportées par ailleurs : « *Lors d'une visite du site [il a été expliqué] que les animaux disposaient d'espaces de liberté dans lesquels se retrouvaient mâles et femelles auxquelles on posait des stérilets qu'on enlevait lorsqu'il y avait une demande.* » (Avis 1143 du 08/11_Platforme en ligne)

Le porteur de projet a donc été questionné sur ses pratiques, ainsi que sur l'objectif de faire du CNP un centre de référence de la procréation médicalement assistée (point rappelé dans le dossier de subvention de 2021), ce qui contreviendrait à cette approche affichée d'une "reproduction naturelle" :

« *La description d'une reproduction "naturelle" paraît peu crédible au regard des mentions, dans les documents internes du CNRS, d'un "centre de biologie de la reproduction", d'un "laboratoire de reproduction assistée" et de pratiques de gestion sélective des reproducteurs.* »

« *Les mesures de contrôle des naissances ne sont pas mentionnées, bien que sans doute nécessaire* » (Avis 1125 du 07/11_Platforme en ligne)

« *Il apparaît donc nécessaire d'obtenir des informations vérifiables et complètes sur les pratiques réelles de reproduction, afin d'évaluer la cohérence entre les déclarations du CNRS et la réalité du fonctionnement envisagé pour le futur Centre national de primatologie (CNP).* » (Avis 1787 du 12/11_Platforme en ligne)

En réponse à la question 82 ; le CNRS a précisé que « *Si, à l'avenir, la capacité d'élevage devenait supérieure à la demande : le CNRS adaptera le nombre d'animaux élevés, toujours dans le respect du bien-être animal, sans jamais chercher à maintenir artificiellement l'activité.* » (Q82_Platforme en ligne)

A date de publication du bilan, la question 79 n'a pas encore donné lieu à une réponse : « *Et il est donc prévu un laboratoire pour assurer la « reproduction assistée » autrement dit l'insémination artificielle et le sexage génétique en fonction des besoins. Pouvez-vous confirmer ce point ?* »

Demande de précisions :

Dans le cadre de sa réponse au bilan de la concertation, le CNRS pourra répondre aux interrogations du public en apportant des informations vérifiables et complètes sur les techniques de reproductions mises en œuvre pour atteindre les objectifs d'élevage du futur Centre national de primatologie (CNP).

Identité et caractère public des futurs établissements utilisateurs

Le CNRS s'est voulu rassurant sur sa connaissance des établissements utilisateurs de PNH en France directement ciblés par le projet, rappelant son objectif d'un élevage public, dédié entièrement à la recherche académique. Tous seraient « *des laboratoires identifiés, que l'on connaît, agréés et inspectés par les autorités* ». « *En France, environ cinquante équipes de recherche travaillent avec des primates dans un cadre strictement encadré et éthique.* » (Ivan Balensard, CNRS_Réunion publique du 25 octobre).

Pourtant, d'autres prises de parole du CNRS semblent nuancer le caractère 100% public des futurs établissements : « *On travaille pour la recherche académique principalement mais pas exclusivement. C'est-à-dire que la priorité c'est de fournir les laboratoires académiques, après il arrive occasionnellement que certains animaux soient vendus à des centres privés de recherche, agréés pareil de la même manière. C'est vraiment une partie qui représente moins de 10% des ventes d'animaux du centre.* » (Alexia Cermolacce, CNRS_Réunion publique du 25 octobre).

Plusieurs contributions relèvent cette contradiction sur un point du projet considéré comme essentiel. Cela laissant présager pour certains participants d'un manque de clarté et de garanties : « *L'orientation des recherches n'est pas claire.* » (Avis 152 du 19/10_Platforme en ligne)

« *Le CNRS mentionne l'option de vendre à d'autres structures, laboratoires privés, des primates. (...) Quelles limites, quels quota le CNRS a-t-il prévu pour éviter cette perversion de l'objectif initial, sécuriser l'accès à les primates pour la recherche académique française ?* » (Q31_Platforme numérique)

Réponse du CNRS : « *Dans des cas exceptionnels, lorsque certains animaux ne peuvent plus être intégrés dans les programmes de recherche publique (par exemple en raison de leur âge ou de la composition des groupes), des cessions encadrées peuvent être envisagées vers des établissements agréés, publics ou privés, dans le respect strict du droit européen et des règles éthiques applicables.* »

Demande de précisions :

Ces réponses ont suscité un flou et une incompréhension chez certains publics qui subsiste au sortir de la concertation : « *Les discours et les chiffres ont évolué tout au long de la concertation. Certaines affirmations, comme la vente de PNH à des laboratoires privés, ont été formulées puis démenties d'une réunion à l'autre (les comptes rendus démontrent clairement l'incohérence de ces assertions).* » (Avis 2198 du 16/11_Platforme en ligne). Sur ce point, il paraît nécessaire de lever toute ambiguïté en apportant des précisions sur les futurs établissements utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés, en indiquant les incidences que cela pourrait avoir le cas échéant sur l'orientation des recherches.

Prix de vente des PNH et équilibre socio-économique du projet

Le CNRS a précisé dès la première rencontre la politique tarifaire pratiquée : « *Les tarifs de vente de primates à la station de primatologie sont fixés. Ils sont publics, vous pouvez les consulter sur Internet. Ils sont calculés sur la base d'une tarification qui est auditable pour que tous les chercheurs puissent, quand ils achètent des singes notamment, en justifier dans les financements type ERC. Ces financements n'incluent pas de marge, excepté pour le privé, mais ce n'est pas notre cible et ce ne sont pas nos clients. Pour les laboratoires académiques, il n'y a pas de marge incluse. Donc, ces animaux sont vendus à prix coûtant.* »

Plusieurs contributions ont confirmé l'intérêt du monde de la recherche scientifique car ceci permettrait d'éviter la spéculation sur le prix des animaux. Un prix inférieur à celui pratiqué sur le marché international (aujourd'hui de 15 000 à 20 000 € (hors transport) pour des animaux de deuxième génération) favoriserait donc un approvisionnement stable et maîtrisé, au service des chercheurs.

Cependant, le partage de cette grille tarifaire a fait ressortir des questions et des incompréhensions concernant une éventuelle pratique tarifaire différenciée du CNP, suivant que l'établissement utilisateur soit public ou privé. Ce sujet est à considérer en lien avec le point précédent relatif à l'identité des futurs « clients ». Le CNRS a souhaité mettre les choses au clair lors de la dernière réunion publique :

« *Il y a une grille de tarification qui est imposée par les autorités, on a une obligation de faire une grille de tarification, mais les primates de ce centre ne sont et ne seront destinés qu'à la recherche académique. C'est une réalité et c'est un point essentiel sur lequel nous sommes revenus.* » ;

« *Le CNP est un projet public et non lucratif. Le prix de cession des animaux sera établi uniquement à partir des coûts réels d'élevage, conformément aux règles de la comptabilité publique. Il ne s'agit donc pas d'un prix ajusté pour atteindre un volume de recettes, mais d'une tarification auditable, transparente et sans marge.* » Ce propos est repris de la même manière dans les échanges sur la plateforme (Q61)

Quelques questions sont également formulées concernant la possible répercussion de ces tarifs « bas » sur l'équilibre socio-économique global du projet, notamment les éventuels risques de « dérive » ou de non-maîtrise financière. Ainsi de nombreuses contributions s'inquiètent de ce qu'une contribution nationale, par le biais des impôts, puisse subvenir durablement aux besoins financiers du CNP.

Une participante s'étonne que le CNRS puisse prévoir le bilan prévisionnel d'un projet avec « *une prévision fiable des recettes sur dix ans sans connaître le niveau de la demande, c'est à dire le nombre de primates susceptibles d'être commercialisés et les prix correspondants* ».

Un autre contributeur considère « *indispensable de disposer d'un budget global détaillé, transparent, afin d'éviter d'engager la Nation dans des dépenses insuffisamment encadrées ou non maîtrisées, a fortiori lorsqu'elles concernent des êtres vivants qui seront les premiers à subir les conséquences d'une mauvaise planification.* » (Avis 1736 du 12/11_Platforme en ligne)

La question d'une participante en ligne illustre cet enjeu : « *en se basant sur des élevages européens de taille comparable (comme celui de Göttingen en Allemagne), l'extrapolation suggère qu'un élevage de 1 800 primates engendre un coût moyen annuel d'environ 10 millions d'euros.* » Par ailleurs, le *Deutsches Primatenzentrum (DPZ) de Göttingen anticipait un déficit pour 2024 et fait face à de nombreuses incertitudes à partir de 2026.* » (Q06_Platforme en ligne). Mais selon le CNRS les comparaisons avec les coûts d'exploitation des autres centres européens ne sont pas toujours appropriées, leurs charges d'infrastructure et de personnels étant bien plus importantes.

Enfin, plusieurs questions portent sur la stratégie mise en place par le CNRS si d'aventure les besoins étaient rapidement en baisse dans les années à venir : « *Dans ce budget-là, comment est garantie la pérennité du site ? Parce que je pense que, ouvertement ou secrètement, on espère tous que demain, on n'aït plus besoin de macaques ou d'autres espèces pour faire des expériences ?* » (Une participante_Réunion publique 3)

En réponse à une question connexe (Q62 de la plateforme en ligne), le CNRS a rappelé le besoin de maintenir quoi qu'il en soit une activité sur site de long terme, ce qui de facto péréniserait l'usage des installations du CNP : « *quand bien même on arrêterait l'expérimentation animale, le jour où ce serait fait, dans ce scénario-là, les animaux qui sont sur site devront continuer à être hébergés il faudrait quand même continuer à les conserver sur site et à s'occuper d'eux jusqu'à leur mort naturelle (...) sachant que ces espèces-là de singes peuvent vivre jusqu'à 25 voire dans certains cas 30 ans. Ces animaux ne seraient plus en reproduction, donc forcément les coûts d'exploitation de la station diminueraient.* » (Nicolas Auroy, CNRS, réunion publique du 05 novembre).

Activités hébergées sur place : exclusivement de l'élevage ?

Lors de la réunion du 05 novembre, une participante interroge le CNRS sur son « *intention d'être agréé en tant qu'établissement éleveur et utilisateur ou juste éleveur ?* ». Le CNRS a précisé que la demande d'agrément porte sur les deux volets, du fait de l'existence d'une activité de recherche sur les sciences cognitives rattachée aujourd'hui à la Station de Primatologie (SdP). Le Centre National de Primatologie serait donc bien considéré comme un établissement de recherche, utilisateur, éleveur et fournisseur d'animaux.

Relancée sur ce sujet, « *s'il peut y avoir quand même des protocoles de recherche éventuellement au-delà du comportement et de l'élevage ?* » la directrice de la SdP a répondu par l'affirmative, précisant qu'il s'agit « *principalement d'un élevage. 90 % de l'activité. Mais on est unité d'appui et de recherche. Donc il y a aussi des projets de recherche. Mais c'est une part marginale.* »

Interrogé par écrit sur ce même sujet, le CNRS a rapporté que « *les études éthologiques menées à la station de primatologie du CNRS à Rousset portent sur le comportement social, cognitif et émotionnel des primates dans des conditions contrôlées, sans recours à des procédures invasives.* » (Q32_Platforme en ligne)

Ces compléments de réponse ont fait apparaître des doutes, suspicions et demandes de précisions relayées en réunion par les associations présentes :

« *C'est important parce que pour le moment on n'a pas du tout vu ces protocoles de recherche absolument donc le biomédical on a vu dans le dossier qu'il y a effectivement un laboratoire aussi sur place donc j'imagine que ce sont des protocoles qui peuvent être faits. C'est 100 % réglementaire et on ne le met pas en doute. Mais dans votre présentation, il serait important de mettre en avant ces choses-là. Les gens ne sont pas au courant de ce qu'est la recherche. On parle énormément du comportement parce que c'est beau et c'est la plupart des projets. Mais il y a aussi d'autres protocoles.* » Une participante_Réunion publique du 05 novembre.

Rebondissant sur ce même sujet, une élue locale, considère que le programme du projet mériterait d'être exposé plus précisément : « *Je trouve qu'on a peu de visibilité dans le projet sur tout ce qui va être construit ou amélioré sur les espaces cliniques, les soins. Et dans le dossier, ça n'apparaît pas les mètres carrés rénovés là-dessus.* » Une participante_Réunion publique du 05 novembre.

Par ailleurs, plusieurs avis déposés en ligne témoignent d'un manque d'information à ce sujet :

« *Le statut de la SdP permet-il la conduite d'expérimentations ou de projets de recherche sur site ? La phrase mentionnant "un développement des activités de support à la recherche portées par la SdP" mérite clarification.* » (Avis 1125 du 07/11_Platforme en ligne)

« Dans le dossier de concertation déposé sur la plateforme (page 15, note 18), on peut lire : « *Des études sur les compétences comportementales, cognitives et sociales des primates y sont réalisées. Plusieurs études biomédicales, non invasives, sont également effectuées sur place, en immunologie, parasitologie, nutrition, imagerie, cardiologie et métabolisme.* » Ce point, relégué en note de bas de page, n'en est pas moins essentiel pour informer correctement le public sur la nature réelle des recherches menées à Rousset. (...) Dans un souci de transparence et de clarté, il serait pertinent et légitime de fournir des exemples concrets d'études biomédicales effectivement réalisées sur le site et de la nature de ces services associés. Cela permettrait de lever toute ambiguïté entre la communication institutionnelle et la réalité des activités mentionnées dans les documents officiels. » (Avis 1188 du 10/11_Platforme en ligne)

Le CNRS a répondu indirectement, au travers de la Question en ligne 19 : « *La Station de primatologie du CNRS à Rousset est à la fois un site d'élevage et un site de recherche. Certains projets peuvent comporter des interventions encadrées, y compris des actes chirurgicaux, dans le respect de la réglementation. En revanche, les expérimentations faisant appel à des procédures sévères — comme celles menées dans le cadre de modèles de maladies neurodégénératives (maladie de Parkinson, maladie de Charcot) ou d'infections graves (comme le VIH/Sida) — ne relèvent pas des activités réalisées sur le site du CNRS à Rousset, ni actuellement, ni à l'issue du projet du Centre national de primatologie.* » (Q19_Platforme en ligne)

Demande de précisions :

Le CNRS apportera dans le cadre de sa réponse au bilan de la concertation des précisions sur le programme de chacun des sous-ensembles de bâtiments projetés sur le site, en indiquant si oui ou non des activités autres que l'élevage seront réalisées sur le site CNRS de Rousset, en précisant le cas échéant la répartition entre les activités qui résultent du travail déjà mené par la Station de Primatologie, des activités nouvelles qui découleraient du projet de Centre National de Primatologie. Le détail de ces activités sera abordé, en précisant le domaine des protocoles expérimentaux concernés et la nature des interventions qui s'y rattachent.

Qualité des hébergements et soins délivrés

Un projet au-delà des standards ?

Le CNRS a insisté sur la qualité des infrastructures et conditions d'hébergements prévues dans le projet, répétant qu'il respecterait des normes de bien-être supérieures aux exigences de la réglementation (directive européenne, arrêtés du 1er février 2013). Une partie des publics a souhaité comprendre quels seraient concrètement les « plus » du projet : « *Le tableau page 33 du dossier de concertation résume cela mais y figurent des items indiqués à tort comme spécifiques du projet du Rousset par rapport au cadre réglementaire... Le CNRS pourrait-il indiquer précisément en quoi consisteront les « plus » de cet élevage par rapport aux dispositions réglementaires ?* » (Q69_Platforme en ligne).

En réponse, le CNRS a indiqué qu'il dépasserait les standards minimaux de la réglementation sur plusieurs volets :

- Taille des espaces de vie : les hébergements des primates auraient des dimensions supérieures aux minimums réglementaires, aménagés pour favoriser la diversification des activités (repos, jeux, observation, déplacement...) et limiter les situations conflictuelles (absence de cul-de-sac, multiplication des points d'eau et d'alimentation) ;
- Accès continu à un espace extérieur : accès libre, direct et permanent à un espace intérieur et à un espace extérieur, équipés d'enrichissements et de protections contre le soleil et la pluie ;
- Éclairage direct par lumière naturelle pour tous les espaces intérieurs d'hébergement et ouverture visuelle sur l'environnement extérieur et la végétation ;
- Chaque espace extérieur serait conçu pour offrir un contact visuel avec au moins un autre groupe de la même espèce ;
- Organisation sociale suivie et stable : les groupes seraient constitués sur la base d'un suivi comportemental individualisé, visant à préserver les liens familiaux et à éviter les séparations non nécessaires.

Le CNRS a mis l'accent sur la différence avec les pays éloignés, la Chine principalement, accusée de pratiquer un dumping éthique jouant d'une certaine opacité. Cette comparaison a été mobilisée à plusieurs reprises, tant par les organisations représentatives des professionnels utilisant des animaux à des fins scientifiques (voir pour cela les cahiers d'acteurs RNSBEA, Biosimia et AFSTAL) que par le CNRS lui-même : « *En Chine, vous verrez des espaces très propres, sauf qu'il n'y a pas cette approche que vous avez pu voir lors de la visite, et qui est liée au fait qu'on veuille, par exemple, voir des groupes sociaux.* » CNRS, réunion publique du 13 novembre.

Plusieurs contributions partagent ce point de vue : « Empêcher l'expérimentation animale dans nos pays, c'est soit stopper net les avancées de la médecine au détriment des patients, soit se rendre complice d'un système qui proposera des traitements développés dans des pays bien moins regardants, dans des centres d'élevage et d'expérimentation ne respectant pas les règles d'éthiques définies et garanties par l'UE. » (Avis 1933 du 14/11_Platforme en ligne)

D'autres avis relèvent le besoin, au-delà des bâtiments eux-mêmes, de percevoir la qualité de l'hébergement à l'aune des soins d'accompagnement qui seront mis en place :

Ce sujet a fait l'objet d'une question précise : « *Le dossier que vous fournissez indique que 80 personnes seront salariées dans le centre de primatologie. Combien de salarié(e)s seront spécifiquement affecté(e)s au soin et au bien-être des animaux ? Plus précisément, ce qui me semble particulièrement important, combien de primatologues, combien de vétérinaires, combien de soigneurs sont prévus pour s'occuper des animaux dans votre centre ?* » (Q96_Platforme numérique)

Le CNRS a alors détaillé le plan d'accompagnement vétérinaire prévu :

- Soigneurs et zootechniciens : environ 20 personnes, chargées du suivi quotidien des primates : alimentation, observation, enrichissements, gestion des groupes sociaux ;
- Vétérinaires : 5 personnes dont 3 vétérinaires à temps plein et 2 vétérinaires ayant également d'autres fonctions sur le site ;
- Équipe bien-être animal (BEA) : 3 personnes à temps plein dont 1 vétérinaire et 1 éthologue, dédiés au suivi comportemental et aux indicateurs de bien-être ;
- Équipe technique : environ 6 personnes chargées de l'entretien quotidien des installations et de la fabrication des enrichissements (plateformes, cordes, structures d'activité...).

Un échange en réunion publique avait permis également de présenter l'approche de suivi et d'évaluation du bien-être animal :

- Soins coopératifs : les animaux seront entraînés à coopérer volontairement à certains actes simples (ex. auto-pesées) par renforcement positif, ce qui réduit le stress associé aux manipulations médicales ;

- Évaluation continue du bien-être : des indicateurs comportementaux et physiologiques seront suivis quotidiennement pour ajuster les pratiques. Ce suivi impliquera l'ensemble du personnel formé, avec un temps de travail dédié à l'observation des animaux ;
- Audits internes et contrôles externes renforcés : inspections vétérinaires et audits indépendants à une fréquence supérieure aux obligations minimales.

Ce souci de l'accompagnement a été relevé par des participants : « *Il est beaucoup moins difficile de s'assurer du respect de ces principes quand les élevages sont proches, en Europe, et, en particulier en France, (...) que dans le cas d'animaux provenant d'élevages dans d'autres pays, hors de notre contrôle. Et, évidemment, le plus ces élevages / centres de primatologie correspondent aux notions modernes non seulement sanitaires, mais aussi des plus récentes savoirs éthologiques et comportementales, le mieux ce sera pour la vie des animaux.* » (Avis 1948 du 15/11_Plateforme en ligne)

Un propos qui avait été directement documenté par le chercheur Thomas Brochier lors de son intervention sur les tables-rondes du 25 octobre par exemple : « *On est tenu d'avoir des animaux qui ne sont jamais hébergés de façon isolée, qui sont toujours avec des congénères pour pouvoir interagir. On a des contrôles annuels de la DDPP qui vérifie énormément les enrichissements : est-ce que les animaux ont des structures pour grimper, des jeux à disposition ? Est-ce que les jeux sont changés de façon quotidienne ? Pour ce qui est de l'espace en tout cas de vie des animaux, il y a énormément d'efforts qui sont faits pour enrichir au maximum leurs conditions de vie. (...) Et après, bien sûr, pour tout ce qui est manipulation dans le cadre de soins, on est maintenant dans des conditions qui sont très proches de tout ce qui est soins sur la personne humaine. On va utiliser des analgésiques, des anti-inflammatoires, on a toute une pharmacopée qui vient des travaux des vétérinaires, ça c'est vraiment quelque chose qui est énormément suivi dans les laboratoires.* »

Demande de précisions :

Pour faciliter la compréhension du public, le porteur de projet pourra à l'aide d'un tableau synoptique rappeler les objectifs minimaux imposés par les réglementations en vigueur et les objectifs que se fixe le CNRS pour aller au-delà de ces standards, en indiquant aussi précisément que possibles la nature des indicateurs pris en compte (à titre d'exemple : volume des cellules, superficie au sol, hauteur des enrichissements, surface de vitrage donnant sur l'extérieur, etc.).

Le porteur de projet doit par ailleurs préciser quels seront les moyens renforcés d'audits internes et externes qui seront mis en œuvre, notamment comment il justifie de leur indépendance. Il précisera également quels objectifs de transparence et d'information seront retenus pour que les résultats soient rendus publics.

Des pratiques et conditions jugées indignes

Les informations délivrées par le CNRS ont également donné lieu à de nombreuses critiques et remarques des publics. Les avis et contributions recueillies peuvent être regroupées en plusieurs thématiques.

Concernant les limites éthiques et la nature concentrationnaire des installations. De nombreux participants ont considéré que la nature des hébergements ne répondait pas, quoi qu'il en soit des moyens engagés, à des conditions acceptables : « *Vous parlez de bien-être animal, je l'entends, il n'y a pas de souci, mais ce sont des animaux qui vivent dans la nature, qui vivent en totale liberté. Ils vont être soumis à de l'incarcération. Que l'on soit dans un joli enclos, ça reste un enclos, excusez-moi, mais ça reste des enclos en béton, avec des grillages. Et quand vous parlez d'enrichissement, c'est compliqué pour moi d'accepter que deux ballons dans un périmètre où se retrouvent une vingtaine, une trentaine d'animaux, ce soit l'enrichissement adéquat pour eux.* » Une participante, réunion publique du 05 novembre.

« Est-ce que ça veut dire qu'en gros, les singes disposent de 3 m² ? Auquel cas, le bien-être, à mon avis, n'est pas du tout là. »

« J'appuie les réflexions de cette dame qui dit que les conditions sont peut-être bien par rapport aux normes, mais concrètement, pour l'animal, ce n'est pas du tout ça, puisqu'il est concentré dans un espace réduit et condamné à longueur d'année. » Une participante_Réunion publique du 05 novembre

Concernant la qualité des informations transmises au public : « L'espace disponible par animal n'est jamais mentionné. Des chiffres incohérents entre eux sont donnés. La synthèse annonce une surface de plancher de 6033 m², qu'on ne retrouve pas ensuite dans le détail des surfaces p.37 du projet. Le détail de ces surfaces permet de calculer que les bâtiments d'hébergement des macaques totaliseront une surface intérieure de 2972 m² et une surface extérieure de 1208 m² dont 1128 m² de volières. Le total des individus captifs annoncé est tantôt de 1800, tantôt de 1772. On déduit de ces chiffres que chacun disposera en moyenne de 0,6 m² de plancher de volière. Voilà pour l'accès extérieur. C'est mieux que rien, sans doute, mais insuffisant pour considérer que ces primates seront bien traités. Les plans des loges et volières attenantes fournis dans le dossier ne comportent aucune mesure métrique permettant de se faire une idée de leur taille au sol, et encore moins de leur hauteur. » Avis 80 du 16/10_Platforme en ligne

« Les photographies de macaques qui illustrent le document les montrent presque tous dans des environnements ouverts et végétalisés, qui n'ont rien à voir avec les conditions de vie qui seront les leurs dans le CNP. Il aurait été plus juste de montrer des images des singes dans les loges actuelles de la SdP. » Avis 304 du 23/10_Platforme en ligne

Quelques contributeurs se sont également exprimés sur la qualité des soins d'accompagnement, « le projet actuel semble trop fragile en termes de ressources humaines (pas assez de soigneur-ses) et de satisfaction des normes de bien-être recommandées par la communauté de primatologues (standards qui répondent juste aux législations en vigueur, bien loin de la réalité des recommandations scientifiques - le site sera très vite désuet. » (Avis 2064 du 15/11_Platforme en ligne)

« (...) La dimension éthologique est peu représentée dans le document. Il est essentiel d'augmenter la taille des enclos pour permettre la formation de groupes sociaux plus larges et de retarder la séparation des jeunes. Aucun risque de reproduction n'existant avant 3 ans, un transfert hors du groupe natal ne devrait intervenir qu'à partir de 2 à 2 ans et demi. » (Avis 1125 du 07/11_Platforme en ligne)

Et après, dans les laboratoires ?

Par ailleurs, la plupart des participants expriment un manque de connaissance des conditions de détention dans les laboratoires, une fois les animaux sortis du centre d'élevage. Alors que cette dimension du « projet académique global » est fortement questionnée par les parties-prenantes, force est de constater que la concertation préalable n'a pas réellement permis de documenter les situations.

« Un élevage a un but, une fin, et la fin c'est celle de fournir les laboratoires. Donc ces singes qui ont une vie parfaite chez vous parce que ça respecte 100 % le cadre, parce qu'il y a tout le respect des 3 R, où est-ce qu'ils iront après concrètement ? Certains singes iront, finiront dans des laboratoires, sur des chaises de contention. Je voulais savoir si ça fait partie de vos services associés ou pas, d'habituer les singes à certains protocoles. Je pense que c'est aussi important. Les gens pourraient mieux évaluer ce projet en sachant ce qui se passe après l'élevage. » Une participante_Réunion publique du 05 novembre

« Y a-t-il une traçabilité publique de la vie d'un primate depuis sa naissance à Rousset jusqu'à son décès dans un laboratoire ? » Une participante_Réunion publique du 13 novembre

« Ce qui nous préoccupe, c'est le devenir des animaux à partir du moment où ils quittent cet espace. Ma question : combien de temps vont-ils passer dans votre centre, puis dans les laboratoires ou dans les animaleries de ces laboratoires ? » Un participant_Réunion publique du 25 octobre

Ce à quoi le porteur de projet, positionné ici en amont de la chaîne d'activité, n'est pas concrètement en mesure de répondre : « Le temps passé dans les laboratoires dépend du type de projet dans lesquels ils sont impliqués : certains sont longs, d'autres plus courts. Certains animaux restent en vie à la fin du

projet, d'autres peuvent être réutilisés à la fin du projet. La durée de vie en laboratoire est donc très variable en fonction des thématiques : d'un an pour les plus courts (ce qui est rare pour les primates), jusqu'à plusieurs années, voire plus de dix ans dans certains laboratoires, où les animaux y restent toute leur vie. C'est très variable. » CNRS_Réunion publique du 25 octobre

En réponse à ses nombreuses interpellations, le CNRS a apporté un regard global sur le suivi et la traçabilité des animaux d'élevage en France, notamment : le suivi individuel des animaux, le contrôle des registres, les inspections annuelles, auxquels s'ajoutent les documents afférents à toute démarche scientifique, en particulier le processus de demande d'autorisation de projet. « (...) Ce dont nous sommes sûr c'est que ce sont des établissements utilisateurs agréés par le ministère de l'agriculture et que c'est dans le cadre de procédures validées par le ministère de la recherche. Avant le ministère de la recherche, il y a le comité d'éthique. Il faut avoir l'aval, l'avis positif du comité d'éthique pour aller au ministère et que le ministère donne l'agrément à la demande d'autorisation de projet. » CNRS_Réunion publique du 05 novembre

Nous pourrons voir dans la sous-partie suivante les contributions du public à ce sujet.

Transmission des informations et transparence du suivi

Le sujet des procédures de contrôle a fait l'objet de nombreuses interpellations, ouvrant ensuite sur une problématique plus générale concernant la transparence des procédures scientifiques. Là encore, les oppositions ont été très nettes, selon que l'on regarde les avis exprimés par la communauté des chercheurs, où que l'on tienne compte du regard « citoyen » et associatif sur le sujet.

Une majorité des professionnels directement impliqués rappellent qu'un socle solide de contrôle existe, permettant de garantir la régularité des procédures et la complétude de l'analyse : « *En France, l'utilisation de primates en recherche est régie par un cadre légal strict et un code déontologique impliquant le dépôt de tout projet de recherche et son approbation par un comité d'éthique* », dans lequel la recherche du bien-être des animaux serait « *un souci permanent pour les chercheurs* » (Avis 655 et 690 du 03/11_Platforme en ligne

« *Les nombreuses croyances sur l'expérimentation animale concernant une cruauté omniprésente, une contrainte quotidienne et une souffrance permanente montrent la méconnaissance de la population sur le sujet* » Avis 663 du 03/11_Platforme en ligne

« *Dans un souci de transparence et d'éthique il me semble important que ce type de projet puisse se réaliser en France où les contrôles combinés des services vétérinaires et des ministères concernés peuvent garantir de l'utilisation éthique de l'animal.* » Avis 371 du 27/10_Platforme en ligne

« *Ces données sont très fortement pris en compte pour demander des autorisations d'expérimenter sur des modèles animaux. D'ailleurs ces autorisations sont très difficiles à obtenir et fortement contrôlées.* » Avis 213 du 21/10_Platforme en ligne

A l'inverse, il est souvent reproché aux organismes scientifiques, et en premier lieu au CNRS, de ne pas « jouer le jeu » de l'information des publics. Tout comme est questionné le rôle des organismes de contrôle eux-mêmes : « *Y-a-t-il des contrôles, inopinés faits dans ces centres par les services du Ministère de l'Agriculture ou DDPP car il me semble que nous sommes confrontés à l'opacité de ces lieux.* » Avis 716 du 04/11_Platforme en ligne

Pris dans l'ensemble, ces avis et interpellations témoignent d'une certaine défiance vis-à-vis de l'institution concernant son application de la règle des 3R, mais aussi plus généralement des conditions d'élevage et d'expérimentation : « *Vous prônez la "traçabilité complète et transparente des pratiques." dans ce projet. Seriez-vous capables d'ajouter au projet le fait de mettre des caméras dans ce lieu d'élevage et qu'elles soient accessibles au grand public pour que tout le monde puisse juger du bon traitement des animaux ?* » Avis 803 du 05/11_Platforme en ligne

« *Le CNRS ne communique AUCUN chiffre sur le nombre de primates qu'il utilise LUI-MÊME chaque année.* » Avis 2186 du 16/11_Platforme en ligne

« Je vois que vous mettez en place des consultations, mais en parallèle vous refusez aux associations de protection animale les documents publics que la CADA vous impose de fournir. » Avis 82 du 16/10_Platforme en ligne

La question en ligne 18 interroge également le porteur de projet sur les irrégularités constatées quant à l'application de la directive européenne relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et la difficulté d'en prendre connaissance. Cette même contribution constate un manque de traçabilité de l'évaluation scientifique des projets ainsi qu'un manque de représentativité dans les comités chargés de l'évaluation éthique des projets.

Certains regards, depuis l'intérieur des institutions universitaires et de recherche, constatent eux aussi certaines limites qui entraînent des conséquences à la fois sur la compréhension des protocoles mis en œuvre et sur la bonne prise en compte des 3R :

Le cahier d'acteur de Biosimia revient sur le point de vue déformé que l'on pourrait avoir du fonctionnement d'un Comité d'éthique : « *S'il y a peu d'avis défavorables, c'est parce qu'une demande d'autorisation de projet est un processus itératif qui est discuté préalablement au sein des laboratoires (SBEA) avant analyse par le CEEA. A chaque étape, un projet peut être jugé non recevable et peut être soit rejeté soit amendé. L'avis défavorable est donc effectivement exceptionnel, car il traduit une absence de consensus.* »

Un intervenant chercheur pense également qu'un travail plus pédagogique devrait être mené : « *Il faudrait une meilleure justification du non-rempacement, notamment dans les demandes d'autorisation du projet, où parfois ça s'arrête à une ligne, qu'est-ce que vous faites pour le remplacement ? On n'a pas de méthode alternative, donc on est obligé d'utiliser le mal, et on n'a pas de méthode plus robuste pour évaluer ça en communauté d'éthique, par exemple* » Edwin Louis-Maerten, réunion publique du 25 octobre

Ces comités d'éthique en particulier sont mal considérés par une partie du public, considérant qu'ils manquent de transparence et d'ouverture : un avis, très partagé sur la plateforme, pointe qu'il « *Il n'y a pas de représentation de la société civile, pas de scientifiques spécialisés en matière de méthodes "alternatives" concernant l'expérimentation animale au sein du comité d'éthique du Rousset.* »

Ce à quoi fait écho une autre contribution : « *Il y a un manque criant de représentation de la société civile au sein des comités d'éthique et des organismes qui financent la recherche animale. La France pourrait s'inspirer d'autres membres de l'Union européenne, notamment les pays scandinaves, où la moitié des comités d'éthique sont des représentants de la société civile, ou encore au Royaume-Uni, où la SPA propose des formations pour des membres non scientifiques des comités d'éthique.* » Une association_Réunion publique du 13 novembre

Dans son avis, le groupe de travail “Éthique des recherches en primatologie « rappelle également que des rapports détaillés d'activité devraient être fournis au grand public ».

3 / Prise en compte des enjeux environnementaux et territoriaux

Impact sur la biodiversité

Le bureau d'études Systra est venu partager en réunion les résultats des études déjà réalisées, notamment sur le volet diagnostic Faune-Flore très attendu de certains publics, en particulier associatifs. La présentation de l'inventaire écologique a soulevé plusieurs critiques de la part des participants présent en salle le 05 novembre :

« Le diagnostic est incomplet. Il n'y a aucune date des observations naturalistes faites. Il y en a une seule, qui est celle sur les chiroptères de la nuit entre le 4 et le 5 juillet. Il n'y a pas une autre date. Sauf que sur un diagnostic 4 saisons, on est obligé de mettre des dates parce qu'il y a des périodes de reproduction, il y a des périodes, par exemple les amphibiens, on les voit à certaines périodes, on ne les voit pas sur d'autres périodes. Donc si on n'est pas au courant des dates, on ne peut pas prendre en considération le diagnostic (...) ». (Une participante_Réunion publique du 05 novembre)

« En ce qui concerne la biodiversité, je reste aussi étonnée, je rejoins la dame, parce qu'un seul reptile relevé dans un site où il y a une ripisylve importante, je ne sais pas si les observations ont été réglementaires, s'il y a eu le nombre de suivis sur terrain respecté. » (Une participante_Réunion publique du 05 novembre)

Complété par un avis en ligne, cette remarque fait état des demandes complémentaires souhaitées par les associations : « *La méthodologie employée pour sa rédaction n'est ni détaillée ni conforme aux exigences d'un inventaire complet. Les dates précises d'observation ne sont pas mentionnées. Or, il est impossible d'évaluer correctement l'enjeu écologique d'une espèce sans tenir compte de la période d'observation.* » (Avis 1187 du 10/11_Plateforme en ligne)

Sur le fond, un compartiment étudié attire l'attention : « *La faible observation écologique et l'absence d'études approfondies sur la biodiversité, notamment pour les chiroptères et reptiles protégés, renforcent la crainte d'un impact négatif sur l'écosystème. Concernant les arbres, il est indispensable de considérer la présence possible de gîtes. Le diagnostic semble écarter d'emblée les pins, alors que des espèces telles que les pics (espèce à enjeu modéré-SILENE et OpenObs, 2014–2024) peuvent y creuser des cavités (potentiels lieux de reproduction ou de repos pour les chiroptères) En l'état, les mesures d'évitement et de réduction présentées en fin de diagnostic ne peuvent être considérées comme valides, puisque l'inventaire des espèces est manifestement incomplet et méthodologiquement insuffisant.* » (Avis 2052 du 15/11_Plateforme en ligne)

Se voulant rassurant sur la méthode mise en œuvre et le nombre de prospections réalisées, SYSTRA a précisé que le manque d'identification directe ne préjuge pas de l'attention qui sera porté à certaines espèces au stade de la conception : « *Pour autant, ça ne veut pas dire qu'on a négligé l'espèce. On a quand même identifié, et ça vous pourrez le voir dans le rapport une zone qui est favorable aux lézards et qu'on identifie comme telle. Donc ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'observation qu'il n'y a pas d'enjeu. C'est-à-dire que si on a quand même des indices qui nous montrent qu'il y a une potentialité, c'est un secteur dont on va prendre en compte.* » (SYSTRA_Réunion publique du 05 novembre)

Recommandation pour la concertation continue :

SYSTRA et le CNRS se sont engagés à publier des compléments au rapport sur le site de la concertation avec la liste et les dates des prospections réalisées sur une année complète. Aussi, le Diagnostic de la faune et de la flore déposé sur la plateforme le 31/10/2025 a été actualisé le 13/11/2025. Un courrier d'interpellation a été envoyé au garant de la part d'une association estimant « *qu'il aurait été plus correct, légal et transparent de la part du CNRS, de nous fournir ces informations sans que nous ayons à les réclamer* ».

De fait, ces informations omises et reversées tardivement limitent la capacité d'analyse du dossier sur la durée de la concertation préalable. Cette difficulté d'accès à l'information se doit d'être mentionnée, elle devra faire l'objet d'une attention toute particulière au cours de la concertation continue.

Prise en compte des risques naturels

Ce sujet, également abordé le 05 novembre, a permis de passer en revue les réflexions du porteur de projet concernant la prise en compte du risque inondation et du risque incendie. Ce deuxième sujet a été le plus mis en lumière par les publics, avec des questions et avis s'y référant :

« *Mais le rapport passe très vite sur la zone rouge incendies de forêts. (...) Je vois juste les bâtiments au milieu de cette forêt sans lire de mesures de protection.* » (Avis 521 du 31/10_Platforme en ligne)

« *N'est-il pas problématique de non seulement maintenir mais en plus agrandir un élevage de primates dans une zone où les risques incendie sont reconnus ? (...) Les travaux et la proximité avec l'autoroute vont-ils également renforcer le risque ?* » (Q50_Platforme en ligne)

Le lien est par ailleurs fait avec le devenir de la végétation existante : « *quel va être l'impact sur les arbres, combien d'arbres risqueraient, je dis bien risqueraient, j'espère qu'aucun ne serait abattu, risqueraient d'être abattus* » (Une participante_Réunion publique du 05 novembre)

Le CNRS a eu l'occasion de détailler l'ensemble des mesures prises :

- L'accessibilité aux moyens de secours via des voies d'accès suffisamment dimensionnées et avec les bons arcs de giration pour permettre aux engins de défendre le site en cas d'incendie.
- Poteaux incendies qui permettront aux moyens de secours qui viendront défendre le site, de pouvoir avoir accès à de l'eau en quantité suffisante et la mise en place de zones coupe-feu sur le site qui permettront de sécuriser les abords des bâtiments.
- Réflexion sur les bâties et les aménagements paysagers, à travers notamment la sélection de matériaux et de végétation qui permettront de limiter la propagation du feu.
- Mise en place de détections incendies et de dispositifs d'extinction automatique dans les locaux à risque, notamment tout ce qui est stockage de litières sera équipé de ces dispositifs.

En dehors de ces dispositifs physiques, des dispositifs administratifs sont également mis en place, à travers notamment la réalisation d'un plan de prévention des incendies qui intègre des procédures spécifiques liées au confinement des animaux en cas d'incendie.

Concernant les boisements existants, les précisions suivantes ont été apportées :

- Les arbres à fort enjeu écologique, notamment les chênes, ne seraient pas abattus. « *Les arbres concernés par l'abattage réglementaire pour la protection incendie du site sont généralement des pins.* » (CNRS_Réunion publique du 05 novembre)
- Le plan d'abattage découlant de la stratégie de « protection risque incendie » dépendra de la réflexion en cours, « *associant le service départemental d'incendie et de secours, également des écologues et des exploitants forestiers* ».
- Si des défrichements étaient nécessaires, « *il y aurait une compensation un pour un des arbres et ne seraient pas touchés les arbres identifiés comme remarquables.* »

Demande de précisions :

Ce sujet devra faire l'objet d'un complément d'information demandé en concertation. Il est notamment souhaitable de préciser dès que possible quels sont les secteurs du site ciblés par d'éventuelles coupes d'arbres, en identifiant les surfaces et essences concernées sur la base des diagnostics existants. Par ailleurs, les articulations possibles entre 1/ les objectifs de renaturation/replantation du projet (comprenant une réintroduction de la végétation au sein des plateformes existantes) et 2/ la mise en place de mesures de réduction du risque incendie et de protection des installations, méritent d'être éclairés.

Impact sanitaire : risque de zoonose

Ce sujet a fait l'objet d'une attention spécifique des participants, et un nombre conséquent de contributions s'y rattachent, considérant plusieurs enjeux, globalement énumérés dans la contribution suivante : « *Un tel cheptel implique des risques zoonotiques, d'évasion, des déchets biologiques massifs, des besoins d'infrastructures sécurisées.* » (Avis 2033 du 15/11_Platforme en ligne)

Le CNRS a détaillé quels seraient les dispositifs mis en place pour garantir la sécurité sanitaire du site, détaillant en particulier les deux principaux risques de contamination que sont les zoonoses et les déchets biologiques retraités :

- Quarantaine et circuits différenciés selon le statut sanitaire, pour séparer les flux logistiques des autres flux pour limiter les risques de contamination croisée ;
- Démarche de « marche en avant » mise en place dans tous les hébergements (principe de séparation des flux entrants et sortants) ;
- Suivi vétérinaire continu, analyses planifiées ;
- Biosécurité renforcée : filtration d'air, gestion des effluents, traitement des déchets biologiques, traçabilité individuelle ;
- Contrôles d'accès, clôtures, mise en place de sas sanitaires dans les bâtiments ;
- Vidéosurveillance et protocoles d'urgence validés.

Ce sujet a donné lieu à de nombreuses contributions du public, l'enjeu de risque sanitaire étant régulièrement reporté au même titre que d'autres enjeux d'opportunité comme un aspect du projet motivant un positionnement défavorable chez certaines personnes :

« *Sur le plan sanitaire, le risque de transmission de maladies entre primates et humains est élevé, malgré les mesures de biosécurité. La difficulté de maintenir une ségrégation totale avec la faune sauvage et la concentration implique des risques importants, notamment de pandémies.* » (Avis 2052 du 15/11_Platforme en ligne)

Le cahier d'acteur de PETA s'intéresse à ce sujet : « *constatant que les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis (ou CDC) ont mis en garde contre une forte augmentation des expéditions de singes positifs à la tuberculose entre 2021 et 2023, preuve que les protocoles de dépistage sont défaillants. Des études récentes ont révélé la présence d'infections hépatiques généralisées, souvent non détectées, chez les macaques cynomolgus.* » (Cahier d'acteur PETA)

De manière plus détaillée, différents arguments sont formulés dans les contributions :

Le risque de transmission de maladies entre animaux sauvages, par contact direct sur site : « *Je veux savoir un peu plus sur la sécurité du site au niveau de contact direct ou proche avec les animaux, les oiseaux et les insectes. Parce qu'il y a des écureuils, rolliers, etc. Il y a des chauves-souris, il y a des insectes, les abeilles et les mouches. Qu'est-ce qui se passe si les insectes sont en contact avec les primates* » (...) » (Un participant_Réunion publique du 05 novembre)

« *On peut aussi se poser des questions sur les risques de zoonose. Vous ne maîtriserez jamais les moustiques, qui sont quand même un problème aussi dans la région, qu'on ne pourra pas arrêter. Il y a de plus en plus de problèmes de maladies de dengue, de chikungunya. Ça va dans les deux sens. Ça va de la transmission de la faune sauvage à ses primates et inversement.* » (Un participant_Réunion publique du 13 novembre)

Le risque d'une transmission directe du singe à l'homme : « *Un tel établissement représente également un risque sanitaire réel. Les primates peuvent transmettre bactéries et virus aux humains et aux animaux proches, un danger particulièrement élevé pour ceux importés — notamment de l'île Maurice — dont certains peuvent porter des agents pathogènes difficiles à détecter.* » (Avis 2070 du 15/11_Platforme en ligne)

« *Il y a des risques de transmissions de maladies (tuberculose dont les animaux importés de l'étranger sont parfois porteurs) et des risques liés aux possibles évasions.* » (Avis 1749 du 12/11_Platforme en ligne)

Plusieurs précisions et réponses ont été apportées par le CNRS au cours des rencontres :

- Les premiers singes reproducteurs importés de l'Île Maurice sont issus d'élevages assurant une traçabilité depuis leur naissance, ils sont contrôlés avant le transport puis placés en quarantaine à leur arrivée en France avant de rejoindre Rousset ;
- Il s'agit d'un élevage d'animalerie conventionnelle (*« on ne fait absolument pas de virologie sur site »*) qui n'est donc pas concerné par des mesures de bio confinement, ce qui permet d'offrir des espaces extérieurs à l'ensemble des animaux hébergés sur site ;
- Les primates qui sont hébergés à la station ont un suivi médical très régulier. Ils sont indemnes de maladies infectieuses. Un ensemble de mesures sont prises pour prévenir les maladies ;
- Concernant la transmission entre animaux, *« Le risque serait peut-être plus dans l'autre sens, mais là aussi, le risque de maladies transmissibles par des insectes aux primates est extrêmement faible et limité. »* (CNRS_Réunion publique du 05 novembre).

Une réaction de l'association One Voice est à rapprocher de ces réponses : *« Silabe, votre partenaire à Strasbourg, qui est la plaque tournante actuelle, qui, si on a bien compris, parce qu'à chaque fois, il y a des réponses différentes, recevra les primates de Maurice et vous les préparera (tout ce qui est quarantaine), typiquement, ils ont perdu leur agrément l'année dernière. Donc, ça en dit long aussi sur les maîtrises dans ce type d'établissement »* (Une participante_Réunion publique du 13 novembre)

Gestion des effluents et des eaux usées

Le CNRS a présenté des mesures de gestion dissociée entre le traitement des eaux domestiques (les eaux usées produites par l'activité humaine) et les eaux non domestiques (principalement les eaux de lavage des hébergements des primates). Deux filières de gestion seront donc mises en œuvre pour éviter les contacts et les risques de contamination croisée.

Un temps plus spécifique a été pris pour décrire le système de traitement des eaux non collectif en charge de la récupération des eaux usées : il s'agit d'une installation d'épuration dédiée au site, constituée de différents bassins et systèmes qui permettront d'assurer un traitement successif de ces eaux pour arriver à une qualité d'eau réglementaire.

Cette qualité est contrôlée régulièrement, avec des inspections par les services compétents : *« Ces effluents seront contrôlés de manière régulière en sortie, après traitement et avant traitement, et feront l'objet de contrôles réguliers par les services préfectoraux. »* (CNRS_Réunion publique du 13 novembre)

En réponse à une question portant sur un incident survenu sur la commune, le CNRS a ainsi rappelé que *« L'incident survenu en juillet 2025 concernait la station d'épuration communale du Rousset et n'a aucun lien avec le site du CNRS. Pour le CNP, la gestion des eaux usées et des déchets repose sur un dispositif entièrement indépendant. »* (Q97_Plateforme en ligne)

Demande de précisions :

Si ces échanges sur les risques de contamination ont permis de répondre directement à un certain nombre de remarques et de mieux comprendre les mesures sanitaires prises pour protéger à la fois animaux et humains, il apparaît que le risque de contamination par propagation de pathogènes exogènes dans le milieu reste une problématique soulevée, à la frontière des risques sanitaires et écologiques.

Le traitement des eaux pluviales et leur ruissèlement est encore questionné par quelques participants, au regard de l'importance des espaces extérieurs d'hébergement ou espaces en plein-air inclus dans le projet. Sur ce point spécifique, le CNRS pourra préciser comment le projet traite les eaux de surfaces potentiellement souillées, par contact ou écoulement, et les mesures de protection prises pour qu'elles n'imprègnent pas le milieu, les nappes phréatiques ou encore toute eau de surface du bassin versant de l'Arc.

Retombées socio-économiques

Quelques participants se sont exprimés à ce sujet, en particulier pour questionner les effets possibles sur l'emploi local ainsi que sur le développement du tissu commercial et artisanal (voir en particulier les questions en ligne 55, 57, 67 et 68). La plupart des interrogations tournent autour des moyens dont disposerait le CNRS pour atteindre les ambitions affichées dans sa présentation, notamment pour garantir une retombée locale du projet. Le CNRS a rapporté sur la plateforme en ligne que « *le droit de la commande publique interdit notamment de sélectionner un fournisseur sur la base d'un critère relatif à sa localisation géographique afin de garantir un égal accès à la commande publique pour les opérateurs économiques nationaux et européens. Le non-respect de ces dispositions est sanctionné par le code pénal.* »

Mais par ailleurs, le porteur de projet considère que « *D'autres critères peuvent toutefois être pris en compte par les acheteurs, dès lors qu'ils sont justifiés par l'objet du marché, comme la sécurité des approvisionnements, le recours au circuit court, ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre lors des livraisons, et peuvent permettre de sélectionner des entreprises locales.* » A travers des critères d'évaluation mettant notamment l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il essayera, autant que possible, dans le respect de la réglementation applicable, de recourir à des entreprises locales comme le fait déjà la SdP pour une part importante de ses commandes (fruits, légumes, paille, blanchisserie, maintenance...). » (Q68_Plateforme numérique)

Interpellé sur le sujet des emplois, le CNRS a rappelé les projections concrètes : « *D'ici à 2030, on prévoit la création de 34 emplois directs, dont 13 seront recrutés en interne, répartis sur une période de 3 ans. Ce qui portera à plus de 80 le nombre total de personnes travaillant sur la station. Les profils recherchés seront diversifiés et offriront des opportunités de tout niveau de qualification puisqu'on aura des zootechniciens, des techniciens de maintenance, gestionnaires financiers ou vétérinaires.* » Réunion publique du 05 novembre.

Il a également affirmé que des retombées très locales sont concrètement envisageables, alors que quelques avis font remonter une crainte « *d'un impact négligeable* » pour la commune :

« *Les missions des agents travaillant sur le site du CNRS à Rousset nécessitent une présence quotidienne sur place. Elles ne sont donc pas délocalisables ou réalisables à distance. A l'heure actuelle, environ 40 % des personnels de la SdP habitent à moins de 10 minutes en voiture du site du CNRS à Rousset.* »

« *Les métiers en question sont pour la plupart très spécialisés (par exemple, les zootechniciens). Les filières de formation n'intégrant pas ce type de spécialisation, les nouveaux personnels seront formés sur place, en interne, selon les pratiques déjà mises en œuvre au sein de la Station de primatologie du CNRS.* »

Au final, deux contributions du public recueillies, livrant un regard transversal sur les contenus échangés pendant cette séquence, restent pour le moins circonspects :

« *Les bénéfices annoncés pour la population locale restent très incertains notamment en matière d'emplois. A l'inverse, les conséquences négatives semblent être plus concrètes : risque d'associer la commune à une image controversée, menaces environnementales difficilement mesurables à ce stade, et interrogations persistantes quant aux risques sanitaires, notamment sur le risque de transmission entre les primates et les humains.* » (Avis 618 du 01/11_Plateforme en ligne)

« *Ce projet, il donne une image de Rousset pas très « paillettes ». Et je regrette, et ça, je l'avais déjà dit en réunion au Conseil municipal, qu'ayant des chercheurs, une communauté scientifique importante à Rousset, il n'y a pas de lien, à part, on a vu quelques retombées économiques qui sont très modestes et ténues. On n'est pas sûr que ça retombera sur Rousset. C'est pour le secteur. Mais je trouve que le partenariat avec le territoire est vraiment faible et pourrait, peut-être pas susciter des futurs chercheurs dans ce domaine-là, mais valoriser toute l'action de la recherche du CNRS.* » (Une élue locale_Réunion publique du 05 novembre)

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par le garant le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées

Toutes les demandes de précisions déjà formulées au fil des parties sont reportées ci-dessous pour une lecture transversale. Pour plus de détails et une meilleure contextualisation des demandes, on se reporterà aux encarts proposés à la fin des différentes sous-parties.

Concernant la prise de décision :

- Sachant qu'à l'occasion du projet d'extension de la station de primatologie du CNRS à Rousset, le PDG du CNRS a saisi le Comets des questions éthiques en jeu et, plus généralement, de l'acceptabilité de l'expérimentation animale. Courrier de saisine disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://comite-ethique.cnrs.fr/wp-content/uploads/2025/06/Saisine-Experimentation-animale.pdf>
- Considérant que le Comité d'éthique devrait rendre son avis en début d'année 2026 et que ces conclusions sont attendues par les parties-prenantes de la concertation préalable ; Qu'elles sont par ailleurs susceptibles d'éclairer la prise de décision sur le projet ;
- Le garant demande au porteur de projet de préciser comment il tiendra compte de l'avis rendu par le Comité d'éthique du CNRS dans sa prise de décision ;

Concernant la dimension éthique du projet :

- Il conviendra de préciser le positionnement éthique du CNRS en ayant recours aux arguments philosophiques et moraux permettant de le justifier ;
- Expliquer pourquoi la proposition de recourir à des volontaires humains pour remplacer les primates serait scientifiquement inapproprié et éthiquement contestable ou illégale.

Concernant le soutien aux méthodes alternatives et l'application des 3R :

- Le porteur de projet pourra présenter le détail de son analyse de l'ensemble des financements de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) ciblés sur les méthodes non animales et objectiver le chiffrage correspondant ;
- Il est demandé au porteur de projet de détailler le modèle prospectif, et les critères pris en compte, permettant d'aboutir à la projection tendancielle d'une baisse annuelle de d'utilisation des primates de l'ordre de 5% par an d'ici 2050.

Concernant les enjeux de souveraineté :

- Détailler les pistes de coopération qui pourraient être engagées au niveau européen, en précisant pourquoi ce travail à l'échelle européenne n'a pas été engagé jusqu'à maintenant.

Concernant les alternatives et variantes proposées par les publics :

- Le porteur de projet pourra justifier de la prise en compte de ces différentes propositions dans son processus de décision. Il pourra détailler pour chacune d'elles les raisons de son choix, selon qu'il conserve ou non les propositions, ainsi que les suites qui pourraient être données le cas échéant ;
- Le porteur de projet pourra également préciser l'option zéro, de non-réalisation du projet, en détaillant quels seraient les effets induits sur la recherche académique française, la méthode mobilisée pour la modélisation des projections, et les stratégies alternatives qu'il serait alors nécessaire de mettre en place pour pourvoir à l'approvisionnement des laboratoires publics nationaux ;
- Le CNRS pourra préciser sa stratégie de mise en retraite des animaux d'élevage, et les pistes de collaborations avec des laboratoires et/ou structures d'accueil partenaires ;
- Il conviendrait de préciser les engagements que pourrait prendre le CNRS pour placer les animaux du CNP dans des lieux sanctuaires adaptés à l'accompagnement de la fin de vie.

Concernant les caractéristiques du projet :

- Apporter des informations vérifiables et complètes sur les techniques de reproductions mises en œuvre pour atteindre les objectifs d'élevage du futur Centre national de primatologie (CNP) ;
- Préciser quels seront sur les futurs établissements utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés, en indiquant les incidences que cela pourrait avoir le cas échéant sur l'orientation des recherches ;
- Préciser le programme de chacun des sous-ensembles de bâtiments projetés sur le site, en indiquant si oui ou non des activités autres que l'élevage seront réalisées sur le site CNRS de Rousset, en précisant le cas échéant la répartition entre les activités qui résultent du travail déjà mené par la Station de Primatologie, des activités nouvelles qui découleraient du projet de Centre National de Primatologie. Le détail de ces activités sera abordé, en précisant le domaine des protocoles expérimentaux concernés et la nature des interventions qui s'y rattachent ;
- À l'aide d'un tableau synoptique rappeler les objectifs minimaux imposés par les réglementations en vigueur et les objectifs que se fixe le CNRS pour aller au-delà de ces standards, en indiquant aussi précisément que possibles la nature des indicateurs pris en compte ;
- Préciser quels seront les moyens renforcés d'audits internes et externes qui seront mis en œuvre, et comment les résultats de ces contrôles seront rendus publics.

Concernant les enjeux environnementaux et territoriaux :

- Préciser dès que possible quels sont les secteurs du site ciblés par d'éventuelles coupes d'arbres, en identifiant les surfaces et essences concernées sur la base des diagnostics existants.
- Expliquer les articulations entre 1/ les objectifs de renaturation/replantation du projet (comprenant une réintroduction de la végétation au sein des plateformes existantes) et 2/ la mise en place de mesures de réduction du risque incendie et de protection des installations ;
- Préciser les dispositifs de traitement des eaux de surfaces potentiellement souillées, par contact ou écoulement, et les mesures de protection prises pour qu'elles n'imprègnent pas le milieu, les nappes phréatiques ou encore toute eau de surface du bassin versant de l'Arc.

Recommandations du garant pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

- Le garant recommande que la réponse du porteur de projet à la concertation préalable, rendant compte de sa décision et des motivations justifiant ses choix, fasse l'objet d'une réunion de restitution publique à laquelle le garant de la concertation demande à être convié ;
- Le garant recommande vivement au CNRS d'engager une démarche de concertation continue, et de rendre publique cette décision dès le stade de la publication de la réponse du porteur de projet au bilan du garant de la concertation préalable ;
- Il conviendrait également de solliciter à nouveau la Commission nationale du débat public, afin qu'elle désigne un.e garant.e neutre et indépendant chargé.e de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la consultation du public par voie électronique ;
- Le garant recommande que la phase de concertation continue soit l'opportunité de préciser le champ des questionnements éthiques à considérer et les dilemmes qui se rapportent à l'utilisation des primates non humains dans la recherche biomédicale ;
- Le garant recommande de poursuivre la phase d'information et de participation du public sur l'avancement des études en cours, en particulier sur les différents compartiments de l'étude d'impact, et en tenant compte des attentes exprimées par les publics sur les enjeux de biodiversité, de sécurité sanitaire, et de prise en compte des risques naturels.

Liste des annexes

- Lettre de mission du garant CNDP
- Annonces légales de la concertation préalable
- Avis déposés sur le registre de la commune de Rousset
- Cahiers d'acteurs

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations du garant

**Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1.			
2.			
<i>Etc.</i>			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1.			
2.			
<i>Etc.</i>			

Le président

Paris, le 2 octobre 2025

Monsieur,

Lors de la séance plénière du 4 juin 2025, la Commission nationale du débat public vous a désigné garant du processus de concertation préalable pour le projet de création du centre national de primatologie porté par la délégation Provence et Corse du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à Rousset (13). Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation préalable

Cadre légal de la concertation préalable en application de l'article L. 121-17 du code de l'environnement

En application de l'article L.121-17 du code de l'environnement, « *la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121-16-1. Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16.* ».

Objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large. L'article L.121-15-1 du code de l'environnement précise que la concertation préalable permet de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ou des objectifs et principales orientations du plan ou programme ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions, notamment en partageant avec vos interlocuteurs et interlocutrices ces exigences légales.

2 - Enjeux généraux de la concertation préalable

Conformément à l'article L.121-17 du code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul maître d'ouvrage (MO). La CNDP ne peut légalement imposer des modalités, néanmoins les préconisations du garant et leur prise en compte par le MO doivent être rendues publiques.

Vous prescrivez les modalités de la concertation (information et participation du public) que le MO est libre de suivre ou non mais votre rôle n'est pas réduit à celui d'observer le dispositif de concertation, vos prescriptions et la manière dont le MO les aura prises en compte seront publiées.

Votre rôle et mission de garant : défendre un droit individuel

Votre analyse précise du contexte, de la nature des enjeux et des publics spécifiques vous sera d'une grande aide. **Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il est souhaitable de soumettre à la concertation.** La précision de vos préconisations dépend de la qualité et du temps consacré à cette étude de contexte.

À compter de votre nomination et jusqu'au démarrage du processus de concertation, il vous appartient d'accompagner et de guider le MO dans l'élaboration du dossier de concertation afin qu'il respecte le droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations mises à disposition du public.

L'article L.121-16 du code de l'environnement précise que le public doit être informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation au minimum 15 jours avant le début de cette dernière. Il vous appartient de veiller au respect de ce délai nécessaire pour que le public puisse se préparer à la concertation et à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication afin que le public le plus large et diversifié soit informé de la démarche de concertation. **Ces dispositions légales sont un socle minimal à respecter.**

Le projet de création du centre national de primatologie consiste à prévoir l'extension des infrastructures existantes de la station de primatologie actuelle afin d'accueillir jusqu'à 2000 singes contre 600 aujourd'hui. J'appelle votre attention sur les contestations déjà suscitées par l'annonce du projet et qui émanent, d'une part, d'associations engagées pour l'arrêt des tests sur les animaux, et d'autre part, d'universitaires, de chercheurs, de médecins, de vétérinaires ainsi que de parlementaires qui s'interrogent sur les raisons qui nécessitent de construire un centre d'élevage de primates d'une telle ampleur.

Ainsi, au regard du dossier de saisine et de son instruction, la concertation du grand public doit permettre de débattre des questions suivantes :

- préciser en quoi le projet répond à un enjeu de souveraineté nationale et revenir sur les raisons de sa sélection dans le cadre de France 2030 ;
- interroger l'évolution des méthodes de recherche, et notamment le développement des méthodes innovantes, comme substitut à l'utilisation animale ;
- justifier d'une application rigoureuse du principe des 3R (Remplacement, Réduction, Raffinement) dans le projet et préciser la stratégie mise en œuvre au niveau national pour limiter le recours aux primates à des fins de recherche fondamentale et appliquée ;

- présenter l'écosystème national de la recherche fondamentale et appliquée directement intéressé par le projet en montrant quels pourraient être les débouchés d'un tel centre d'élevage ;
- concernant les effectifs projetés, expliquer les chiffres inscrits dans le dossier et leur répartition ;
- détailler le montage financier du projet et préciser son modèle économique ;
- approfondir en concertation l'ensemble des enjeux relevés dans l'arrêté d'examen au cas par cas de la DREAL ;
- quelles sont les nuisances à prévoir en phase chantier, puis les nouveaux flux de transports et les impacts environnementaux, et notamment l'impact sur la ressource en eau et les rejets ?

Par ailleurs, les alternatives au projet doivent être présentées ainsi que les conséquences de l'absence de mise en œuvre de ce projet.

Vous ferez des préconisations précises au maître d'ouvrage (MO) quant à l'information et la mobilisation des publics concernés, en particulier les plus éloignés, et pour que l'accès aux espaces de débat leur soit facilité.

Enfin, vous veillerez à rappeler au MO les recommandations sur les précautions à prendre concernant le droit à l'information et à la participation du public au regard de la période de réserve électorale et pré-électorale, telles qu'elles ont été rappelées par la [décision n°2025/47/ PERIODE DE RESERVE ELECTORALE du 5 mars 2025 relative au droit à l'information et à la participation du public en période électorale et préélectorale](#) et dont certaines ont vocation à s'appliquer depuis le mois de septembre 2025.

3 - Conclusions de la concertation préalable

Il s'agit enfin d'élaborer votre bilan, dans le mois suivant la fin de la concertation préalable. Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il doit également présenter le choix de méthodes participatives retenu par le MO, ses différences avec vos recommandations et sa qualité. Le cas échéant, il mentionne les évolutions du projet qui résultent de la concertation. **Il met l'accent sur la manière dont le MO a pris en compte ou non vos prescriptions**. Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site (article R.121-23 du code de l'environnement). Ce bilan est joint au dossier d'enquête publique.

La concertation préalable s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO aux demandes de précisions et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivant la publication de ce dernier (article R.121-24 du code de l'environnement). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'État et publiée sur le site internet du MO. Je vous demande d'informer le MO du fait que, dans le cadre de l'article L.121-16-2 du code de l'environnement, il a la possibilité de faire appel à la CNDP pour garantir une participation continue du public entre sa réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de participation se fondera pour partie sur

vos recommandations et sur les engagements du MO.

La CNDP vous confie donc une mission de prescription à l'égard du MO et des parties prenantes afin de veiller aux principes fondamentaux de la participation. **Cette procédure a pour objectif de veiller au respect des droits conférés au public par l'article L120-1 du code de l'environnement en application de la Constitution. La garantie de ces droits est placée sous votre responsabilité, au nom de la CNDP.**

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Signature
numérique de
PAPINUTTI Marc
Date : 2025.10.02
17:16:41 +02'00'

Marc PAPINUTTI

Monsieur Mathias BOURRISSOUX
Garant de la concertation préalable
Centre national de primatologie - Rousset (13)

ANNONCES LÉGALES



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application des articles L121-8, L121-16 et suivants, et R121-8 et suivants du Code de l'environnement

Projet du Centre national de primatologie (CNP)

1. OBJET DE LA CONCERTATION

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), maître d'ouvrage, porte le projet du Centre national de primatologie (CNP), situé à Rousset (Bouches-du-Rhône).

Ce projet vise à renforcer l'autonomie de la recherche académique française, en garantissant un accès maîtrisé et responsable aux primates, dans un cadre transparent et respectueux du vivant, au-delà des normes les plus exigeantes.

Il a pour objectifs de garantir la souveraineté scientifique et sanitaire, de contribuer à une recherche éthique et responsable, d'assurer un élevage conforme aux meilleures pratiques de bien-être animal, et de développer des installations durables, intégrées dans leur environnement.

La concertation préalable a pour objet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet, ainsi que de ses impacts scientifiques, éthiques, environnementaux et territoriaux.

2. CADRE DE LA CONCERTATION

Bien que le projet ne relève pas d'une saisine obligatoire au titre du Code de l'environnement, le CNRS a choisi de recourir à une concertation préalable volontaire sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), afin de favoriser l'information du public, la transparence et le dialogue autour du projet du CNP.

Par décision du 4 juin 2025, la CNDP a désigné M. Mathias Bourrisoux en qualité de garant de la concertation. Il peut être contacté par mail : mathias.bourrisoux@garant-cndp.fr, ou par courrier postal libellé à son nom au siège de la CNDP – 244, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

La concertation se déroulera du 16 octobre au 16 novembre 2025 inclus.

3. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La plateforme participative dédiée (www.cnrs-concertation-cnp.fr) est l'outil central de la concertation. Elle permet à chacun de :

- retrouver toutes les informations actualisées,
- s'informer grâce aux documents de référence et aux contenus pédagogiques,
- poser des questions et obtenir des réponses,
- donner son avis tout au long de la concertation,
- s'inscrire aux rencontres publiques organisées.

Le dossier de concertation présentant le projet et sa synthèse seront consultables sur la plateforme participative dédiée : www.cnrs-concertation-cnp.fr

Le dossier de concertation sera également consultable en version papier dans les lieux suivants, aux heures d'ouverture au public :

- au siège du CNRS – 3, rue Michel Ange, 75016 Paris
- à la Délégation Provence et Corse du CNRS – 31, chemin Joseph Aiguier, 13009 Marseille
- à la Mairie de Rousset – Place Paul Borde, 13790 Rousset
- en sous-préfecture d'Aix-en-Provence – 455, av. Pierre Brossellette, 13617 Aix-en-Provence

Un registre sera disponible dans ces lieux pour recueillir les observations du public.

Le public pourra également déposer ses avis :

- sur la plateforme participative dédiée : www.cnrs-concertation-cnp.fr
- par courrier postal adressé à : Délégation Provence et Corse du CNRS – 31, chemin Joseph Aiguier, 13009 Marseille

Des rencontres seront organisées aux dates suivantes :

- Réunion publique d'ouverture de la concertation préalable : jeudi 16 octobre 2025, 18h30, Faculté des Sciences Aix Marseille Université, site de Montperrin – 6, Avenue du Pignon, 13090 Aix-en-Provence
- Réunion publique avec une table ronde sur les enjeux scientifiques et éthiques de l'utilisation des primates à des fins scientifiques : samedi 25 octobre 2025, 14h, en présentiel sur le site du CNRS de Marseille – 31, chemin Joseph Aiguier et en distanciel

- Visite du site de la Station de primatologie (SdP) : mardi 4 novembre 2025 à 14h, Rousset (inscriptions obligatoires, places limitées)

- Réunion thématique sur les enjeux territoriaux et environnementaux du projet : mercredi 5 novembre 2025, 18h, Mairie de Rousset – Place Paul Borde, 13790 Rousset

- Réunion publique de synthèse de la concertation préalable : jeudi 13 novembre 2025, 18h30, Faculté des Sciences Aix Marseille Université, site de Montperrin – 6, Avenue du Pignon, 13090 Aix-en-Provence

Le programme détaillé et les inscriptions sont accessibles depuis sur la plateforme participative en ligne (www.cnrs-concertation-cnp.fr).

4. SUITES DE LA CONCERTATION

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, le garant transmettra son bilan et recommandations au CNRS. Ce bilan sera publié sur la plateforme participative dédiée au projet (www.cnrs-concertation-cnp.fr), ainsi que sur le site internet de la CNDP (debatpublic.fr).

Conformément à l'article R121-24 du code de l'environnement, à compter de la publication du bilan des garants, le CNRS disposerá de deux mois pour publier sur son site internet, le dossier explicitant les enseignements de la concertation, qui répondra au bilan et recommandations du garant et qui présentera les mesures que le CRNS juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte de la concertation.

Ce bilan, ainsi que la réponse du CNRS, seront intégrés au dossier de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), qui interviendra lors de la phase ultérieure d'instruction du projet.

Vos annonces légales & marchés publics
du lundi au vendredi dans La Provence
& le mardi dans notre supplément Économie

CONTACT : al@laprovence-medias.fr

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur

laprovencemarchespublics.com

francemarches.com



La Provence.
MARCHÉS PUBLICS



france
marches
.com

VENTES AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères spéciale de l'agrasc

LA NUIT DU DROIT

Nîmes

DES ENCHÈRES POUR LA NUIT DU DROIT

Vins et champagnes, maroquinerie, bijoux, montres, voiture...

Ce jeudi, 380 lots défileront sous le marteau de Me Pazzaglia, commissaire de justice, lors d'une vente aux enchères organisée à la cour d'appel de Nîmes.

Exposition publique des lots

Mercredi 1^{er} octobre de 14h à 18h et jeudi 2 octobre de 10h à 13h, salle des Pas Perdus

Vente

Jeudi 2 octobre, à partir de 15h, Grande chambre de la Cour ou en ligne sur interenchères.com et drouot.com

**Cour d'appel de Nîmes
boulevard de la Libération
30031 Nîmes
Contact : 04 96 10 26 30
secretariat@pradofalque.com**



APPEL D'OFFRES

12345678



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)
1175 Petite Route des Milles - CS 40650 - 13457 Aix-en-Provence - Cedex 4
Téléphone : 04 13 57 04 30 - Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCEDURE :

Marché de services passé selon une procédure formalisée conformément à l'article L2124-1 du Code de la Commande Publique : Appel d'offres ouvert et publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Le présent marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 1 000 000 euros HT, selon l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la Commande publique.

La détermination du montant maximum par lot est présentée de la manière suivante :

- Lot N°1 : Régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Corse / Région Occitanie (Agences d'Aix-en-Provence, Toulon, Nîmes et Montpellier) : Montant maximum de 600 000 € HT
- Lot N°2 : Région Auvergne - Rhône-Alpes (Agence de Lyon) : Montant maximum de 400 000 € HT

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :

Le présent Appel d'Offres a pour objet la réalisation de diagnostics immobiliers pour l'ensemble du patrimoine de la SFHE.

Le marché est décomposé en deux lots géographiques :

- Lot N°1 : Régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Corse / Région Occitanie (Agences d'Aix-en-Provence, Toulon, Nîmes et Montpellier)
- Lot N°2 : Région Auvergne - Rhône-Alpes (Agence de Lyon)

DUREE DU MARCHÉ :

La durée de validité du présent marché est de 1 an reconductible 3 fois soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

ESTIMATION PREVISIONNELLE :

Le montant estimatif du marché sur l'ensemble de sa durée est de 650 000 euros hors taxes pour l'ensemble des lots et répartie de la manière suivante :

- Lot N°1 : Régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Corse / Région Occitanie (Agences d'Aix-en-Provence, Toulon, Nîmes et Montpellier) : 400 000 € HT
- Lot N°2 : Région Auvergne - Rhône-Alpes (Agence de Lyon) : 250 000 € HT

MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Vous pouvez retirer le DCE sur le site : <http://www.marches-securises.fr>.

Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le Règlement de la Consultation. Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le site sur le même site.

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Jeudi 16 octobre 2025 à 12h30

402651

cdc habitat

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1
Code de la commande publique

1) MAÎTRE D'OUVRAGE

Le GIE Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse dont le siège social est sis 22 allée Ray Grasse, 13008 Marseille, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 751 465 360 agissant au nom et pour le compte de la société :

CDC Habitat social, Société Anonyme d'Habitations à Loyers Modérés à Direction et Conseil de Surveillance dont le siège social est sis 33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris et au capital social de 281 119 536 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 552 046 484.

Direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse – 22 allée Ray Grasse – 13008 Marseille

Contact : Améandine BALLARDINI – Chargée de Marchés Service Marchés Développement et Maîtrise d'Ouvrage

2) OBJET DU CONTRAT :

Désamiantage et démolition de bâtis suivis de construction neuve de 25 logements LLS, 5 places de stationnement et deux commerces NF Habitat HQE.

Relance à la suite de la déclaration sans suite des lots 2 – 3 – 11 – 15 et déclaration d'infructuosité du lot 17 lors de la précédente consultation

3) PROCEDURE DE PASSATION :

Procédure adaptée par application de l'article R.2123-1 2° du Code de la commande publique

4) LIEU D'EXECUTION :

94-96 rue République - 83140 SIX FOURES LES PLAGES

5) MODALITES D'ATTRIBUTION :

Contrats attribués en séries (16) lots séparés. La présente consultation ne concerne que les lots suivants :

- 2 - DEMOLITION/ TERRASSEMENT
- 3 - GO/ FONDATIONS SPECIALES
- 11 - ELECTRICITE
- 15 - VRD - ESPACES VERTS

6) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Durée prévisionnelle du chantier : 17 mois d'exécution + 1 mois de préparation

Variantes libres interdites

Visite de site obligatoire selon RC pour les lots 2, 3, et 15

Clause impérative d'insertion par l'activité économique selon art 9 CCAP

Signature électronique qualifiée non requise lors du dépôt de l'offre mais sera obligatoire pour signer les marchés par les attributaires

7) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Retrait du dossier de consultation et remise des offres :

Le dossier de consultation peut être obtenu à l'adresse électronique suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_YE_N0ZZ19V

Le dépôt des offres se fait uniquement sous forme dématérialisée selon même adresse. La copie de sauvegarde est vivement conseillée.

Justifications et pièces à fournir selon Règlement de Consultation

Selection des candidatures selon RC

8) CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et décrits au règlement de consultation :

Le montant de la proposition en € hors taxes : 40%

Valeur technique de l'offre appréciée d'après le mémoire : 60%



Les annonces légales de La Marseillaise

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 01/10/2025 à 00h10 dans La Marseillaise Bouches du Rhône web (13)

Avec une durée de visibilité de 365 jours

Références : MAR116123, 202513316

Dossier Client : ACP CNRS



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

*En application des articles L121-8, L121-16 et suivants,
et R121-8 et suivants du Code de l'environnement*

Projet du Centre national de primatologie (CNP)

1. OBJET DE LA CONCERTATION

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), maître d'ouvrage, porte le projet du Centre national de primatologie (CNP), situé à Rousset (Bouches-du-Rhône).

Ce projet vise à renforcer l'autonomie de la recherche académique française, en garantissant un accès maîtrisé et responsable aux primates, dans un cadre transparent et respectueux du vivant, au-delà des normes les plus exigeantes.

Il a pour objectifs de garantir la souveraineté scientifique et sanitaire, de contribuer à une recherche éthique et responsable, d'assurer un élevage conforme aux meilleures pratiques de bien-être animal, et de développer des installations durables, intégrées dans leur environnement.

La concertation préalable a pour objet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet, ainsi que de ses impacts scientifiques, éthiques, environnementaux et territoriaux.

2. CADRE DE LA CONCERTATION

Bien que le projet ne relève pas d'une saisine obligatoire au titre du Code de l'environnement, le CNRS a choisi de recourir à une concertation préalable volontaire sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), afin de favoriser l'information du public, la transparence et le dialogue autour du projet du CNP.

Par décision du 4 juin 2025, la CNDP a désigné M. Mathias Bourrissoux en qualité de garant de la concertation.

Il peut être contacté par mail : mathias.bourrissoux@garant-cndp.fr, ou par courrier postal libellé à son nom au siège de la CNDP – 244, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

**La concertation se déroulera
du 16 octobre au 16 novembre 2025 inclus.**

3. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La plateforme participative dédiée (www.cnrs-concertation-cnp.fr) est l'outil central de la concertation. Elle permet à chacun de :

- retrouver toutes les informations actualisées,
- s'informer grâce aux documents de référence et aux contenus pédagogiques,
- poser des questions et obtenir des réponses,
- donner son avis tout au long de la concertation,
- s'inscrire aux rencontres publiques organisées.

Le dossier de concertation présentant le projet et sa synthèse seront consultables sur la plateforme participative dédiée :



Les annonces légales de La Marseillaise

www.cnrs-concertation-cnp.fr

Le dossier de concertation sera également consultable en version papier dans les lieux suivants, aux heures d'ouverture au public :

- au siège du CNRS – 3, rue Michel Ange, 75016 Paris
- à la Délégation Provence et Corse du CNRS – 31, chemin Joseph Aiguier, 13009 Marseille
- à la Mairie de Rousset – Place Paul Borde, 13790 Rousset
- en sous-préfecture d'Aix-en-Provence – 455, av. Pierre Brossolette, 13617 Aix-en-Provence

Un registre sera disponible dans ces lieux pour recueillir les observations du public.

Le public pourra également déposer ses avis :

- sur la plateforme participative dédiée :

www.cnrs-concertation-cnp.fr

- par courrier postal adressé à : Délégation Provence et Corse du CNRS – 31, chemin Joseph Aiguier, 13009 Marseille

Des rencontres seront organisées aux dates suivantes :

- Réunion publique d'ouverture de la concertation préalable : jeudi 16 octobre 2025, 18h30, Faculté des Sciences Aix Marseille Université, site de Montperrin – 6, Avenue du Pignonnet, 13090 Aix-en-Provence
- Réunion publique avec une table ronde sur les enjeux scientifiques et éthiques de l'utilisation des primates à des fins scientifiques : samedi 25 octobre 2025, 14h, en présentiel sur le site du CNRS de Marseille – 31, chemin Joseph Aiguier et en distanciel
- Visite du site de la Station de primatologie (SdP) : mardi 4 novembre 2025 à 14h, Rousset (inscriptions obligatoires, places limitées)
- Réunion thématique sur les enjeux territoriaux et environnementaux du projet : mercredi 5 novembre 2025, 18h, Mairie de Rousset – Place Paul Borde, 13790 Rousset
- Réunion publique de synthèse de la concertation préalable : jeudi 13 novembre 2025, 18h30, Faculté des Sciences Aix Marseille Université, site de Montperrin – 6, Avenue du Pignonnet, 13090 Aix-en-Provence

Le programme détaillé et les inscriptions sont accessibles depuis sur la plateforme participative en ligne (www.cnrs-concertation-cnp.fr)

4. SUITES DE LA CONCERTATION

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, le garant transmettra son bilan et recommandations au CNRS. Ce bilan sera publié sur la plateforme participative dédiée au projet (www.cnrs-concertation-cnp.fr), ainsi que sur le site internet de la CNDP (www.debatpublic.fr).

Conformément à l'article R121-24 du code de l'environnement, à compter de la publication du bilan des garants, le CNRS disposera de deux mois pour publier sur son site internet, le dossier explicitant les enseignements de la concertation, qui répondra au bilan et recommandations du garant et qui présentera les mesures que le CRNS juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte de la concertation.

Ce bilan, ainsi que la réponse du CNRS, seront intégrés au dossier de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), qui interviendra lors de la phase ultérieure d'instruction du projet.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://annonces-legales.lamarseillaise.fr>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 1 octobre 2025



Les annonces légales de La Marseillaise

Groupe La Marseillaise

15, cours H. Estienne d'Orves
13001 Marseille
Tél : +33 4 91 57 75 00 - RCS Marseille 890 203 375



→ Observations du public

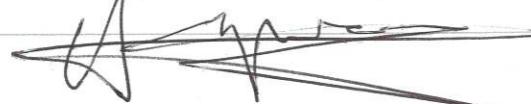
Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

Pourrions nous être dans les temps futurs informés tenus des Avancée et l'ou Reculer

Pourrions nous être dans les temps futurs informés des Avancées ou des du Recul des Recherches

(Dans Cinq Voie 10 ans plus tard en date au ou j'écris le 06/11/2026, Je soussigné)

Rapicano Adrien



rapicano.adrien@gmail.com

→ Observations du public

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

Controle Génétique par Séquençage ???
Rapicano

phénotypage Génétique pour Réduire le nombre ??? le nombre de quoi ???

Zonage Acoustique (Réduction du Bruit ou des Muisances ?? Comment le projet va se développer ? *funnels de Capture / Limitation Contention.

Sécurité et Sureté Renforcée Pour qui pour quoi ?

*A voir livrer l'essentiel du projet mis à disposition page 19

qualitatif : Souveraineté employé ??

Acteur public

Visite autorisé 4 Novembre quelle sont les Retombé du public ???

Centre national de primatologie

Concertation préalable du public - 16/10/2025 au 16/11/2025

Cahier d'acteur

Le point de vue du Réseau National des Structures chargées du Bien-Être des Animaux (RN-SBEA)

Date : 16/11/2025

Organisation



*Le Réseau National des Structures chargées du Bien-Être des Animaux fédère plus de 400 SBEA françaises. Créé en 2019 pour renforcer l'impact de ces structures, il promeut activement la **Culture de Soins**, en informant, formant et coordonnant les acteurs impliqués dans le bien-être animal en recherche. Sa mission : garantir que les pratiques scientifiques respectent les plus hauts standards éthiques et réglementaires, en plaçant le bien-être animal au cœur des projets pour une Science exemplaire.*

Contact

Dénomination : Réseau National des Structures chargées du Bien-Être des Animaux (RN-SBEA)

E-mail : reseau-sbea@afstal.com

Téléphone : Non applicable

Site internet : <https://www.sbea-c2ea.fr/>

En bref

Le Réseau National des Structures chargées du Bien-Être des Animaux (RN-SBEA) soutient résolument le projet d'extension du Centre National de Primatologie de Rousset. Cette initiative constitue un levier essentiel pour garantir des conditions optimales de vie aux primates non humains et améliorer le cadre de travail des équipes qui en assurent les soins, dans une logique de **Culture de Soin**.

Parce que derrière chaque vaccin qui **sauve des vies**, chaque thérapie qui redonne mouvement, audition ou vue, il y a des recherches où les primates non humains jouent un **rôle irremplaçable**. Ce projet vise à offrir à ces animaux des **conditions de vie optimales** : espaces adaptés, soins vétérinaires continus, moins de transports stressants.

Sans cette extension, la France risquerait de voir ces recherches délocalisées vers des pays où les normes de protection animale sont nettement moins strictes. Ce serait un **dumping éthique** contraire à nos valeurs et dangereux pour la qualité scientifique. Maintenir ces activités en France, c'est garantir transparence, contrôle et respect des normes les plus strictes au monde.

Soutenir ce projet, c'est faire le choix d'une recherche éthique et responsable, protégeant les animaux tout en assurant des **avancées médicales essentielles pour la santé globale**. Ensemble, nous faisons le choix d'une science qui soigne, respecte et inspire confiance.

Exposé

Pourquoi ce projet est essentiel ?

Les primates non humains représentent une fraction très limitée des animaux utilisés en recherche biomédicale (moins de 0,5 %), mais leur rôle demeure **irremplaçable¹** dans certains domaines où aucune autre approche ne fournit des données comparables. Leur proximité génétique, anatomique et physiologique avec l'humain en fait des modèles indispensables

¹ A. Lear, S. N. Baker, H. F. Clarke, A. C. Roberts, M. C. Schmid, and W. Jarrett, "Understanding them to understand ourselves: The importance of NHP research for translational neuroscience," *Current Research in Neurobiology*, vol. 3, p. 100049, Jan. 2022, doi: [10.1016/j.crneur.2022.100049](https://doi.org/10.1016/j.crneur.2022.100049).

pour comprendre des mécanismes complexes et développer des solutions thérapeutiques fiables avant les essais cliniques humains^{2,3}.

Les avancées majeures en santé publique illustrent cette nécessité :

- **Les vaccins contre la poliomyélite, l'hépatite et la COVID-19** ont été validés grâce à des études sur macaques, permettant une mise sur le marché rapide et sûre⁴.
- **Les thérapies neurologiques** comme la stimulation cérébrale profonde pour traiter la maladie de Parkinson, aujourd’hui utilisée chez plus de 100 000 patients, ont été développées à partir de travaux chez les primates.⁵
- **La restauration des fonctions sensorielles**, qui redonnent le mouvement⁶, l’audition⁷ ou la vue⁸ à des personnes privées de ces fonctions, reposent sur des décennies de recherche en neurosciences chez les primates.

Ces exemples montrent que l’utilisation des primates à des fins scientifiques n’est pas un choix par confort, mais une véritable **nécessité scientifique** pour des questions où les modèles rongeurs ou les méthodes *in vitro/in silico* sont encore insuffisants.

²Le besoin de recourir aux primates non humains dans la recherche, la production et l'essai de produits et de dispositifs dans le secteur biomédical – Commission Européenne - 2017

https://health.ec.europa.eu/scientific-committees/easy-read-summaries-scientific-opinions/need-non-human-primates-biomedical-research-production-and-testing-products-and-devices-update-2017_fr

³ National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. 2023. *Nonhuman Primate Models in Biomedical Research: State of the Science and Future Needs*. Washington, DC: The National Academies Press.

<https://doi.org/10.17226/26857>. <https://nap.nationalacademies.org/catalog/26857/nonhuman-primate-models-in-biomedical-research-state-of-the-science>

⁴ Rivera-Hernandez T, Carnathan DG, Moyle PM, et al. The contribution of non-human primate models to the development of human vaccines. *Discov Med*. 2014;18(101):313-322.

⁵ Michele A. Basso, Aaron P. Batista, Steve W. C. Chang, et al. The Future of Nonhuman Primate Neuroscience: Peril or Possibilities? - *Journal of Neuroscience* 11 September 2024, 44 (37) e145824 DOI: 10.1523/JNEUROSCI.1458-24.2024.

⁶ Rouzitalab, A., Boulay, C.B., Park, J. et al. Intracortical brain-computer interfaces in primates: a review and outlook. *Biomed. Eng. Lett.* **13**, 375–390 (2023). <https://doi.org/10.1007/s13534-023-00286-8>

⁷ I. Sondh et al., “Development of a non-human primate model for preclinical research of a novel auditory nerve implant,” *Front. Neurosci.*, vol. 19, Nov. 2025, doi: [10.3389/fnins.2025.1669116](https://doi.org/10.3389/fnins.2025.1669116).

⁸ Pan, L., Wang, N. & Wu, J. Non-human primates as preclinical models for optic nerve research: advancing insights into their application and potential. *Eye* **39**, 1254–1263 (2025). <https://doi.org/10.1038/s41433-025-03665-w>

Complémentarité avec les autres modèles et les méthodes alternatives

La recherche moderne ne repose pas sur une opposition entre modèles animaux et méthodes alternatives, mais sur leur **complémentarité**. Les approches *in vitro* (cultures cellulaires, organoïdes), *in silico* (modélisation informatique, IA) et les systèmes microphysiologiques (« organes sur puce ») apportent des informations précieuses sur des mécanismes moléculaires ou cellulaires. Ces approches permettent de réduire le nombre d'animaux utilisés et d'affiner les hypothèses avant les études *in vivo*.⁹

Cependant, ces méthodes ne reproduisent pas à ce jour la complexité d'un organisme entier :

- Elles ne permettent pas d'étudier les **interactions immunitaires, endocriniennes ou comportementales** essentielles pour comprendre des maladies complexes comme Alzheimer, Parkinson ou les troubles psychiatriques.¹⁰
- Elles ne peuvent pas simuler la **réponse globale à une infection** ou à un vaccin, qui implique des systèmes intégrés (immunité, métabolisme, neurologie).¹¹

Ainsi, les primates interviennent systématiquement **après l'atteinte des limites des méthodes alternatives**, lorsque la pertinence physiologique est cruciale pour l'accès à des connaissances inédites ou garantir la sécurité et l'efficacité avant les essais humains.¹² Contrairement aux clivages simplistes qu'on voudrait pouvoir opposer, l'utilisation des primates non humains à des fins scientifiques répond avant tout à **une responsabilité d'excellence scientifique et éthique** qui doit gouverner les décisions en la matière.¹³

⁹ S. M. Burm, J.-B. Prins, J. Langermans, and J. J. Bajramovic, “Alternative methods for the use of non-human primates in biomedical research,” *ALTEX - Alternatives to animal experimentation*, vol. 31, no. 4, pp. 520–529, Nov. 2014, doi: 10.14573/altex.1406231.

¹⁰ N. Qiao *et al.*, “Update on Nonhuman Primate Models of Brain Disease and Related Research Tools,” *Biomedicines*, vol. 11, no. 9, Sep. 2023, doi: [10.3390/biomedicines11092516](https://doi.org/10.3390/biomedicines11092516).

¹¹ J. D. Estes, S. W. Wong, and J. M. Brenchley, “Nonhuman primate models of human viral infections,” *Nat Rev Immunol*, vol. 18, no. 6, pp. 390–404, Jun. 2018, doi: [10.1038/s41577-018-0005-7](https://doi.org/10.1038/s41577-018-0005-7).

¹² J. D. Harding, “Nonhuman Primates and Translational Research: Progress, Opportunities, and Challenges,” *ILAR Journal*, vol. 58, no. 2, pp. 141–150, Dec. 2017, doi: [10.1093/ilar/ilx033](https://doi.org/10.1093/ilar/ilx033).

¹³ N. Pirzada, “The Ethical Dilemma of Non-Human Primate Use in Biomedical Research,” *Voices in Bioethics*, vol. 8, Feb. 2022, doi: [10.52214/vib.v8i.9348](https://doi.org/10.52214/vib.v8i.9348).

Un projet au service du bien-être animal et de la Culture de Soins

Le projet d'extension du Centre National de Primatologie vise à offrir :

- **Des espaces enrichis et adaptés** aux besoins sociaux et comportementaux des primates.
- **Une surveillance vétérinaire continue**, réduisant les risques sanitaires.
- **Une réduction des transports longue distance**, source majeure de stress.

Ces améliorations concrètes s'inscrivent dans la **Culture de Soin soutenue par le RN-SBEA**, qui associe bien-être animal et qualité de vie des équipes. Des soigneurs travaillant dans des conditions optimales sont mieux à même d'appliquer les meilleures pratiques et d'innover pour réduire le stress et améliorer la qualité de vie des animaux.¹⁴

Un enjeu stratégique : éviter le dumping éthique

Sans infrastructures adaptées en France, la recherche serait contrainte de s'externaliser vers des pays où les standards de protection animale sont moins exigeants. Ce **dumping éthique** aurait trois conséquences majeures :

1. **Une diminution des garanties en matière de bien-être animal**, avec des pratiques parfois contraires aux exigences européennes visant à assurer l'application effective du principe des 3R (Remplacer, Réduire, Raffiner).
2. **Une perte du contrôle et de la transparence**, ces projets se trouvant en dehors du périmètre des inspections prévues par les autorités françaises et européennes.
3. **Un risque pour la qualité scientifique**, car des conditions expérimentales moins rigoureuses compromettent la reproductibilité des résultats.

Maintenir ces activités en France, c'est garantir un contrôle rigoureux par des inspections régulières, une gouvernance transparente et une conformité aux normes européennes les plus strictes (Directive 2010/63/UE).

¹⁴ <https://cordis.europa.eu/article/id/91607-advancing-3r-standards-for-primates/fr>

Transparence et ouverture : un impératif sociétal

Le RN-SBEA considère que la **transparence et l'ouverture** doivent être au cœur du fonctionnement du centre. Informer et sensibiliser le grand public sur l'importance de ces infrastructures est essentiel pour renforcer la confiance et l'acceptabilité sociale. La charte de transparence¹⁵, déjà en vigueur en France, doit être pleinement appliquée pour que chacun puisse comprendre pourquoi et comment ces recherches sont menées.

Un projet pour la souveraineté scientifique et sanitaire

La pandémie de COVID-19 a montré la vulnérabilité des systèmes dépendants des importations de primates. La Chine, principal fournisseur mondial, a cessé ses exportations en 2020, mettant en péril des programmes stratégiques de développement vaccinal.

Disposer d'un centre national, c'est :

- **Assurer la continuité des recherches critiques** pour la santé publique.¹⁶
- **Préserver la compétitivité scientifique française et européenne.**¹⁷
- **Garantir des standards éthiques élevés**, sans compromis.¹⁸

Positionnement du RN-SBEA

Les primates non humains ne sont pas un choix par facilité : ils sont **indispensables** pour certaines recherches biomédicales et vétérinaires. Leur utilisation est strictement encadrée, transparente et orientée vers la réduction maximale du nombre d'animaux^{19,20}. L'extension du Centre National de Primatologie est une **opportunité majeure** pour conjuguer excellence

¹⁵ "Charte de transparence," Gircor. [Online]. Disponible: <https://www.gircor.fr/charter-de-transparency/>

¹⁶ S. Treue and R. Lemon, "The Indispensable Contribution of Nonhuman Primates to Biomedical Research," in *Nonhuman Primate Welfare: From History, Science, and Ethics to Practice*, L. M. Robinson and A. Weiss, Eds., Cham: Springer International Publishing, 2023, pp. 589–603. doi: [10.1007/978-3-030-82708-3_24](https://doi.org/10.1007/978-3-030-82708-3_24).

¹⁷ "La géostratégie du macaque ou les enjeux de souveraineté scientifique et médicale," Jan. 22, 2024. [Online]. Disponible: https://www.lemonde.fr/sciences/article/2024/01/22/la-geostrategie-du-macaque-ou-les-enjeux-de-souverainete-scientifique-et-medicale_6212322_1650684.html

¹⁸ <https://cordis.europa.eu/article/id/91607-advancing-3r-standards-for-primates/fr>

¹⁹ Directive 2010/63/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. Disponible : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex:32010L0063>

²⁰ ANIMAL USE REPORTING - EU SYSTEM (ALURES) - EU statistics database on the use of animals for scientific purposes under Directive 2010/63/EU. Disponible : https://webgate.ec.europa.eu/envdataportal/content/alures/section1_number-of-animals.html

scientifique, responsabilité éthique et souveraineté sanitaire. À défaut, la recherche se déplacerait vers des zones où les standards sont moindres, au détriment des animaux, de la qualité scientifique et de la transparence.

Conclusion

L'extension du Centre National de Primatologie de Rousset représente bien plus qu'un projet d'infrastructure : c'est un engagement fort pour une recherche éthique, transparente et souveraine. Elle garantit des conditions optimales de bien-être animal, une qualité scientifique fondée sur la rigueur et la reproductibilité, et encourage, notamment à travers cette concertation, la transparence, l'ouverture et le dialogue nécessaires pour renforcer la confiance sociétale²¹.

À défaut de disposer de telles installations en France, la recherche serait contrainte de s'externaliser vers des pays où les standards de protection animale sont moindres, entraînant un **dumping éthique** incompatible avec nos valeurs. Maintenir ces activités sur le territoire national, c'est préserver le contrôle, la transparence et la conformité aux normes européennes les plus exigeantes.

Ce projet incarne la volonté de conjuguer **excellence scientifique et responsabilité sociétale**, en plaçant la Culture de Soin au cœur des pratiques. Il est indispensable pour que la France reste à la pointe de l'innovation biomédicale, sans compromis sur le bien-être animal ni sur la qualité des connaissances produites.

²¹ Voir page 24 du dossier de concertation préalable.

Centre national de primatologie

Concertation préalable du public - 16/10/2025 au 16/11/2025

Cahier d'acteur

Le point de vue de *BioSimia*

Date : 16/11/2025

Organisation



Le Groupement De Recherche (GDR) BioSimia a été créé en 2016 par le CNRS. Il fédère les chercheurs des laboratoires de recherche publics (CNRS, Inserm, CEA, Institut Pasteur, MNHM, universités) dont les recherches en infectiologie (études des maladies infectieuses Sida, Ébola, Covid-19, etc. et de leurs traitements), immunologie (étude du système immunitaire et de ses maladies), ou neurosciences (étude du cerveau et de ses maladies) font appel aux primates autres que les humains. Cela représente une soixantaine d'équipes à travers l'hexagone. BioSimia a aussi pour rôle de représenter cette communauté auprès d'instances d'éthique et de réglementation nationales et européennes.

Contact

Dénomination : *BioSimia*

E-mail : gdr.biosimia@inserm.fr

Téléphone : N/A

Site internet : <https://gdr-biosimia.com/gdr/>

En bref

Comme cela est mentionné dans la Directive 2010/63/EU, il reste indispensable à l'heure actuelle d'utiliser des animaux vivants pour protéger la santé humaine/animale/l'environnement. Si les scientifiques continuent à utiliser des animaux, et en ce qui concerne cette concertation, des primates non humains (PNH), c'est parce qu'ils ont justifié et amené la preuve, dans chaque projet soumis réglementairement, qu'aucune autre méthode n'était disponible pour répondre aux questions posées ([réglementation et procédures](#)). Les connaissances évoluent et les méthodes substitutives se développent, et sont complémentaires des méthodes utilisant des animaux. Elles ne sont néanmoins pas

suffisantes à l'heure actuelle (Avis experts sur [tests animaux et alternatives](#)), si l'on considère qu'il est important de répondre aux besoins de santé publique et environnementale.

Exposé

Préambule

La recherche scientifique ne se conduit pas en marge des valeurs et des règles de la société. Elle s'inscrit dans un cadre éthique et légal qui en régule la pratique. Ces principes s'inspirent notamment de la philosophie utilitariste formulée par Peter Singer qui considère qu'un acte pouvant entraîner une souffrance peut être acceptable si ses conséquences apportent un bénéfice pour le plus grand nombre. Les abolitionnistes considèrent en revanche que toute exploitation de l'animal par l'humain pour l'alimentation, le soin, ou la science est inacceptable ([Foëx 2007](#)).

Le souci de la société pour les conditions de vie des animaux et pour leur rôle dans la recherche scientifique est plus que légitime, il est nécessaire. Il existe des instances d'évaluation des projets et des laboratoires. Les scientifiques, dans le cadre de leur activité, ont à cœur et ont l'obligation de mener des recherches valides, tout en garantissant le respect des animaux impliqués.

La question du rôle des animaux, et en premier lieu des PNH, dans la recherche est aussi scientifique. Le bénéfice pour la société produit par les travaux de la recherche est souvent un bénéfice à long terme; dans le cadre des recherches biomédicales il s'agit d'un bénéfice à la fois pour la connaissance et pour la santé. Remettre en question l'intérêt de la connaissance c'est nier son rôle majeur dans les progrès médicaux. Créer du savoir est une ressource précieuse dans les sociétés. Le savoir technologique et scientifique est un pilier important des puissances politiques progressistes mondiales.

1. Enjeux de la création du CNP.

La création du CNP permettrait de répondre à des enjeux majeurs pour la recherche nécessitant l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Ces enjeux ont été une des sources de motivation pour la création de groupements scientifiques (e.g. GDR BioSimia, EU-Simia, Simian Collective aux USA) qui ont notamment été à l'origine de tribunes ou ouvrages sur l'intérêt des modèles PNH : [Basso et al. 2024](#) ; [Livre Blanc BioSimia 2020](#); [Procyk et Meunier, 2022](#))

Enjeux scientifiques. Les PNH sont essentiels pour étudier le fonctionnement du cerveau, ainsi que pour l'immunologie, les maladies infectieuses, et le développement de vaccins. Ils permettent la mise en place de tests et modèles comportementaux transposables à l'humain, mais aussi le suivi de pathophysiologies très similaires à celles observées chez les humains.

Des exemples précis sont donnés dans les sections 2 et 3.

Enjeux pour le bien-être animal. La création d'un centre national d'élevage présente plusieurs avantages pour le bien-être des animaux: (1) disposer d'un centre d'élevage soumis à la législation européenne et française, en terme des tailles d'hébergement, des contrôles des établissements, de la formation du personnel et de l'origine des animaux ; (2) réduire le stress en lien avec le transport et le changement d'environnement. Les hébergements seront composés de parties intérieure et extérieure, munis d'enrichissements sociaux et structurels permettant aux animaux d'exprimer des comportements propres à leur espèce. Les équipes du CNP pourront bénéficier d'une communauté d'experts en comportement et en santé des PNH, structurée par différents réseaux et associations nationaux.

Enjeux de transparence. Les porteurs de projet sont signataires de la charte de Transparence sur le recours aux animaux à des fins scientifiques et réglementaires ([Charte de transparence GIRCOR](#)). Ils ont déjà montré une volonté de communication et d'ouverture par les différents événements organisés lors de la concertation. Cette démarche constitue un gage de dialogue avec la société civile et un engagement envers le bien-être animal et la bientraitance.

Enjeux stratégiques. Il s'agit avant tout de répondre aux enjeux majeurs en matière de santé publique: permettre une réponse rapide et autonome dans le cas d'enjeux sanitaires, mais aussi de maîtriser la chaîne scientifique et sanitaire, depuis la production des connaissances fondamentales jusqu'au développement de nouvelles thérapies. L'indépendance de la France et de ses laboratoires est un problème majeur relevé par le gouvernement et le conseil d'État ([site du conseil d'état](#) ; [France 2023](#)). Dans ce contexte, la création du CNP apparaît indispensable afin d'assurer la continuité des activités de recherche, de production et d'innovation, tout en renforçant la capacité du pays à agir de manière autonome et durable dans le domaine de la santé.

2. Pourquoi utiliser des primates non humains (PNH) en recherche biomédicale ?

Les PNH occupent une place unique en recherche car leur proximité biologique avec l'humain permet d'étudier des fonctions impossibles à modéliser chez la souris, *in vitro*, ou avec des simulations informatiques. La fidélité biologique, c'est-à-dire la similitude anatomique, physiologique et immunologique entre PNH et humains, confère un avantage scientifique majeur. Cette fidélité n'est bien sûr pas absolue, et c'est bien la caractéristique centrale des modèles, qui ne reflètent jamais entièrement l'entité qu'ils modélisent. Ce fait s'applique à tous les modèles, organoïdes *in vitro*, modèles informatiques, modèles animaux. Pourtant ces modèles s'avèrent précieux et complémentaires pour répondre à certaines questions.

La proximité phylogénétique permet de mieux comprendre et prédire les mécanismes biologiques, et d'évaluer l'efficacité et la sécurité de nouveaux traitements. En France, les PNH représentent moins de 0,25% des animaux utilisés en recherche, soulignant leur

utilisation ciblée et spécifique pour répondre à des questions complexes (e.g. système immunitaire et maladies infectieuses, système nerveux et maladies neurodégénératives ou neurodéveloppementales, voir [Aron-Badin et al 2025](#) et [Livre blanc BioSimia 2020](#)). Cette recherche s'inscrit dans une démarche intégrée, complétant les études réalisées sur d'autres modèles animaux ou non-animaux. Cette complémentarité est essentielle pour approfondir la compréhension du vivant et pour concevoir des solutions thérapeutiques optimisées, répondant aux besoins spécifiques des patients.

Plusieurs exemples peuvent illustrer l'importance de la fidélité biologique. Par exemple, seuls les primates (incluant les humains) possèdent une macula, zone cellulaire au centre de la rétine, indispensable pour modéliser les maladies humaines de la vision comme la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA; [Picaud et al. 2019](#)). Seuls les primates ont un cerveau incluant un cortex préfrontal granulaire lié aux fonctions cognitives supérieures et dont le dysfonctionnement est associé à la plupart des maladies psychiatriques. Ils présentent des processus de neurodéveloppement uniques ([Kennedy et Dehay 2020](#) ; [Duque et al. 2022](#)) non retrouvés dans d'autres espèces modèles. Les primates présentent un cycle de la muqueuse utérine unique, ce qui fait des PNH un modèle important pour étudier l'origine et les potentiels thérapies de l'endométriose (<https://research.pasteur.fr/fr/project/erc-2019-stg-evomens/>).

3. Les recherches avec les primates sont-elles inefficaces ?

Comme l'ont reconnu certains penseurs engagés dans la réflexion éthique sur la cause animale, il ne peut être sérieusement contesté que l'usage d'animaux en recherche biomédicale et comportementale a joué un rôle déterminant dans de nombreuses découvertes ayant amélioré la santé et le bien-être humain (Gluck 2002¹). L'association Transcience avance cependant, dans une publication récente ([Cash and Courtot 2025](#)), qu'il y aurait un manque patent d'efficacité des recherches impliquant les PNH en particulier en France. Cette publication repose en fait sur l'analyse des résumés non techniques ([ALURES](#)), et n'utilise aucune donnée lui permettant d'étayer les conclusions énoncées dans l'article, bien qu'elles soient largement publicisées comme notamment lors de la réunion de concertation du 25 octobre – voir vidéo sur <https://cnrs-concertation-cnp.fr>). Les quantifications de cet article sont basées sur un comptage de publications (qui sont inférées sur le thème mais pas sur le nom des auteurs, anonymes sur les résumés), à partir du jour 0 des validations de projet et dans les 8 ans suivant. Or les recherches commencent souvent au moins 1 ou 2 ans après selon les problématiques de recrutement et de préparation des animaux, et les temps entre acquisition des données et publications peuvent varier entre 2 à 6 ans. Actuellement, publier un article dans une revue scientifique internationale reconnue peut prendre jusqu'à 2 ans. Ainsi, le délai réel entre le début des expériences et la publication des résultats approche fréquemment, voire dépasse, les 8 années retenus dans l'étude. Par

¹ Gluck JP, et al. *Applied ethics in animal research: Philosophy, regulation, and laboratory applications*. 2002. Purdue University Press

ailleurs, les données générées sont souvent partagées et utilisées dans des publications successives, parfois bien au-delà de ce délai de 8 ans. Enfin les données contribuent souvent à nourrir des bases de données ouvertes (e.g. PRIMaTe Ressource Exchange <https://prime-re.github.io/> pour imagerie cérébrale PNH) qui permettent une réutilisation et une démultiplication des publications à partir d'un même jeu de données, 10 à 20 ans plus tard. Aucun de ces éléments n'est pris en compte dans l'étude *Transcence*. De plus, toujours dans cette étude, les publications sont rapportées aux nombres prospectifs d'animaux publiés dans les résumés. Or, ces chiffres qui sont naturellement une surestimation pour anticiper les aléas, ne correspondent pas à la réalité. Seules les données rétrospectives réglementaires devraient être utilisées.

L'efficacité des recherches primates en biomédicale est clairement illustrée par les résultats de recherche translationnelle et les applications médicales concrètes qui s'ensuivent:

Restauration de la vision. Des thérapies optogénétiques ou implants photovoltaïques ont été développés en France et ont débouché sur des tests cliniques positifs chez des patients dont certains avaient perdu toute vision depuis des années ([Gauvain et al 2021](#), [Sahel et al. 2021](#) et [CNRS press](#); La prothèse rétinienne photovoltaïque PRIMA testée chez le macaque restaure une vision fonctionnelle chez 80% des patients: [Holz et al. 2025; Article Institut de la Vision](#)). D'autres approches sont en cours de développement notamment chez le PNH pour restaurer la vision: thérapie sono-génétique, thérapie de greffes cellulaires.

Prothèses neurales et interfaces cerveau-machine. *Restauration de la marche.* Chez le macaque, des implants corticaux ou cortico-spinaux ont permis de contourner une lésion de la moelle épinière, ou de restaurer la marche normale dans des cas de maladie de Parkinson (https://youtu.be/G_OiWuFqmKk). *Contrôle d'interfaces.* Grâce aux dizaines d'années de recherche fondamentale et au développement de neurotechnologies chez le PNH, des patients tétraplégiques peuvent aujourd'hui saisir des objets ou écrire des textes avec de telles interfaces (<https://youtu.be/ogBX18maUiM>).

Vieillissement et maladies neurodégénératives. Les recherches chez le macaque ont permis le développement de la stimulation cérébrale profonde, aujourd'hui traitement majeur de la maladie de Parkinson. Des injections d'α-synucléine ou de protéine tau permettent de reproduire des mécanismes de pathologies humaines impossibles à modéliser chez le rongeur ([Canron et al. 2012](#); [Bézard et al 2025](#)).

Vaccins. Même si l'objectif à long terme est de réduire la dépendance aux PNH grâce à des alternatives comme les simulations *in silico* et les modèles organoïdes, ces technologies émergentes en sont encore à leurs balbutiements. Aujourd'hui, en raison de leur reproduction fidèle des maladies humaines, les PNH sont considérés comme la référence

absolue pour évaluer les médicaments contre les virus Ebola et d'autres filovirus, le HIV, les SARS, Marburg et polio ([Série d'articles sur le sujet](#)).

Optogénétique et pharmacogénétique. Ces techniques seront les thérapies géniques de demain. Elles ont été utilisées chez le macaque pour moduler temporairement des circuits impliqués dans la prise de décision, ouvrant la voie à des méthodes thérapeutiques non invasives chez l'humain ([Gandaux et al. 2025](#)).

4. Comment cette recherche est-elle mise en œuvre ?

Cadre réglementaire. Toutes les recherches impliquant les PNHs sont encadrées par des réglementations strictes issues de la Directive européenne 2010/63/UE. Cet encadrement implique le comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale (CNREEA), les CEEA, et au sein de chaque laboratoire les structures chargées du bien-être animal (SBEA). Tout projet de recherche doit être préalablement autorisé par le Ministère de la Recherche, après avis d'un comité d'éthique, et justifié par l'absence d'alternative. Contrairement à ce que l'on peut lire ([site OneVoice](#)), les CEEA ne sont pas composés de 5 personnes, mais regroupent des personnes spécialistes des espèces concernées (éthologues, vétérinaires, zootechniciens) mais également des chercheurs et des représentants de la société civile. S'il y a peu d'avis défavorables, c'est parce qu'une demande d'autorisation de projet est un processus itératif qui est discuté préalablement au sein des laboratoires (SBEA) avant analyse par le CEEA. A chaque étape, un projet peut être jugé non recevable et peut être soit rejeté soit amendé. L'avis défavorable est donc effectivement exceptionnel, car il traduit une absence de consensus.

Principe des 3Rs. Lors de l'évaluation d'un projet, le principe des 3R doit être explicitement adressé, en amenant la preuve que l'étude ne peut pas être réalisée en utilisant un modèle non animal ou ne peut être réalisée chez l'humain (preuve de non remplacement). Le nombre d'animaux devra être calculé de manière optimale, de manière à pouvoir obtenir des résultats significatifs (réduction). Enfin, les méthodes de raffinement des procédures et des conditions d'hébergement permettant de limiter les contraintes sur les animaux doivent être décrites (raffinement).

Conclusion

Nous devons tout mettre en œuvre pour une recherche éthique, qui applique les standards les plus élevés pour l'hébergement des animaux, des personnes compétentes et formées pour en prendre soin, et un raffinement des conditions de transport, garantis par la législation européenne et française (Directive Européenne 2010/63/UE). Œuvrer pour une recherche animale éthique et rigoureuse parce qu'il est scientifiquement prouvé que l'on ne peut pas se passer de modèles animaux ne s'oppose en rien au souhait de développement de méthodes substitutives pour remplacer et réduire.

La création du Centre National de Primatologie s'inscrit dans une démarche visant à concilier l'exigence scientifique, la responsabilité éthique et les attentes sociétales. Les données accumulées démontrent que, pour certaines questions de santé publique complexes, les PNH restent des modèles indispensables et complémentaires aux approches alternatives. Le projet CNP offre une structure encadrée, transparente et conforme aux standards les plus stricts. Il répond aussi à la nécessité d'assurer la continuité et la qualité de la recherche biomédicale en France dans un contexte international en forte évolution.

En réunissant expertise, infrastructure et engagement en faveur d'une recherche responsable, le CNP représente un outil structurant pour soutenir l'innovation médicale, protéger la rigueur scientifique et garantir des pratiques respectueuses des animaux et des citoyens.



Centre national de primatologie

Concertation préalable du public - 16/10/2025 au 16/11/2025

Cahier d'acteur

Le point de vue de l'AFSTAL

Date : 15/11/2025

Organisation



L'AFSTAL est l'association loi 1901 rassemblant les professionnels utilisant des animaux à des fins scientifiques en France. Elle œuvre pour une recherche responsable en promouvant le bien-être des animaux, le principe des 3R et la formation. Elle fédère techniciens, ingénieurs, chercheurs, vétérinaires, et représente ses 500 adhérents auprès des instances nationales et européennes. Ses évènements annuels rassemblent environ 4000 participants pour partager et diffuser les meilleures pratiques.

Contact

Dénomination : AFSTAL

E-mail : afstal@afstal.com

Téléphone : 06-16-49-13-69

Site internet : <https://www.afstal.com/>

En bref

Dans un monde où l'opinion publique et les perceptions médiatiques prennent souvent le pas sur les faits, la science joue un rôle central pour éclairer les décisions pragmatiques et réfléchies. Soutenir la recherche biomédicale et vétérinaire, c'est investir dans une démarche fondée sur des preuves, capable d'anticiper les crises sanitaires, de développer des solutions innovantes et de protéger la santé humaine, animale et environnementale. Dans ce contexte, il est crucial de garantir l'expertise, les infrastructures et les compétences nécessaires pour mener des recherches rigoureuses, transparentes et éthiquement responsables. Un soutien stratégique à ces activités, notamment dans le domaine des modèles animaux indispensables pour certaines questions complexes, assure que la France reste à la pointe de l'innovation tout en orientant ses décisions publiques et scientifiques vers l'efficacité et la sécurité. Et, bien que le recours aux primates non humains (primates) demeure marginal (moins de 0.5% des animaux utilisés^[1]), elle constitue un domaine essentiel pour l'innovation biomédicale.

Exposé

1. Les modèles scientifiques : diversité, pertinence et complémentarité

Un modèle scientifique est un organisme, un système ou une méthode permettant de comprendre un phénomène biologique ou médical, de prédire des réponses ou de tester des hypothèses. Tous les modèles sont intéressants, car chacun apporte des connaissances spécifiques en répondant à des questions différentes.

L'histoire de la science illustre cette idée : l'étude du petit pois par Gregor Mendel a permis de découvrir les lois fondamentales de l'hérédité. Bien qu'éloigné de l'Homme, de ce modèle ont décliné les principes génétiques universels. La pertinence d'un modèle ne se mesure pas uniquement à sa proximité avec l'humain, mais à sa capacité à répondre à une question scientifique précise.

Un modèle doit être choisi pour **sa capacité à produire des données fiables, reproductibles et pertinentes** par rapport à la question posée. Cette approche permet d'utiliser selon les

^[1] Enquête statistique 2023 sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques, publiée le 16 avril 2025 par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enquete-statistique-sur-l-utilisation-des-animaux-des-fins-scientifiques-46270>).

besoins, les animaux et/ou d'autres méthodes scientifiques. Le recours aux animaux lorsqu'il est nécessaire, intervient de manière raisonnée, ciblée et responsable. Les modèles animaux et non-animaux sont plus ou moins précis, mais, par définition, jamais parfaits. Toutefois, nous observons un développement de modèles de plus en plus pointus et pertinents, y compris le recours aux primates.

2. La recherche animale : un pilier de la santé humaine, animale et environnementale

La recherche animale reste **indispensable** pour comprendre, prévenir et traiter de nombreuses pathologies humaines et animales, ainsi que pour protéger l'environnement. Elle permet des avancées majeures dans des domaines critiques, comme la neurologie, l'immunologie, la génétique, la pharmacologie et la médecine translationnelle. Des avancées récentes, médicales comme vétérinaires, illustrent l'apport de ces méthodes pour la compréhension du fonctionnement du vivant, des maladies et la découverte de traitements :

- Développement de vaccins (poliomyélite, hépatite, COVID-19, ...)
- Progrès en neurosciences, maladies neurodégénératives, troubles psychiatriques
- Innovations technologiques et thérapeutiques en chirurgie, transplantation, maladies infectieuses, maladies génétiques
- Développement de la médecine vétérinaire : vaccins, médicaments d'analgésie, traitements de maladies comme le diabète, l'insuffisance rénale, l'épilepsie ...

Nous bénéficions tous, tout au long de notre vie, des avancées obtenues grâce à la recherche animale, sans même en avoir conscience. Depuis 1901, 115 des 128 prix Nobel de médecine ont été obtenus en utilisant des modèles animaux. Ces résultats illustrent que la recherche animale constitue un **levier essentiel pour la santé publique, la recherche fondamentale et l'innovation thérapeutique**.

3. Les méthodes non animales

Conformément aux principes éthiques et réglementaires, l'animal n'est utilisé que lorsqu'aucune méthode alternative ne permet de répondre avec un niveau de fiabilité suffisant aux questions scientifiques. Cette justification est évaluée à la fois sur le plan scientifique et éthique par les comités compétents. L'usage de l'animal n'est donc pas un premier choix, mais une nécessité justifiée et autorisée en l'absence d'autres méthodes fiables.

Les méthodes non animales connaissent aujourd’hui un développement rapide et constituent des outils majeurs de compréhension, de prédiction et de sélection. Leur essor ouvre de réelles perspectives de remplacement partiel. Toutefois, elles ne couvrent pas l’ensemble des niveaux d’analyse nécessaires : **aucun modèle ne reproduit l’intégralité de l’organisation d’un organisme**, ses interactions immunes, endocrines, métaboliques ou comportementales, essentielles notamment en neurosciences.

Principales approches disponibles :

- *In vitro* : analyse de mécanismes cellulaires précis, sans architecture 3D ni environnement intégré
- Organoïdes / organes-sur-puce : reproduction partielle de fonctions d’un organe dans un contexte contrôlé, avec des limites de vascularisation, d’interactions systémiques et de standardisation
- *In silico / IA* : modélisation et prédictions à large échelle, mais reposant sur des données préalables, notamment issues d’études animales
- Tissus 3D imprimés : reproduction architecturale intéressante, mais sans interaction avec un organisme entier

Ces approches apportent des réponses que les modèles animaux ne peuvent pas toujours fournir (mécanismes moléculaires fins, spécificités humaines, toxicités non détectées chez certaines espèces). Elles interviennent **en amont et en parallèle des phases animales** pour décrypter l’évolution moléculaire d’une pathologie, identifier des cibles, éliminer les molécules les plus toxiques ou affiner les mécanismes d’action avant et après l’étude clinique. Elles complètent également les données générées *in vivo* (ex : analyses omics post-étude^[2]). Il est donc **contre-productif d’opposer recherche animale et méthodes alternatives** : les laboratoires combinent l’ensemble de ces approches, souvent au sein de plateformes intégrées^[3, 4, 5, 6]. Cette complémentarité permet de sélectionner plus finement les candidats thérapeutiques, de réduire le nombre d’animaux utilisés et d’orienter plus efficacement les études *in vivo* nécessaires.

[2] <https://institutducerveau.org/lexique/omics-ou-omiques>

[3] <https://curie.fr/plateformes>

[4] <https://research.pasteur.fr/fr/centers/>

[5] <https://www.biocampus.cnrs.fr/index.php/fr/>

[6] <https://sbri.fr/platforms/>

Les autorités réglementaires (Agence Européenne du Médicament, Food and Drug Agency) s'inscrivent d'ailleurs dans une logique de convergence : l'entrée en clinique repose sur l'intégration de données multiples, alternatives et animales, considérées comme un ensemble cohérent. Le remplacement total n'est pas envisagé à court terme, mais l'objectif est une utilisation ciblée, proportionnée et scientifiquement justifiée de chaque type de modèle.

4. Un encadrement réglementaire strict et transparent

Chaque projet utilisant des animaux fait l'objet d'une **évaluation scientifique et éthique rigoureuse** et se déroule dans un établissement agréé. En Europe, la directive 2010/63/UE impose des règles parmi les plus strictes au monde, notamment :

- **Justification scientifique** de la nécessité de recourir à l'animal et du choix de l'espèce utilisée, en particulier concernant les primates
- L'origine des animaux avec l'obligation pour les primates de n'utiliser que des individus issus de parents nés en captivité
- Nombre minimal d'animaux nécessaire pour obtenir des résultats fiables
- **Évaluation indépendante des projets** par des comités d'éthique et autorisation par le ministère de la recherche
- Inspections régulières des établissements par les services vétérinaires (DDPP), annuelle pour les établissements hébergements des primates non humains.
- Suivi vétérinaire de la santé des animaux et conseils aux personnels, suivi individuel pour les primates
- Suivi des projets et conseils par la structure chargée du bien-être des animaux
- **Formation initiale spécifique et continue** de tous les acteurs intervenant dans les soins et l'utilisation des animaux

Ces règles sont encore renforcées et plus strictement contrôlées dès qu'il s'agit de primates.

L'**intégrité scientifique, la rigueur méthodologique et la transparence** sont au cœur de ce processus. Les animaux ne sont utilisés que lorsque cela est **scientifiquement justifié et éthiquement acceptable**. Il est crucial de rappeler que certaines informations circulant dans le débat public sont parfois erronées ou biaisées^[7]. C'est pourquoi la charte de transparence

^[7] <https://www.graal-defenseanimale.org/2019/07/01/les-idees-fausses-au-sujet-de-la-recherche-animale/>

a été initiée en France en 2021 sous l'impulsion du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les décisions fondées sur des **opinions** ne peuvent remplacer l'expertise scientifique et l'évaluation réglementaire qui assurent la pertinence et la sécurité de la recherche.

5. Les primates : un modèle indispensable

Les primates non humains (primates) jouent un rôle central dans plusieurs domaines où aucun autre modèle ne fournit de données comparables :

- **Neurosciences** : étude des circuits cognitifs complexes, compréhension des pathologies neurologiques
- **Maladies infectieuses émergentes** : analyse des réponses immunitaires, des maladies, développement de vaccins et traitements antiviraux
- **Recherche translationnelle** : lorsque la proximité physiologique avec l'humain est cruciale pour obtenir des résultats fiables

Rappelons quelques découvertes récentes obtenues grâce au recours aux primates :

- **Récupération partielle de la mobilité chez des personnes souffrant de lésions de la moelle épinière**
- **Développement rapide de vaccins efficaces contre la COVID-19**, qui ont contribué à établir une immunité collective et à réduire la pression sur les hôpitaux
- **Progrès significatifs dans la compréhension et le traitement des maladies neurodégénératives** (Alzheimer, Parkinson) et de certaines pathologies psychiatriques

Plusieurs prix Nobel reposent sur des recherches ayant recouru aux primates : découverte du virus du Sida, du virus de l'hépatite C, travaux sur la poliomyélite et son vaccin par exemples. La pandémie de COVID-19 a illustré la **vulnérabilité de la recherche dépendant d'exportations extérieures d'animaux**. La Chine, principal fournisseur mondial de primates, a alors cessé ses exportations, mettant en difficulté de nombreux programmes scientifiques européens et français alors que les projets de développement de vaccins nécessitaient le recours à ces espèces. Ces modèles ont pourtant été déterminants pour le développement rapide des vaccins et la mise en place d'une immunité collective.

Proposer de recourir à des volontaires humains pour remplacer les primates serait scientifiquement inapproprié et éthiquement extrêmement contestable. Une telle proposition soulève de **très grandes questions éthiques** : elle entrerait en contradiction directe avec les principes internationaux de protection des personnes en recherche biomédicale (Déclaration d’Helsinki, Council for International Organizations of Medical Sciences). En réponse, la communauté scientifique moderne a établi des cadres stricts destinés à empêcher tout recours non éthique à la recherche sur l’être humain.

6. L’importance stratégique d’un centre de primatologie en France

Comme les Etats-Unis ou la Chine, disposer d’un **centre national** présente plusieurs avantages majeurs :

a. Bien-être animal et qualité scientifique

- Réduction du stress lié au transport depuis des élevages lointains
- Meilleure surveillance vétérinaire et suivi continu
- Contrôle et maîtrise de l’origine des animaux
- Environnements enrichis et adaptés aux besoins comportementaux et sociaux des primates
- Conditions contrôlées assurant une meilleure **reproductibilité et fiabilité des résultats scientifiques**

b. Souveraineté scientifique et sanitaire

- Indépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers et des éventuelles ruptures d’approvisionnement
- Capacité de conduire des **recherches stratégiques dans des secteurs essentiels** (santé, immunologie, maladies émergentes)
- Plateforme d’expertise centralisée pour la recherche française
- Maintien de la compétitivité scientifique européenne et française

c. Développement de méthodes alternatives et formation

- Préservation du savoir-faire et diffusion des pratiques exemplaires au sein des centres de recherche
- Garantie de transparence et communication avec la société, favorisant l’acceptabilité sociale de la recherche animale

7. L'engagement de l'AFSTAL pour la culture de soin

L'AFSTAL a pour mission de développer des **standards élevés** dès lors que l'utilisation des animaux en recherche est scientifiquement justifiée. La communauté scientifique et les équipes techniques et vétérinaires collaborent pour mettre en place des actions d'amélioration continue. Le partage d'expérience et de connaissance permet d'améliorer les pratiques et d'augmenter les compétences des équipes pour atteindre l'excellence.

L'AFSTAL encourage tous les centres de recherche, en particulier ceux ayant recours aux primates, à s'engager pour la transparence. Nous considérons la charge d'élever et d'utiliser des animaux de laboratoire comme un privilège **octroyé par la société civile nous donnant l'obligation de responsabilité**, d'excellence et de transparence.

Conclusion

La recherche biomédicale et vétérinaire repose sur une **diversité de modèles complémentaires** permettant d'aborder des questions essentielles pour la santé humaine, animale et environnementale. Encadrée en Europe par une réglementation stricte et fondée sur des **principes éthiques solides**, la recherche animale reste indispensable dans certains domaines, en particulier lorsque les primates apportent des données impossibles à obtenir autrement. Utilisés de manière ciblée, ils constituent un modèle essentiel pour répondre à des enjeux scientifiques complexes et stratégiques.

Dans ce contexte, la création ou l'extension d'un centre de primatologie en France représente un **atout majeur**. Un tel centre garantirait des conditions de bien-être animal optimales, une surveillance vétérinaire de haut niveau et une qualité scientifique fondée sur la reproductibilité et la maîtrise des environnements expérimentaux. Il renforcerait également la **transparence, la souveraineté nationale** et la capacité du pays à mener des recherches responsables, sans dépendre d'approvisionnements extérieurs fragiles. À défaut, cette recherche se réaliserait dans des pays où les standards de protection animale sont moindres, au détriment de la qualité scientifique, de la souveraineté française, et surtout du bien-être des animaux concernés.

En réunissant compétences, infrastructures et éthique, ce projet d'excellence permettrait à la recherche française et européenne de demeurer **compétitive, innovante et exemplaire**.

Centre national de primatologie

Concertation préalable du public - 16/10/2025 au 16/11/2025

Cahier d'acteur

Le point de vue de *Antidote Europe*

Date : 10/11/2025

Organisation

L'association a pour objet principal d'oeuvrer pour une démarche scientifique durable, éthique, rigoureuse et intègre, dans le domaine de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques, dans le respect de l'environnement, des animaux utilisés, et des patients et des consommateurs concernés. Elle veille à la promotion de méthodes de remplacement total des procédures appliquées à des animaux vivants à des fins scientifiques et éducatives, conformément aux objectifs de l'Union européenne.

Contact

Dénomination : Antidote Europe

E-mail : info@antidote-europe.eu

Téléphone : 07 81 59 71 76

Site internet : <https://antidote-europe.eu>

En bref

Le Pr Emmanuel Procyk, directeur de recherches au CNRS est cité dans le quotidien *La Marseillaise* (27 octobre 2025) en soutien de l'utilisation des singes en recherche scientifique. Le cortex frontal du cerveau, dit-il, "est une structure qui participe à la prise de décision et au comportement de résolutions de problèmes". Cette structure "est impliquée dans quasiment toutes les maladies psychiatriques et peut nous aider à comprendre comment y remédier."

"Puis, il rappelle le rôle de ces primates dans la production des vaccins pour la polio, la fièvre jaune et pour le Covid-19", ajoute l'auteur de l'article paru dans *La Marseillaise*. **Antidote Europe** souhaite réagir à ces affirmations en contestant le rôle attribué aux primates pour justifier et pour soutenir l'utilisation actuelle et future de ces animaux. Un cerveau de singe n'est pas une version réduite du cerveau humain. Des données historiques montrent que l'utilisation d'animaux pour développer des vaccins n'a pas forcément joué le rôle le plus important.

Exposé

Concernant le rôle attribué aux primates dans la recherche en neurologie

Il existe des similitudes entre le cortex frontal du singe et de l'homme. Cependant, la variation individuelle des lobes frontaux et temporaux est plus élevée chez les macaques que chez les humains. Les différences interspécifiques sont plus marquées dans les régions préfrontales, motrices et auditives.¹

Le primate non humain est considéré par certains chercheurs comme étant le modèle le plus approprié pour l'étude du fonctionnement du cerveau. Parmi les primates non humains, le singe macaque rhésus est l'animal de prédilection pour les études cognitives, tandis que le ouistiti, un singe plus petit, est plus souvent utilisé dans la recherche sur les accidents vasculaires cérébraux (AVC). Encore plus petit, le lémurien-souris (microcèbe) est actuellement utilisé en France pour étudier la maladie d'Alzheimer. S'il peut y avoir des similitudes entre le cerveau de l'homme et celui des primates non humains, il est important de comprendre que le cerveau du singe n'est pas une version réduite du cerveau humain. Au contraire, le cerveau de chaque primate n'est autre que le résultat de la biologie évolutive, forgé au cours de millions d'années pour répondre aux influences environnementales, sociales et génétiques. Concernant le cerveau humain, on pourrait ajouter les effets de l'évolution culturelle.²

Il existe entre les singes et les humains de nombreuses différences dans l'anatomie et la physiologie du système nerveux central, dont des différences de localisation de certaines zones spécialisées dans le cerveau et les capacités de survie des cellules neuronales. Il est bien connu que le système visuel et que des troubles neurologiques des singes diffèrent, de façon considérable, de ceux de l'homme, tant dans la structure que dans la fonction. Par exemple, les humains ont des aires de transformation visuelle qui n'existent pas chez le singe ; la zone

visuelle 1 représente 10% du cortex total du singe, mais seulement 3% chez l'homme ; et des zones visuelles qui correspondent anatomiquement chez le singe et chez l'homme peuvent exercer des fonctions très différentes.

Le cerveau humain est architecturalement et physiologiquement beaucoup plus complexe que le cerveau du singe. Une bonne indication est le temps nécessaire au cerveau pour se développer pendant la phase la plus critique de ce développement : 136 jours pour les singes et 470 jours pour les humains.³

Voici une liste d'exemples référencés qui montrent seulement quelques-unes des différences qui distinguent le cerveau du singe de celui de l'homme :

1. Le cortex humain fait 10 fois la superficie de celui d'un singe.
2. Un neurone humain créé entre 7.000 et 10.000 synapses (connexions). Chez le singe rhésus, le nombre se situe entre 2.000 et 6.000.
3. L'expression d'au moins 91 gènes, impliqués dans une variété de mécanismes neuronaux, diffère entre les singes et les humains.
4. Les aires visuelles des humains et des singes diffèrent par leur taille.
5. Bien que l'emplacement de certaines aires visuelles du singe corresponde à celles de l'homme, il y en a beaucoup qui ne correspondent pas.

En raison de la nature multifactorielle de troubles tels que la dépression et l'anxiété, et des ambiguïtés inhérentes au diagnostic et au traitement psychiatriques, l'utilisation de modèles animaux en psychiatrie présente des défis uniques, contrairement à ceux rencontrés dans d'autres disciplines médicales. Dans la plupart des cas, les modèles animaux représentent un compromis, car la cause et le mécanisme de la maladie humaine étudiée peuvent ne pas être entièrement compris. De plus, les chercheurs utilisent un système relativement simple (activation ou inactivation de récepteurs) pour représenter un système plus complexe et moins facilement étudié (troubles mentaux humains).⁴

Si des exemples démontrent des modes d'action communs et conservés de neurotransmetteurs chimiques chez des organismes phylogénétiquement éloignés, cette approche a ses limites lorsqu'il s'agit d'étudier des systèmes complexes, comme le système nerveux central humain.

Selon le biologiste moléculaire Marc van Regenmortel : "La méthode réductionniste, qui consiste à décortiquer les systèmes biologiques en leurs éléments constitutifs, s'est avérée efficace pour expliquer les bases chimiques de nombreux processus vivants. Cependant, de

*nombreux biologistes réalisent aujourd'hui que cette approche a atteint ses limites. Les systèmes biologiques sont extrêmement complexes et présentent des propriétés émergentes impossibles à expliquer, ou même à prédire, par l'étude de leurs composants individuels. Bien que couronnée de succès aux débuts de la biologie moléculaire, cette approche sous-estime cette complexité et a donc une influence de plus en plus néfaste sur de nombreux domaines de la recherche biomédicale, notamment la découverte de médicaments et le développement de vaccins.*⁵

Les modèles animaux, en général, n'ont pas été soumis à l'analyse rigoureuse de la médecine factuelle (evidence based medicine). Peu de revues systématiques ou de méta-analyses ont été réalisées pour comparer les résultats des traitements chez les animaux de laboratoire à ceux des essais cliniques. Globalement, le modèle animal s'est révélé peu performant comme modalité prédictive des résultats chez l'humain dans ces revues.

Selon le Dr Aysha Akhtar, médecin et chercheur en neurosciences : “*Les chercheurs peuvent étudier la neurologie humaine de façon éthique. Beaucoup d'établissements cliniques utilisent l'imagerie et des outils neurophysiologiques pour cartographier et comprendre le fonctionnement du système visuel et d'autres systèmes neurologiques humains. Des centres comme l'Université de Princeton, celle de Chicago, celle de Pennsylvanie ou celle de l'État du Minnesota utilisent l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle, les PET scans et les potentiels évoqués (qui enregistrent l'activité électrique cérébrale) pour collecter des données pertinentes sur l'anatomie et les processus neuronaux humains*”.³

Selon le Dr Marius Maxwell, neurochirurgien : “*L'abus de l'utilisation de primates dans la recherche médicale sur la maladie de Parkinson se situe à l'épicentre même du débat sur la pertinence scientifique de la vivisection pour la santé humaine aujourd'hui... Puisque c'est la recherche sur des humains qui a abouti à la technique de stimulation cérébrale profonde dans la maladie de Parkinson, on peut conclure que l'expérimentation sur des primates n'a été qu'un numéro de cirque onéreux, sauvagement cruel et scientifiquement obsolète. C'est comme si l'expérimentation sur les primates était dans un univers parallèle de curiosité biomédicale, puisant mais n'apportant rien aux véritables découvertes scientifiques faites sur la maladie de Parkinson chez l'homme. Tout ce qu'elle a fait, c'est de réinventer sans cesse la roue de la recherche sur la maladie de Parkinson*”.^{3,6}

Selon le professeur en imagerie Paul Furlong (lors d'une présentation au sein du Parlement européen en 2008) : “*Des techniques de neuroimagerie courantes comme la*

magnétoencéphalographie (MEG) et l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle (IRMf) offrent de réelles opportunités pour remplacer l'expérimentation sur des primates dans les neurosciences cognitives".³

Concernant le rôle attribué aux primates dans le développement des vaccins

La polio

Il arrive que l'expérimentation animale freine le progrès médical. Un exemple en est l'élaboration du vaccin contre la polio. Des études menées avant 1910 sur des patients naturellement infectés par le virus de la poliomyalgie ont démontré que le virus pénètre dans le corps humain par le système digestif.

Pourtant, après avoir réussi à isoler le virus, la communauté scientifique a ignoré ces conclusions cruciales et s'est principalement concentrée sur les résultats d'études menées sur des singes, au cours desquelles Simon Flexner et son équipe avaient injecté le virus directement dans le cerveau ou la moelle épinière de macaques rhésus. Ces études ont renforcé l'hypothèse erronée que le virus se propageait par voie respiratoire plutôt que par la voie du système digestif.

Il a fallu attendre 1949 pour que le trio de chercheurs Enders, Weller et Robbins arrivent à cultiver le virus sur des cellules (y compris des cellules d'origine humaine) afin d'élaborer un vaccin. Ils obtiennent le Prix Nobel en 1954.⁷

Le Covid-19

En septembre 2020, une équipe française publie une étude démontrant a priori que l'hydroxychloquine n'est pas efficace chez des macaques infectés par le Covid-19 dans des conditions expérimentales. Il faut se poser la question de savoir si le comité d'éthique responsable pour autoriser cette étude était au courant qu'il existait des données humaines à l'époque.

Le rôle de la recherche sur des singes dans l'élaboration d'un vaccin contre le Covid-19 est également discutable du fait qu'aucun modèle animal n'existe quand la pandémie a commencé. Les chercheurs ont réussi à élaborer un présumé modèle animal en quelques mois, notamment des souris génétiquement modifiées porteuses du récepteur ACE 2. Les premiers essais cliniques du vaccin se sont déroulés quasiment en même temps que les essais sur des singes.⁸

La fièvre jaune

Vers la fin du 19ème siècle, la fièvre jaune était devenue un fléau dans certaines régions du monde. De nombreuses tentatives d'infection d'animaux de laboratoire ont échoué, laissant la communauté scientifique sans modèle de laboratoire. Une tentative de contourner cette difficulté fut entreprise en 1901, lorsque le Dr John Guiteras, basé à La Havane, constata la faible mortalité lors des expériences du médecin militaire Walter Reed (14 inoculations et aucun décès chez des volontaires sains) et tenta d'immuniser des sujets avec une dose infime (une à quatre piqûres de moustique par personne) d'agent vivant. Malheureusement, huit des 42 volontaires tombèrent malades et trois moururent.

En 1918, une équipe de chercheurs dirigée par Hideyo Noguchi arrive en Équateur pour tenter de trouver une solution. Noguchi s'était déjà distingué parmi ses pairs pour avoir découvert le pathogène (spirochète) responsable pour une certaine maladie. Il réussit à prélever des spirochètes dans le foie de patients ictériques et les injecta ensuite à des hamsters. Il conclut qu'il avait identifié la cause de la "fièvre jaune" et élabora un vaccin et un antisérum. Son vaccin fut administré à près de 8.000 personnes.

Des doutes ont commencé à surgir lorsque aucun autre chercheur n'a réussi à dupliquer ces travaux ni à infecter des animaux en laboratoire. Le "vaccin" fut discrètement retiré du marché. En juin 1927, le sang d'un Africain de 28 ans nommé Asibi, souffrant d'une maladie fébrile relativement bénigne, à laquelle il survécut, fut injecté à un macaque rhésus importé d'Inde (les singes africains ne tombaient pas malades). Le singe indien se révéla sensible, établissant l'infection pour la première fois chez un hôte de laboratoire "approprié" (science ou pure chance ?). Noguchi arriva en novembre pour participer aux recherches, tentant à nouveau de vérifier sa théorie sur les leptospires (une espèce de spirochète), que le chercheur Stokes avait déjà étudiées avec des résultats négatifs. Néanmoins, Noguchi infecta le nombre stupéfiant de 1.200 singes, mais ne trouva aucune leptospire. Comme s'il s'agissait d'une tragédie grecque, Noguchi, poursuivant obstinément son idée erronée, finit par contracter la fièvre jaune et périt en mai 1928.

Enfin, le virus responsable pour la fièvre jaune fut isolé en laboratoire et en peu de temps. Il a ensuite été démontré que le sérum des humains immunisés protégeait les singes contre l'infection.⁹

Conclusion

Dans quelle mesure des expériences faites sur des animaux ont-elles permis de découvrir des traitements salvateurs pour l'être humain ? L'historien de la médecine, Brandon Reines, met en lumière le véritable rôle de l'expérimentation animale pour entériner des hypothèses formulées par des cliniciens et des chirurgiens et ensuite reproduites par des chercheurs utilisant des animaux dans le but de "confirmer" ou de "valider" ce qui a déjà été observé dans un contexte clinique réel chez l'homme.¹⁰

Environ quatre millions d'animaux sont tués chaque année dans les laboratoires français (parmi les principaux utilisateurs en Europe), mais le gouvernement ne veut pas reconnaître l'importance et l'urgence d'examiner la (non)pertinence de l'expérimentation animale. Malgré plusieurs tentatives par certains élus, le gouvernement met un feu rouge à la proposition de créer une commission d'enquête ou une mission d'information sur ce sujet.

Références bibliographiques

1. Multi-scale hierarchical brain regions detect individual and interspecies variations of structural connectivity in macaque monkeys and humans - ScienceDirect
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1053811924003987>
2. The Organization of Dorsal Frontal Cortex in Humans and Macaques - PMC
<https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC3744647/>
3. https://one-voice.fr/app/uploads/2024/06/le_replacement_des_primates_dans_la_recherche_en_neurologie.pdf
4. Are Animal Models Relevant in Modern Psychiatry? - Psychiatric Times
<https://www.psychiatrictimes.com/view/are-animal-models-relevant-modern-psychiatry>
5. Van Regenmortel MH. Reductionism and complexity in molecular biology. Scientists now have the tools to unravel biological and overcome limitations of reductionism. EMBO Rep. 200;45:1016-1020.
6. Devons-nous à l'expérimentation animale les traitements de la maladie de Parkinson ?
<https://blogs.mediapart.fr/andre-menache/blog/121025/devons-nous-lExperimentation-animale-les-traitements-de-la-maladie-de-parkinson>
7. Devons-nous à l'expérimentation animale plusieurs prix Nobel ?

<https://blogs.mediapart.fr/andre-menache/blog/240925/devons-nous-l experimentation-animale-plusieurs-prix-nobel>

8. Hydroxychloroquine use against SARS-CoV-2 infection in non-human primates -
PubMed <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32698191/>
9. The Yellow Fever Vaccine: A History - PMC
<https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC2892770/>
10. Devons-nous à l'expérimentation animale nos soins médicaux ?
<https://blogs.mediapart.fr/andre-menache/blog/250725/devons-nous-l experimentation-animale-nos-soins-medicaux>

Centre national de primatologie

Concertation préalable du public - 16/10/2025 au 16/11/2025

Cahier d'acteur

Le point de vue du CVPA

Date : 11/11/2025

Organisation :



Le CVPA (Collectif Vauclusien de Protection Animale) est un collectif regroupant plus de 20 associations (départements 84, 13 et 30). C'est une association loi 1901 dont la vocation est d'assister les associations de protection animale sans distinction des animaux concernés mais aussi de s'impliquer dans des débats et actions au niveau national.

Ses membres sont principalement des APA (Associations de Protection Animale).

Contact

Dénomination : Collectif Vauclusien de Protection Animale

E-mail : collectif.vauclusien.p.a@gmail.com

Téléphone : 06 08 25 22 29

Site internet : <https://www.cvpa.net/>

POUR UNE RECHERCHE MÉDICALE FRANÇAISE PERFORMANTE, SOUVERAINE ET ÉTHIQUE

PREAMBULE

Le présent document a pour objet d'apporter un autre éclairage que celui présenté par le dossier de concertation élaboré par le CNRS, en pointant quelques-unes de ses lacunes, approximations, amalgames ou présentations orientées.

Nous nous efforçons de respecter la plus grande objectivité possible en fonction des informations dont nous disposons déjà ou qui sont mises à notre disposition, tout en ouvrant un champ de réflexion plus large que celui que nous présente le dossier de concertation.

Notre but est d'obtenir une remise en question de ce projet à la lumière des évolutions récentes et en cours pour mieux relancer la recherche médicale française sur ce qui nous semble être une meilleure trajectoire.

C'est la raison pour laquelle les points purement techniques concernant le projet ne seront pas abordés ici.

Nous nous positionnons comme force de proposition et évoquons, en fin de document, quelques pistes pour ouvrir la voie à une réflexion stratégique sur l'avenir de la recherche médicale en France que, naturellement, nous soutenons.

EXPOSE

Un projet fondé sur un postulat bien fragile

Tout le projet repose sur un postulat : “*L'utilisation de primates non humains (PNH) en recherche biomédicale est une nécessité absolue dans toute recherche menant à l'homme.*”

Cette assertion, qui claque comme une évidence dès la première page du dossier transmis le 21/10/2021 à la DGRI (Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation) en appui de la demande de financement, est bien loin de faire consensus au sein de la communauté scientifique, y compris internationale. Elle est pourtant assénée comme une vérité absolue et définitive aux fins d'écartier tout débat sur cette question et de passer à la suite.

Ce même dossier s'appuie explicitement sur le livre blanc du GDR BioSimia, rédigé en ... 2020 qui précise (en page 7) : “*Ce document fait l'état des lieux de la recherche française biomédicale utilisant les primates non-humains,*”

Ainsi, ce premier document, daté, ne s'inscrit pas dans une réflexion approfondie sur l'avenir de la recherche médicale, ni même sur les perspectives de l'expérimentation animale d'une façon générale. Non! Il restreint le champ de ses réflexions aux seuls PNH, sans prise en compte de l'évolution des méthodes non animales (NAMs) et sans mise en perspective de leurs évolutions.

Quant à la note de synthèse établie en réponse à la demande de la DGRI (formulée le 18 mars 2022) qui interrogeait sur "*l'évolution des besoins dans les années qui viennent*", la réponse ne manque pas de surprendre : "*Sachant les limites d'une enquête prospective, nous avons mené une enquête rétrospective sur la période de 20215 à 2019*". **L'absence d'analyse prospective ne peut être plus clairement assumée.**

Voilà sur quoi repose le projet qui nous est présenté aujourd'hui, fin 2025 !

Comment peut-on alors prétendre disposer d'une vision stratégique pour la recherche médicale de notre pays et, par suite, comment peut-on engager des projets dont la pertinence est loin d'être assurée alors que les enjeux sont considérables ?

L'émergence des méthodes non animales

On ne peut pas, aujourd'hui, se passer des modèles animaux, nous dit-on. Soit ! A condition de fermer les yeux sur la question morale!

Mais ne pas pouvoir s'en passer aujourd'hui ne signifie ni qu'on ne peut pas en réduire le nombre dès maintenant, ni qu'on ne pourra s'en passer totalement dans 5 ans, dans 10 ans.

Et quand on sait que près de 40 start-up s'appuyant sur les nouvelles technologies (organoïdes, organes sur puce, jumeaux, bio impression 3D, cultures cellulaires, ...) développent, en France, des méthodes n'utilisant pas les animaux, que la plupart d'entre elles ont vu le jour au cours des 15 dernières années et que l'appui de l'IA ouvre des perspectives encore plus prometteuses, bâtir un tel projet reposant sur "*une enquête rétrospective sur la période de 2015 à 2019*" ne prenant même pas en considération cette révolution en marche est plus que préoccupant.

Ces start-ups sont l'avenir de la recherche médicale. Nos voisins, qui investissent massivement sur ce secteur, semblent l'avoir mieux compris que nous.

Voulons-nous vraiment revivre l'histoire du Minitel, cette brillante technologie française longtemps soutenue en dépit de l'émergence d'internet pour aboutir à une dépendance quasi totale de notre pays vis-à-vis des géants étrangers. Ne peut-on pas tirer les enseignements de cette expérience-ci ?

Aveuglés par des considérations de court terme, **voulons-nous vraiment nous engager sur une stratégie perdante ?**

Vous avez dit souveraineté nationale ?

La souveraineté nationale est l'argument fort qui découle directement du postulat de base.

Cependant :

D'une part, dans la réponse du gouvernement à la question écrite du sénateur Benarroche (publiée le 27/03/2025) qui s'étonnait que la France soit déjà le plus grand « consommateur » de primates de l'UE, en « consommant » 4 fois plus que l'Allemagne, il lui a été répondu le 29/05/2025 (nécessairement sous la dictée du CNRS en tant que sachant) « *il faut préciser que les laboratoires allemands s'appuient sur les ressources françaises pour se fournir en primates ...* ».

Dès lors, qu'en est-il vraiment de la prétendue nécessité d'assurer la souveraineté nationale s'il est question de faire commerce de ces primates avec des laboratoires étrangers ?

D'autre part, la meilleure façon d'atteindre la souveraineté nationale par rapport aux primates ne serait-elle pas de faire en sorte de pouvoir s'en passer ? Et pour pouvoir s'en passer, quelle meilleure stratégie que de mettre le paquet sur le développement des NAMs (Non Animal Methods) comme l'ont compris certains de nos voisins ?

La question morale absente du débat

L'acceptabilité morale d'un tel projet et l'état de l'opinion publique sur cette question, que confirment sans équivoque les contributions massives sur la plate-forme participative (90% d'avis défavorables très souvent argumentés, même s'il ne s'agit pas là d'un sondage) ne devraient pas être ignorés.

La question morale n'est effleurée dans les documents de présentation du projet que sous la forme de vagues déclarations accrocheuses.

Ainsi, dans le dossier de concertation comme dans la synthèse, les expressions « *éthique* », « *respect du vivant* », « *science avec conscience* », « *La science peut avoir une conscience. Elle s'exerce ici, chaque jour* » ou encore « *au service du vivant* » reviennent de manière récurrente.

Ces mots, chargés de valeurs humanistes, ne sont employés ici que **comme des outils de communication** et non comme les fondements d'une véritable réflexion morale.

Et si l'expression “*bien être animal*” revient si souvent dans les divers documents ou les diverses prises de paroles, c'est que les porteurs du projet feignent de limiter leur responsabilité morale à ce qui se passe au sein du site de ROUSSET, se faisant discrets sur ce qu'il advient ensuite de ces malheureux “produits”.

Car oui, on nous parle de “production” ou de “produits”. La réification des animaux exploités est assez habituelle lorsqu'on veut faire oublier qu'il s'agit d'êtres sentients* : les objets ne souffrent pas !

Et on oublie pudiquement d'évoquer la nature et la gravité des protocoles, pourtant formellement définis :

- **Procédures légères**, entraînant un inconfort ou un stress temporaire;
- **Procédures modérées**, causant douleur ou souffrance durable ;
- **Procédures sévères**, susceptibles de provoquer une détresse aiguë, une douleur intense ou des lésions graves (parfois mort de l'animal au cours du projet en dehors des heures de travail);
- **Procédures sans réveil**, dans lesquelles l'animal est anesthésié puis euthanasié avant la fin de l'expérience (au terme de souffrances souvent insoutenables).

Peut-être les porteurs du projet considèrent-ils que la question morale serait hors du champ du projet d'élevage, d'autant qu'il n'y aurait pas, nous dit-on, d'expériences invasives faites sur le site de Rousset?

Quoi que!

Lors de la réunion publique du 5 novembre, la réponse apportée à cette question (des expériences invasives sont-elles réalisées à ROUSSET?) était beaucoup plus nuancée.

Et pour cause : dans le document transmis le 21/10/2021 à la DGRI, il est écrit pour justifier le choix du site de Rousset : "*Un grand nombre d'études biomédicales sont menées sur place, en immunologie, parasitologie, nutrition, imagerie, cardiologie et métabolisme ...*". Le problème n'est pas tant que de telles études soient menées sur le site de Rousset, le problème est la contradiction entre cet argument et ce qui nous est dit par ailleurs. Ceci entache la sincérité des arguments qui nous sont exposés.

En réalité, à présent que nous en savons beaucoup plus sur la sentience* des animaux, il est plus que temps de remettre en question certaines pratiques séculaires et des projets tels que celui du CNRS à Rousset offrent une excellente opportunité pour engager un tel débat.

Et si les défenseurs de ce projet prétendent, en tant que sachants, incarner la science, nous sommes une multitude à incarner la conscience.

(**sentience : capacité à ressentir les émotions, la douleur, le bien-être, etc., et à percevoir de façon subjective son environnement et ses expériences de vie - Larousse*)

« Bien-être animal » : de la théorie à la réalité

Éludant la question morale, le dossier de concertation et les différents intervenants soutenant le projet évoquent, comme un leitmotiv, la question du "*bien être animal*", comme si cela suffisait pour justifier moralement le projet.

Or, non seulement on peut difficilement parler de bien-être pour des animaux qui ne sont pas faits pour vivre en captivité (aussi dorées que soient les conditions de cette captivité) ni pour être utilisés comme modèles biologiques, mais de surcroît, certains témoignages accessibles

notamment sur le site de l'association Animal Testing ([Enquêtes – Animal Testing](#)) montrent que la réalité est bien éloignée des affirmations rassurantes qui nous sont prodiguées.

Expérimentation sur les grands singes

L'acceptabilité morale a conduit l'Europe à interdire l'utilisation des grands singes en 2010, suivie par les USA en 2015. Pourtant, parmi ces grands singes figurent les chimpanzés, qui présentent avec l'humain une similitude de 98.4 % et seraient, après l'humain lui-même, le meilleur modèle possible.

Si nous pouvons nous passer des chimpanzés pour des raisons morales, alors où faudrait-il placer le curseur pour décréter qu'en deçà de tel taux de similitude, les considérations morales ne priment plus alors que, nous le savons maintenant, tous les animaux vertébrés sont sentients* ?

Et pourquoi le niveau de proximité avec les humains (incluant non seulement sa proximité biologique mais aussi ses capacités cognitives ou sa conformation) serait-il le critère absolu pour décider que tel animal non humain est apte à fréquenter les laboratoires en tant qu'éprouvette vivante ?

Mais, lors de la réunion publique du 26 octobre à Marseille, nous a été proposée une autre explication : l'utilisation des chimpanzés serait interdite car il s'agit d'une espèce en voie de disparition.

Mais alors pourquoi utiliser les macaques à longue queue, classés sur la liste rouge des espèces en danger par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) depuis 2022 ?

En 2022, justement, le projet de ROUSSET n'était pas encore lancé. N'aurait-il pas été opportun, dès ce moment-là, de se poser la question de sa pertinence ?

La mauvaise représentativité des modèles animaux dans la recherche médicale

On nous explique que, de tous temps, l'homme a eu recours au modèle animal (cf. dossier de concertation - Chap. 1.1). Mais on ne nous dit pas à quel point **ce modèle animal, utilisé faute de mieux, est imparfait**.

Ses multiples faiblesses (taux d'échec élevé, temps de développement de nouveaux médicaments très longs, non transposabilité des résultats à l'homme pouvant entraîner des effets secondaires non détectés lors des essais précliniques et même cliniques, ...) ne sont pas détaillées ici. Mais elles sont bien connues des chercheurs eux-mêmes.

La société américaine Emulate a par exemple comparé les performances de tests de médicaments sur primates et sur organes sur puces et établi que dans le second cas, les résultats sont plus fiables et plus rapides (18 mois au lieu de cinq ans).

La discréption qui entoure les échecs de nombreuses expériences dont les résultats ne sont pas publiés entretient l'idée d'un modèle animal représentatif.

Mais nous ne sommes plus au temps de Claude BERNARD ! Nous disposons aujourd'hui de meilleurs modèles, plus fiables, plus reproductibles et qui deviendront de plus en plus performants et de moins en moins coûteux.

Le temps viendra où nous pourrons écrire : "*nous ne pouvons pas nous passer de modèles sur puces et autres organoïdes*". C'est en tout cas ce que laisse entendre le dossier publié par le CEA : [Organoïdes sur puces](#) qui entrevoit un "*changement de paradigme*".

Il appartient à la communauté scientifique, soutenue par une volonté politique éclairée, d'effectuer au plus vite la mutations vers de nouveaux modèles et de nouvelles technologies.

Si nous ne le faisons pas en France, d'autres le feront.

Un investissement (30 M€) très contestable en période de restrictions budgétaires

Ce projet a été lancé à une époque où les restrictions budgétaires n'étaient pas aussi prégnantes et où dominait encore la politique du « quoi qu'il en coûte ». Ce qui pouvait induire un certain manque de rigueur lors des prises de décisions.

De nos jours, il est de bon ton d'utiliser au mieux l'argent public et la question de sa bonne utilisation se pose avec acuité.

C'est aussi à ce titre qu'il est urgent de suspendre ce projet et de re-questionner sa pertinence, à la lumière non seulement des contraintes budgétaires, actuelles mais aussi de moyen/long terme.

La stimulation inopportune de la demande par l'abondance de l'offre

La stimulation de la demande par l'abondance de l'offre est un phénomène bien connu des économistes et auquel nous assistons au quotidien.

Il en serait de même pour cet élevage, qu'il faudrait bien continuer à exploiter alors que la demande s'éteindra progressivement (autre phénomène que connaissent bien les économistes).

Sauf qu'il ne s'agit pas ici de vêtements ou autres gadgets mais bien de la vie et de la souffrance d'être sentients* qui nous sont proches.

La subjectivité des informations

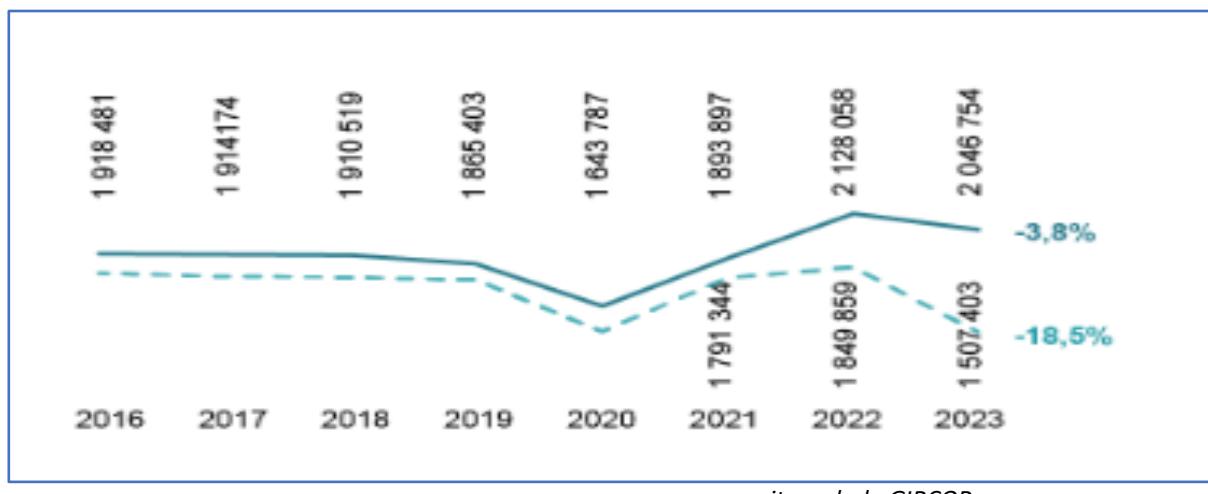
Il est bien difficile de connaître la vérité des chiffres, tant ceux-ci dépendent de la façon dont ils sont établis et/ou présentés.

Ainsi, le porteur du projet affirme (cf. L'essentiel du projet, page 7) que le nombre d'animaux testés diminue, indiquant “*qu'en 20 ans, le nombre d'animaux ... a nettement diminué. Cette tendance se poursuit ...*”.

Aucun nombre d'animaux n'est mentionné à l'appui de cette assertion, si ce n'est la part que représentent les primates, soit “*moins de 0.2%*”, présentation subjective visant clairement à minimiser, aux yeux du public, le nombre de primates impliqués.

Pourtant le GIRCOR, qui soutient l'expérimentation animale, affiche sur son site le diagramme ci-dessous qui montre que le nombre d'animaux utilisés est passé de 1,918 Millions en 2016 à 2,048 Millions en 2023. Il s'agit, sur la période, d'une progression de 7% !!!

Où est donc passée cette prétendue diminution?



CONCLUSION

Est-il raisonnable d'engager un projet stratégique sur des bases aussi sommaires initié en 2021 (sur les données datant de 2020), sans analyse prospective, sachant que le but ultime de la directive européenne est la fin de l'expérimentation animale ?

Que deviendraient les millions d'euros investis dans ce projet qui ancrerait la recherche médicale française sur une trajectoire sans avenir et ferait fi de la question morale.

Renoncer à un projet auquel on a pu croire n'est jamais facile. Il en va ainsi des nombreuses expériences qui, n'ayant abouti à rien, ont été abandonnées sans même faire l'objet d'une publication.

Il est encore temps de bâtir un avenir pour la recherche médicale française !

Ce que nous proposons :

- 1) Suspension immédiate du projet** avant d'engager de façon irréversible des fonds qui pourraient être mieux utilisés ailleurs
- 2) Constitution d'une commission indépendante** afin de réexaminer la pertinence du projet dans un contexte actualisé intégrant en particulier une vision prospective des besoins.
- 3) Réallocation des fonds prévus pour l'investissement (31M€) vers**
 - a) le développement des NAMs, plus fiables, potentiellement plus économiques et plus éthiques.
 - b) la mise en conformité de la station actuelle et sa transformation en sanctuaire
- 4) Réallocation des frais de fonctionnement (5 M€/an) vers**
 - a) le fonctionnement de la station actuelle et du sanctuaire intégré
 - b) le renforcement des moyens dédiés à FC3R
- 5) Réflexion stratégique sur la constitution de pôles d'excellence en France** impliquant des acteurs tels que chercheurs, start-up, clients.
- 6) Formation des chercheurs aux méthodes non animales et à leur développement.**
- 7) Réalisation d'un audit sur le fonctionnement des Comités d'Éthique** par une commission indépendante.

Centre national de primatologie

Concertation préalable du public - 16/10/2025 au 16/11/2025

Cahier d'acteur

Le point de vue de *PETA France*

Date : 16/11/2025

Organisation



PETA (*People for the Ethical Treatment of Animals*) France est une association à but non lucratif dédiée à établir et protéger les droits de tous les animaux. Les animaux sont capables de ressentir la souffrance et ont un intérêt à disposer de leur propre vie. Ils ne sont pas faits pour être utilisés, que ce soit pour l'alimentation, l'habillement, l'expérimentation, les loisirs, ou toute autre raison. PETA agit via la sensibilisation, la recherche, l'activisme, la collaboration avec des personnalités, ainsi que des campagnes.

Contact

Dénomination : PETA France

E-mail : Info@petafrance.com

Téléphone : +33 (0) 1 70 77 83 28

Site internet : www.PETAFrance.com

En bref

Le projet d'agrandissement de la Station de Primatologie (SdP) pour créer un Centre national de primatologie (CNP) à Rousset, pour un montant supérieur à 30 millions d'euros, va à l'encontre des progrès scientifiques mondiaux et des engagements de l'UE en faveur du remplacement de l'utilisation des animaux dans la recherche. Les primates n'ont pas de valeur prédictive pour l'être humain : en effet, leur utilisation a conduit à des résultats trompeurs et à des échecs médicamenteux catastrophiques, documentés dans les pages suivantes. Cette extension ancrerait la dépendance de la France à un modèle dépassé, renforcerait ses liens avec un commerce à haut risque de macaques en voie de disparition et amplifierait les risques de zoonoses, de résistance aux antimicrobiens et de contamination de l'environnement. Une vie en captivité ne permet pas de répondre aux besoins complexes des primates et entraîne de graves dommages psychologiques. Alors que #¹, ce projet est une régression sur le plan scientifique, indéfendable sur le plan éthique et en décalage avec la réalité politique. La France devrait être à la pointe de l'innovation en investissant dans des méthodes de recherche pertinentes pour l'être humain, et non dans un système que le reste du monde est en train d'abandonner.

Exposé

PETA France s'oppose à l'extension de l'élevage de primates à Rousset. Alors que des pays réorientent des fonds vers des méthodes modernes et innovantes, la France s'apprêterait de tripler le nombre de primates détenus à Rousset, financé par des fonds publics à hauteur de plus de 30 millions d'euros. Ce projet est scientifiquement rétrograde, contraire à la directive 2010/63/UE et créerait des risques pour la santé publique, la conservation et l'environnement. Il va directement à l'encontre de l'opinion publique et infligerait des souffrances intolérables à 1.800 primates.

1. Un recul face à l'innovation

En octobre 2025, le Sénat néerlandais a voté en faveur de la suppression progressive du financement public des expériences sur les primates au *Biomedical Primate Research Centre*, une structure d'élevage et de recherche abritant plus de 900 primates. Au cours des cinq

¹ IPSOS (2023), [Rapport avril 2023](#), *Les Français et l'Expérimentation animale*.

prochaines années, environ 12,5 millions d'euros par an seront réorientés vers des méthodes de recherche innovantes et adaptées à l'être humain². Les États-Unis s'éloignent également de l'expérimentation sur les primates : les agences fédérales investissent de plus en plus dans les méthodes sans animaux³, et une coalition locale a récemment empêché la construction d'un nouveau centre d'élevage de primates⁴, preuve que l'opinion publique et l'innovation scientifique s'harmonisent en faveur d'une science éthique et pertinente pour l'être humain. Dans ce contexte, le projet de la France (financé par des fonds publics à hauteur de plus de 30 millions d'euros) de tripler le nombre de primates détenus à Rousset contraste fortement avec les tendances mondiales et l'opposition croissante du public. L'agrandissement d'un élevage de primates est aujourd'hui non seulement scientifiquement rétrograde, mais également indéfendable sur les plans politique et éthique.

L'extension prévue est en contradiction directe avec l'obligation pour les États membres, énoncée dans la directive 2010/63/UE, de participer à la mise au point et à la validation de méthodes non animales avec l'objectif final de totalement remplacer l'expérimentation animale⁵. Plutôt que de réduire la dépendance vis-à-vis des primates non humains, ce projet la renforcera. L'expansion de tels centres perpétue un cercle vicieux : une fois que les infrastructures, le personnel et les colonies de reproduction sont en place, l'inertie économique et institutionnelle rend plus facile la poursuite de l'utilisation d'animaux que l'investissement dans des approches modernes pertinentes pour l'être humain. Ce faisant, la France risque de s'enfermer dans un modèle scientifiquement dépassé que d'autres nations sont en train d'abandonner.

2. Contestabilité scientifique du modèle primate

Les primates ne constituent pas un modèle pertinent pour étudier la biologie et les maladies humaines, comme le démontreront les exemples suivants. Les affirmations selon lesquelles l'agrandissement de la station de primatologie de Rousset favoriserait la recherche

² Physicians Committee for Responsible Medicine, *Dutch Senate Votes to Shift Public Funding From Primate Experiments to Human-Focused Research*. [Communiqué du 3 novembre 2025](#).

³ Par exemple le *NIH Funding Announcements to Align with NIH Initiative to Prioritize Human-based Research*. [Annonce de 10 juillet 2025](#).

⁴ Species Unite (2024), *30,000 Monkeys* ([Film documentaire](#)).

⁵ Considérant 10 et Art. 47 de la Directive 2010/63/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

scientifique, notamment dans les domaines des neurosciences et du traitement des maladies neurodégénératives, ne sont pas justifiées scientifiquement. Ironiquement, c'est précisément le système que la recherche sur les primates cherche à modéliser, à savoir le cerveau humain, qui présente les plus grandes différences d'une espèce à l'autre, ce qui rend ces expériences fondamentalement limitées et souvent trompeuses. Le cerveau humain peut désormais être étudié de manière non invasive à l'aide de scanners⁶, comme le scanner IRM du projet Iseult, installé au CEA, qui est le plus puissant au monde⁷. Ces scanners permettent d'observer le cerveau conscient pendant qu'il réalise une variété de tâches cognitives dont les singes ne sont même pas capables. Les progrès les plus significatifs dans la compréhension des maladies neurologiques telles que la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson proviennent de l'étude des patients, de leur famille et des tissus humains. En revanche, des centaines de médicaments contre les accidents vasculaires cérébraux et d'autres troubles cérébraux qui semblaient prometteurs lors des tests sur les primates et d'autres animaux ont échoué, voire nui aux patients, une fois arrivés au stade des essais cliniques⁸.

Les singes sont également largement utilisés pour évaluer la sécurité des médicaments. Pourtant, de nombreux médicaments jugés sans danger pour les primates ont fini par blesser ou tuer des êtres humains. Vioxx, un médicament contre l'arthrite retiré du marché en 2004, a tué jusqu'à 140 000 personnes – la plus grande catastrophe pharmaceutique de l'histoire – après avoir été jugé sans danger chez les singes⁹. Quant au traitement hormonal substitutif (THS), administré à des millions de femmes sur la base de recherches menées sur des singes, il s'est avéré qu'il augmentait plutôt que diminuait les risques de maladies cardiaques et d'accidents vasculaires cérébraux, ainsi que le risque de cancer du sein et de l'ovaire. Le THS a causé 20 000 cas de cancer du sein en Grande-Bretagne en une décennie, ainsi que 1 300 cas de cancer de l'ovaire depuis 1991¹⁰.

3. Les risques en termes de conservation et de chaîne d'approvisionnement

⁶ Kim, B. et al. (2021), *A brief review of non-invasive brain imaging technologies and the near-infrared optical bioimaging*. Applied microscopy vol. 51, 1 9. 25 juin. 2021, doi:10.1186/s42649-021-00058-7.

⁷ CEA, *Première mondiale : le cerveau dévoilé comme jamais grâce à l'IRM le plus puissant au monde*, Communiqué de presse du 2 avril 2024.

⁸ Narayan, S. et al. (2021), *Preclinical animal studies in ischemic stroke: Challenges and some solutions*. Animal models and experimental medicine vol. 4, 2 104-115. 23 avril 2021, doi:10.1002/ame2.12166.

⁹ Prakash, S. et Valentine, V. (2007) *Timeline: The Rise and Fall of Vioxx*. NPR, 10 Nov 2007.

¹⁰ Beral, V. et Million Women Study Collaborators (2003), *Breast cancer and hormone-replacement therapy in the Million Women Study*. Lancet vol. 362, 9382 (2003): 419-27. doi:10.1016/s0140-6736(03)14065-2.

La SdP n'héberge actuellement pas de macaques cynomolgus, également appelés macaques à longue queue ou macaque crabier. Or, cette espèce serait au centre du projet d'élevage proposé. Afin de constituer la colonie de reproduction, la France a conclu un contrat pluriannuel avec un fournisseur de l'île Maurice pour l'achat de 341 femelles et 32 mâles.

Une enquête menée en 2023 par One Voice a révélé que des macaques à longue queue sauvages à l'île Maurice continuent d'être attrapés en forêt et acheminés vers des élevages, faussement étiquetés comme « élevés en captivité »¹¹. Un trafic similaire d'animaux capturés dans la nature a été documenté au Cambodge et au Vietnam¹², contribuant au reclassement de l'espèce dans la catégorie « en danger » sur la liste rouge de l'IUCN¹³.

La création de nouvelles ressources nationales ne résout pas ce problème ; elle ne fait que prolonger le même système défaillant. Une fois établies, ces colonies perpétuent la demande d'animaux fondateurs, maintiennent les incitations commerciales à la capture d'animaux sauvages et normalisent un commerce mondial non durable. L'expansion de la SdP renforcerait les liens de la France avec une chaîne d'approvisionnement opaque et à haut risque qui a déjà conduit l'un des primates les plus importants sur le plan écologique d'Asie vers l'extinction.

4. Les risques pour la santé publique

Si ce projet était mené à bien, il augmenterait les risques de transmission de maladies zoonotiques et compromettrait l'intégrité de la recherche scientifique. Les primates non humains peuvent être porteurs d'un large éventail d'agents pathogènes transmissibles à l'humain, notamment les shigelles, les salmonelles, le virus de l'herpès B et le bacille de Koch (ou *Mycobacterium tuberculosis*)¹⁴.

Ces risques sont particulièrement élevés dans les populations importées. Même de brèves défaillances dans le dépistage peuvent avoir de graves conséquences, introduisant de nouveaux agents pathogènes dans les colonies de laboratoire, interrompant les études et

¹¹ One Voice, *Expérimentation Animale : Enquête Inédite De One Voice À Maurice Dans Les Élevages De Macaques À Longue Queue*. [Enquête de 2023](#).

¹² PETA États-Unis, *Vietnam's Macaque Trade. Inconsistencies, Manipulated Inventory, and Zoonotic Risks*. [Rapport de mai 2025](#) ; US DOJ [Press Release 16 Nov 2022](#), *Cambodian Officials and Six Co-conspirators Indicted for Taking Part in Primate Smuggling Scheme*.

¹³ Hansen, M.F., et al. (2025), *Macaca fascicularis. The IUCN Red List of Threatened Species 2025*, doi:10.2305/IUCN.UK.2025-2.RLTS.T12551A273015436.RLTS.T12551A273015436.en.

¹⁴ US Centers for Disease Control and Prevention (CDC), [Bringing a Nonhuman Primate in the US](#), 7 avril 2025.

mettant en danger le personnel. En 2023, une épidémie de tuberculose a été signalée dans un centre d'élevage à l'île Maurice¹⁵. Dans le Michigan, des singes importés ont été testés positifs à la tuberculose seulement après leur arrivée dans un laboratoire, à l'issue d'une quarantaine fédérale de 31 jours en Floride, et au moins deux employés du laboratoire ont été infectés¹⁶. Les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis (ou CDC) ont depuis mis en garde contre une forte augmentation des expéditions de singes positifs à la tuberculose entre 2021 et 2023¹⁷, preuve que les protocoles de dépistage sont défaillants.

Des études récentes ont révélé la présence d'infections hépatiques généralisées, souvent non détectées, chez les macaques cynomolgus. Dans le cadre d'une enquête, des anticorps contre l'hépatite E ont été trouvés chez presque tous les macaques importés¹⁸, et une nouvelle souche d'hépatite A provenant de l'île Maurice est passée inaperçue lors des tests de dépistage standard¹⁹. Dans une autre étude sur la toxicité, des infections par le virus de l'hépatite A ont été confondues avec des lésions hépatiques d'origine médicamenteuse, invalidant ainsi les données²⁰. Ces découvertes révèlent un risque double : les singes importés sont non seulement porteurs de maladies infectieuses, mais ils compromettent également la science même que le CNRS envisage aujourd'hui de développer à Rousset.

L'utilisation systématique d'antibiotiques dans les colonies d'élevage de primates favorise la résistance antimicrobienne²¹, transformant ces centres en incubateurs de bactéries dangereuses et résistantes aux médicaments, notamment le *Staphylococcus aureus* résistant

¹⁵ PETA États-Unis, [Communiqué](#) 5 juin 2023, *Tuberculosis Outbreak in Second-Largest Monkey-Exporting Country Prompts Call for a Ban From Animal Protection Groups*.

¹⁶ Hicks, J., *Infected monkeys at Michigan research lab threaten health and science*. [M Live](#) 21 juin 2023.

¹⁷ Swisher, S. D. et al. (2024). *Outbreak of Mycobacterium orygis in a Shipment of Cynomolgus Macaques Imported from Southeast Asia - United States*, February-May 2023. MMWR. Morbidity and mortality weekly report, 73(7), 145–148, doi: 10.15585/mmwr.mm7307a2

¹⁸ Zhang, W. et al. (2019). *High Prevalence of Hepatitis E Virus Infection in Imported Cynomolgus Monkeys in Japan*. Japanese journal of infectious diseases, 72(6), 429–43, doi:10.7883/yoken.JJID.2019.129.

¹⁹ Mecklenburg, L. et al. (2024). *A new genotype of hepatitis A virus causing transient liver enzyme elevations in Mauritius-origin laboratory-housed Macaca fascicularis*. Veterinary pathology, 61(3), 488–496, doi:10.1177/03009858231209691.

²⁰ Powell, C. J. et al. (2024). *Hepatitis A Virus Infection in Cynomolgus Monkeys Confounds the Safety Evaluation of a Drug Candidate*. International journal of toxicology, 43(4), 368–376, doi: 10.1177/10915818241237992.

²¹ Kim J, et al. (2020), *Antimicrobial stewardship in captive monkeys*. In: Neglected Diseases in Monkeys: From the Monkey-Human Interface to One Health. Springer Int Publishing:141-170. doi:10.1007/978-3-030-52283-4_7.

à la vancomycine (VRSA) détecté chez des singes importés de l'île Maurice²². Ces bactéries peuvent se propager aux travailleurs, à la population et à l'environnement plus large.

5. Les risques environnementaux

La détention de près de 1 800 macaques générera des volumes importants de déchets biologiques dangereux. Les infections causées par les *Campylobacter*, les shigelles, les *Giardia*, les salmonelles et la *E. coli* sont non seulement courantes, mais les réinfections sont fréquentes. Les macaques en captivité souffrent souvent de diarrhées chroniques, ce qui entraîne une charge microbienne élevée dans les matières fécales²³. Ces déchets peuvent contaminer les eaux de ruissellement, entraînant des risques de transmission d'agents pathogènes au-delà de l'installation. Cela pose particulièrement problème dans le projet proposé, car l'installation est construite au bord de la rivière Arc et au moins un des bâtiments abritant les primates se trouve dans une zone à haut risque d'inondation.

L'odeur forte des déchets et les résidus organiques attirent les insectes et les animaux sauvages charognards, ce qui amplifie davantage les risques pour l'environnement et la santé publique des populations environnantes.

6. La souffrance des primates et l'opinion publique

Même les « meilleures » conditions d'hébergement dans un élevage ne peuvent répondre aux besoins cognitifs, sociaux ou spatiaux de ces primates intelligents et à la longue durée de vie. Leur vie n'est qu'enfermement, manipulation et restriction. Un stress chronique et inévitable devient la norme. Au fil du temps, un taux élevé d'hormones de stress perturbe les systèmes immunitaire et métabolique, laissant le corps dans un état d'épuisement physiologique permanent²⁴.

Cette dégradation psychologique et physique se manifeste par des traumatismes visibles : ils tournent en rond, se balancent d'avant en arrière, s'arrachent les poils, se mordent les

²² Bochart, et al. (2023), *Identification of Vancomycin Resistance in Methicillin-resistant *Staphylococcus aureus* in two macaque species and decolonization and long-term prevention of recolonization in Cynomolgus Macaques (*Macaca fascicularis*)*. Frontiers in immunology vol. 14 1244637. doi:10.3389/fimmu.2023.1244637.

²³ Koo BS, et al. (2020), *Idiopathic chronic diarrhea associated with dysbiosis in a captive cynomolgus macaque (*Macaca fascicularis*)*. J Med Primatol. 49(1):56-59. doi: 10.1111/jmp.12447.

²⁴ Novak, M et al. (2013), *Stress, the HPA axis, and nonhuman primate wellbeing: A review*. Applied Animal Behaviour Science, 143(2-4), p.135-149.

membres, mangent les excréments ou les étaient partout²⁵. Il ne s'agit pas là de « comportements » à gérer, mais de symptômes de désespoir. Une telle souffrance est inhérente à la captivité et ne fera que se répéter si l'agrandissement de l'élevage de primates à Rousset se concrétise.

Les expériences sur les primates font partie des procédures les moins acceptées par l'opinion publique française. 81 % des Français et Françaises pensent que les expériences sur les primates non humains devraient être interdites, et quatre sur cinq souhaitent la fermeture des élevages de primates existants en France²⁶. En d'autres termes, le projet d'agrandissement de l'élevage de primates à Rousset va directement à l'encontre de l'opinion publique.

Conclusion

L'agrandissement de la station de primates à Rousset constituerait un recul pour la science, l'éthique et la politique publique. Il renforcerait la dépendance à un modèle obsolète qui ne permet pas de prédire les résultats chez l'être humain, perpétuerait un commerce à haut risque de macaques menacés d'extinction et exposerait la France à des maladies zoonotiques, à la résistance aux antimicrobiens et à des risques environnementaux. La captivité inflige de graves dommages psychologiques aux primates, et ce projet va à l'encontre de l'opposition massive de l'opinion publique. À l'heure où la recherche s'oriente vers des méthodes innovantes et pertinentes pour l'être humain, la France devrait montrer l'exemple, et non rester à la traîne, en investissant dans des technologies qui font progresser la science sans cruauté. L'avenir de la recherche est centré sur l'être humain ; cet agrandissement de la station des primates appartient donc au passé.

²⁵ Lutz, C. K., et al. (2022). *Nonhuman primate abnormal behavior: Etiology, assessment, and treatment*. American journal of primatology, 84(6), doi:10.1002/ajp.23380.

²⁶ IPSOS (2023), [Rapport avril 2023, Les Français et l'Expérimentation animale](#).



Centre national de primatologie

Concertation préalable du public - 16/10/2025 au 16/11/2025

Cahier d'acteur

Le point de vue de Transcience

Date : 10/11/2025

Organisation



L'Association Transcience a pour objet de soutenir par tous moyens légaux la transition vers une recherche scientifique sans utilisation d'animaux notamment par la promotion de nouvelles approches méthodologiques de recherche innovantes assurant une meilleure prédictibilité dans le domaine de la santé humaine et animale. Elle a également pour objet de contribuer à une protection accrue des animaux encore utilisés à des fins scientifiques ou éducatives et de veiller à ce que la législation et la réglementation européennes et nationales actuellement en vigueur soient rigoureusement appliquées, tant dans l'intérêt des animaux eux-mêmes que pour la réalisation optimale des procédures.

Contact

Dénomination : Muriel Obriet / Roland Cash

E-mail : transcience@orange.fr

Téléphone : 06 03 50 89 39 / 06 07 94 45 86

Site internet : <https://transcience.fr>

En bref

Entre 2020 et 2022, il était assez facile d'obtenir des aides financières de l'Etat dès lors que le mot « Covid » était prononcé. C'est bien cette « crise » qui a permis à des chercheurs utilisateurs de primates d'évoquer une pénurie globale en France. Or les données disponibles et les comparaisons entre pays ne valident pas ce constat. Se pose également la question des critères de financement du projet par France 2030 au titre d'un « investissement stratégique » du volet santé. Bien que l'argument selon lequel *"dans certains domaines, on ne peut pas se passer des animaux et spécifiquement des primates"* ne soit pas faux, il ne saurait justifier un projet d'une telle dimension sans qu'une analyse prospective rigoureuse des besoins n'ait été réalisée en amont. D'autant que nos voisins en utilisent beaucoup moins pour de meilleurs résultats. D'ailleurs pourquoi ceux-ci n'ont-ils pas considéré que l'élevage de primates était une question de souveraineté nationale ?

On déplore aussi qu'aucune réflexion éthique n'ait été lancée en amont, se basant par exemple sur le considérant n° 17 de la directive européenne 2010/63/UE.

Dans le contexte budgétaire extrêmement contraint que la France connaît, lancer un projet de cette envergure (31 M d'euros d'investissement, 5,1 M par an de frais de fonctionnement) en le fondant sur un argumentaire incomplet et fluctuant, et un processus de décision opaque, paraît extravagant. Une réévaluation s'impose, assise sur une expertise indépendante.

Exposé

La lecture des documents publiés par le CNRS et de ceux dont nous avons pu obtenir communication par le SGPI¹ nous amène au constat que pour obtenir une subvention dans le cadre du programme France 2030, le porteur du projet a largement « dramatisé » la situation en utilisant la terminologie que l'on trouve dans d'autres domaines d'activité réellement stratégiques pour la Nation (ressources énergétiques, approvisionnement en denrées alimentaires et en médicaments de première nécessité, défense nationale...). Il a par ailleurs largement surestimé le rôle que pourrait jouer l'utilisation des primates dans la recherche

¹ Sachant que nous sommes encore en attente de certains documents demandés au SGPI et à l'ANR. Nous observons par ailleurs que le CNRS n'a pas mis ces documents en ligne contrairement à ce qu'il avait répondu à plusieurs questions posées sur la plateforme.

biomédicale et la découverte de futurs traitements dans les années à venir au regard des évolutions technologiques rapides dans les méthodes non-animales.

Aucun autre pays européen – bien que tous aient été touchés par la crise du Covid 19 – n'a élevé les primates destinés à la recherche au rang de « ressource stratégique » nécessitant des investissements publics massifs pour en développer la production.

Par ailleurs, l'ambiguïté est entretenue afin que le projet apparaisse le plus « vertueux » possible vis-à-vis du bien-être des animaux. En effet, tant dans les documents que dans les réponses du CNRS, seules les conditions de vie des primates à l'intérieur du centre « modèle » du Rousset - dans lequel aucune expérience intrusive ne sera réalisée - sont abordées. En revanche, il s'abstient de répondre aux questions portant sur les procédures auxquelles seront soumis les primates qui vont être vendus. Or on ne peut pas évaluer la pertinence de ce projet en le détachant des questions soulevées par l'expérimentation animale puisque l'élevage en est l'un des maillons.

I – Notre analyse du projet

1) L'absence d'étude prospective

Sur la base des différents documents dont nous disposons à ce jour, ce projet pourtant qualifié « d'investissement stratégique » n'a pas donné lieu à une étude prospective menée par des experts indépendants.

Une telle étude aurait supposé (avec l'utilisation des méthodes appropriées) :

- d'analyser l'état actuel du marché et ses dynamiques,
- d'estimer la demande future et construire des scénarios contrastés,
- de proposer une stratégie d'investissement incluant des options en matière de dimensionnement en commençant par une option minimale (par exemple la rénovation de l'existant), avant d'envisager éventuellement des agrandissements en fonction de l'évolution du contexte.

La simple prévision des besoins aurait nécessité de connaître :

- Variables quantitatives
 - Nombre de projets scientifiques utilisant des primates (par an, par discipline)
 - Nombre moyen d'animaux par projet (par espèce)
 - Durée moyenne d'hébergement

- Taux de dépendance à l'importation pour chaque espèce (et risques géopolitiques associés)
- Evolution du contexte
 - Évolutions réglementaires européennes
 - Acceptabilité sociale et éthique
 - Stratégies des autres pays européens (coopération ou concurrence, développement des alternatives)
 - Innovation scientifique (vitesse de remplacement des modèles animaux par les modèles et outils *in vitro* et *in silico*)

2) Des estimations fluctuantes, un cadre de référence à géométrie variable

Le tableau ci-après résume l'évolution des estimations des « besoins », la première mention de cette « pénurie » figurant dans le Livre blanc du GDR BioSimia en 2020.

	Besoins annuels en recherche en France	Champ	« Production » projetée pour le centre du Rousset
Livre blanc BioSimia, 2020	20 à 40 rhesus 200 à 300 cynomolgus 10 à 20 babouins Une centaine de marmousets	Laboratoires publics	
Dossier de demande de subvention du CNRS, octobre 2021	Besoins estimés par une enquête rétrospective sur les années 2015-2019	Recherche académique et industrielle des EPST et EPIC	50 rhesus 300 cynomolgus (soit 40% des besoins nationaux)... jusqu'à 800 (option) 50 babouins olive + Hébergement de 1000 marmousets
Contrat ANR/CNRS, mars 2023		Recherche académique des EPST et EPIC	50 rhesus 300 cynomolgus (soit 50% des besoins nationaux) 50 babouins olive 25-30 marmousets + Hébergement de vervets
Dossier de concertation du CNRS, octobre 2025		Recherche académique	24 rhesus 202 cynomolgus (35% des besoins nationaux) 24 babouins olive

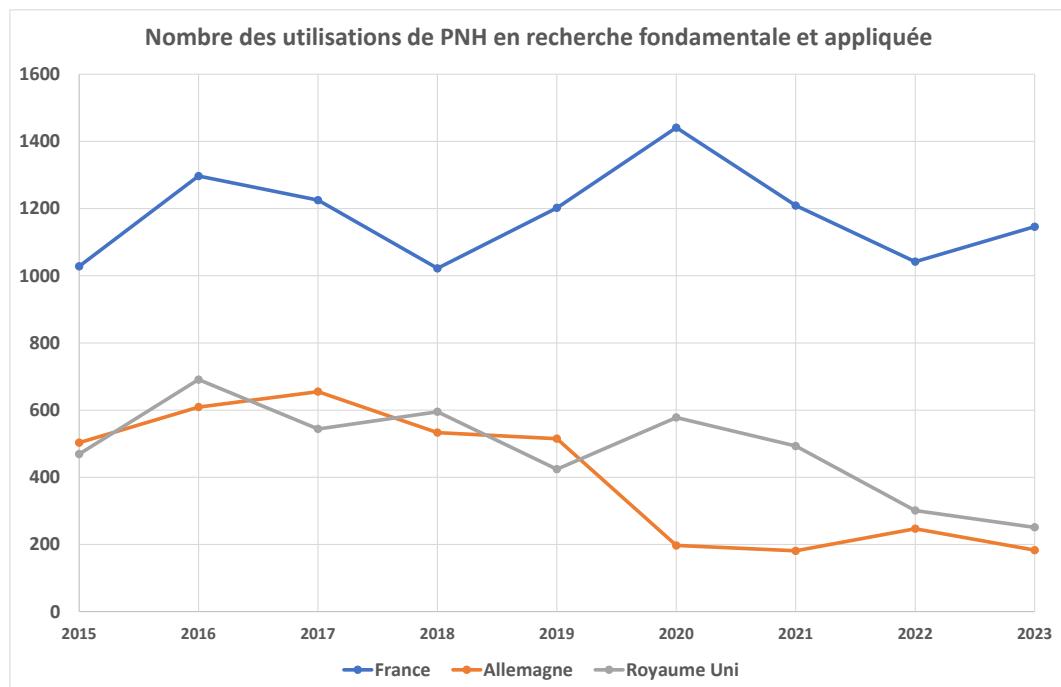
- On note ainsi d'importantes différences d'évaluation des besoins par espèces en fonction des dates et du type de documents. Dans certains d'entre eux, est évoquée une crise conjoncturelle (crise du Covid, arrêt des exportations chinoises de macaques

rhésus), dans d'autres sont évoquées des causes structurelles sans qu'aucune référence ne soit fournie.

- En fonction des documents, il est tantôt question des besoins de la recherche académique uniquement, tantôt de la recherche académique et industrielle. Ponctuellement est évoquée la possibilité de répondre aux besoins de centres de recherche européens.... Le pourcentage de couverture des besoins en cynomolgus varie. Certaines espèces comme les marmousets ou les vervets disparaissent *in fine* du projet.
- On relèvera qu'il n'est question de produire chaque année que 24 macaques rhésus alors même qu'il nous est expliqué dans le dossier que la pénurie s'est révélée quand la Chine a cessé ses exportations de macaques rhésus...

3) Comparaisons avec l'Allemagne et le Royaume-Uni

- Le graphique suivant indique comment ont évolué les nombres d'utilisations de primates non-humains pour la recherche en France, en Allemagne et au Royaume-Uni entre 2015 et 2023².



² Sources :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enquete-statistique-sur-l-utilisation-des-animaux-des-fins-scientifiques-46270>

<https://www.gov.uk/government/collections/animals-in-science-statistics>

<https://www.bf3r.de/angebote/versuchstierzahlen/>

- Ces données montrent que :
 - La pénurie de primates non-humains qu'aurait connue la France à la suite de la pandémie de Covid d'après les documents consultés et son amplification prévue à partir de 2023 ne se vérifient pas dans les données.
 - La France a utilisé en 2023 6,3 fois plus de primates non-humains que l'Allemagne et 4,6 fois plus que le Royaume-Uni. Une telle différence aurait dû être interrogée.
 - En tendance, les données d'utilisation en France sont stables dans le temps, alors qu'elles diminuent dans les deux autres pays entre 2017 et 2023 : - 72% en Allemagne, -54% au Royaume-Uni. Ces deux pays ont pourtant une activité de recherche plus dynamique qu'en France.

4) Les incohérences/insuffisances du dossier de subvention

- Selon le dossier de subvention, la vocation du CNP est tout autant de fournir la recherche académique que non académique, la recherche française ou européenne : or le fait d'envisager de vendre ces primates à nos voisins est contradictoire avec l'argument selon lequel cet élevage correspondrait à un investissement stratégique censé assurer la souveraineté de la recherche publique française...
- Dans la liste des domaines utilisateurs de primates, est citée la toxicologie qui n'est pas liée à la recherche académique mais qui effectivement est très « consommatrice » notamment de macaques cynomolgus.
- Mener une réflexion éthique aurait demandé de s'interroger sur la légitimité d'utiliser, de faire souffrir et de tuer des animaux hautement développés sur les plans émotionnel et cognitif à des fins scientifiques. Or la réflexion présentée dans le dossier se contente d'aborder l'évaluation des projets utilisant des animaux et la manière dont ceux-ci vont être traités pendant les procédures (application de la règle des 3R). Il s'agit là de bonnes pratiques professionnelles mais non d'une réflexion éthique.

5) Modalités d'attribution de la subvention et suivi du projet

- Au regard d'autres investissements « stratégiques » financés par le volet santé du programme France 2030 et des objectifs de celui-ci, on ne comprend pas sur quels critères ce projet a pu être soutenu. Le CNRS cite l'un des objectifs du volet santé qui

est de trouver 20 futurs biomédicaments... Or produire des centaines de primates ne dit rien de la manière dont ils seront utilisés par les centres de recherche publics et privés et des résultats des projets dans lesquels ils seront impliqués.

- On constate que le projet s'est bien modifié au fil du temps. Quelles sont les raisons qui expliquent ces changements sachant qu'en 2021, le CNRS semblait très sûr des besoins évalués via l'enquête menée par les « experts » du GDR BioSimia ? De nouvelles considérations auraient-elles été prises en compte ? Le calendrier initial n'a pas été respecté non plus. Qu'en est-il du suivi du processus par l'ANR (prévu par le contrat signé en 2023) ? Le montant de la subvention doit-il être révisé sachant que certaines options du projet semblent avoir été abandonnées ?

II – Nos réflexions sur la pertinence de ce projet

- **Le taux de publication versus l'évaluation scientifique des projets**

Le taux de publication dans des revues à comité de lecture des résultats de projets ayant utilisé des primates en France entre 2016 et 2019 n'est que de 56%³. Un si faible taux montre que l'évaluation des projets en amont pourrait être grandement améliorée pour s'assurer de la pertinence et de la faisabilité des projets soumis. *De facto*, une évaluation scientifique plus rigoureuse réduirait le nombre d'animaux utilisés. Les 44% de projets n'ayant pas donné lieu à publication avaient prévu d'utiliser plus de 2 000 primates et une grande proportion d'entre eux ont donc été mis à mort pour rien.

- **Pour quel impact économique à moyen terme ?**

Même si le chiffre d'affaires lié aux activités de l'expérimentation animale est encore élevé au niveau mondial, un ralentissement de sa croissance s'amorce depuis plusieurs années au profit des méthodes non animales : selon une étude américaine⁴, le marché mondial des tests sur les animaux était évalué en 2019 à 10,7 Mds \$ et celui des méthodes alternatives à 1,1 Mds \$. Mais la comparaison des taux de croissance annuels est largement favorable aux méthodes sans animaux : pour la période

³ Cash R, Courtot L, Investigation of the Publication Rate of Recent Research Projects Using Non-Human Primates in France, ALTEX 2025, 42(4), 667-678

⁴ Animal testing and non-animal alternative testing market, Business Research Company, 2024

2023/2028, ce taux est de 1% pour l'expérimentation contre 6,3% pour les méthodes alternatives.

- **Qu'en pensent les citoyens ?**

Les citoyens français comme européens sont majoritairement défavorables à l'expérimentation animale comme le révèlent toutes les enquêtes d'opinion réalisées ces dernières années⁵.

Et cette opposition est plus forte en ce qui concerne les primates, ce que relevait déjà le législateur dans la directive de 2010 : « [...] *l'utilisation des primates non humains préoccupe au plus haut point les citoyens [...]* » (considérant n°17).

- **Une évolution de la réglementation dans les années à venir**

La Commission Européenne a lancé des travaux pour une feuille de route vers la fin de l'expérimentation animale pour les tests de sécurité des substances chimiques qui devrait être finalisée début 2026. Parmi les pistes de travail figure l'abandon de l'utilisation d'une « seconde espèce » (chien ou primate) dans certains tests de toxicologie. De son côté, l'Agence européenne du médicament (EMA) vient de lancer une enquête sur l'utilisation des primates dans le développement des médicaments et sur les possibilités de remplacement.

On relèvera également que le parlement néerlandais a voté en première lecture en juillet 2025 l'arrêt du financement du Centre de recherche biomédicale sur les primates à partir de 2030.

En septembre 2021, le Parlement européen avait voté - à la quasi-unanimité - une résolution⁶ visant à inciter les gouvernements des Etats membres à accélérer la transition vers une recherche non animale.

Ce paramètre devrait être pris en compte dans le cadre d'une étude prospective.

- **A propos des domaines « orphelins » de méthodes non-animales**

Il faut amplifier le soutien aux recherches pour le développement des approches non-animales dans les neurosciences, l'immunologie et l'infectiologie, domaines qui utilisent actuellement beaucoup de primates. Dans certaines publications, des

⁵ <https://transcience.fr/enquete-de-leurogroup-for-animals-sur-la-perception-de-lExperimentation-animale-mars-2023/>
<https://transcience.ovh/wp-content/uploads/2025/01/Sondage-One-Voice-Ipsos-avril-23-graphiques.pdf>

⁶ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0387_FR.pdf

chercheurs ont pu mettre en doute la possibilité de se passer un jour des « modèles » animaux⁷ mais déclarer à l'avance que quelque chose est impossible ne semble guère compatible avec l'esprit scientifique.

Le CNRS affirme que les méthodes alternatives sont soutenues en citant sa collaboration au projet « MED-OoC » et sa participation au fonctionnement du FC3R (centre français des 3R).

1) Si le projet MED-OoC a effectivement perçu une subvention de l'Etat de 48 M€ (pour 6 ans) dans le cadre de France 2030, c'est le seul exemple de projet d'ampleur que puisse citer le CNRS tandis que des centaines de projets utilisant des animaux reçoivent des subventions de l'Etat.

2) Quant à la contribution annuelle du CNRS au FC3R, elle s'élève à 100 000 euros annuels soit 2% du coût annuel de fonctionnement estimé du centre de primatologie.

En revanche, il serait pertinent de comparer la construction d'un centre dédié à la biologie humaine et aux approches non-animaux versus la construction d'un centre d'élevage de primates en termes de perspectives économiques, rayonnement international, emplois hautement qualifiés...

Conclusion

Il y a un risque évident que ce projet consistant à accroître l'offre n'entretienne un niveau élevé de la demande et que cela n'incite pas les acteurs du secteur à s'interroger sur l'utilisation de modèles non-animaux.

Une analyse prospective sérieuse et indépendante aurait dû intégrer les tendances à l'œuvre non seulement sur les plans scientifique et technologique mais aussi sociétal, réglementaire et économique.

⁷ Par exemple :

La lettre de l'Académie des sciences, printemps 2020, Bernard Meunier : « il serait illusoire de penser que les moyens de modélisation numérique, actuels ou futurs, permettraient de s'affranchir des étapes réglementaires chez l'animal, pour faire des patients les premiers cobayes de la recherche thérapeutique. »

Homberg et al. The continued need for animals to advance in brain research, *Neuron*, 2021, 109, 2374-2379 : « Il n'existe actuellement aucune fin prévisible au besoin de recherche animale en neurosciences »

L'argument de la pénurie est d'autant moins pertinent que des dispositions propres à diminuer le nombre d'utilisations pourraient être mises en œuvre rapidement : financement de méthodes non-animaux dans les domaines les plus utilisateurs de primates, développement des partages de données, plus grande attention portée à la robustesse scientifique des projets, plus grande rigueur dans l'analyse éthique des dommages causés aux animaux au regard des avantages attendus, analyse des appréciations rétrospectives....

Une véritable réflexion éthique menée par des experts du domaine aurait permis de soulever des questionnements qui ne l'ont pas été par les porteurs du projet.

Ce projet n'est pas à la hauteur des ambitions du programme France 2030 et les pouvoirs publics devraient faire le même choix stratégique qu'ont déjà fait la Suisse, les Pays-Bas, la Grande Bretagne et l'Allemagne⁸, c'est-à-dire prévoir le financement d'un centre de recherche axé sur la biologie humaine et les méthodes non-animaux.

C'est ainsi que la France pourra garantir la souveraineté de sa recherche.

⁸ <https://transcience.fr/projets-davenir-des-instituts-dedies-aux-methodes-non-animaux/>



Centre national de primatologie

Concertation préalable du public - 16/10/2025 au 16/11/2025

Cahier d'acteur

Le point de vue de l'*association One Voice*

Date : 14/11/2025

Organisation



Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre national en application des articles L. 141 – 1 et suivants du Code de l'environnement, One Voice œuvre pour la défense des animaux et de l'environnement. Depuis 30 ans, elle lutte notamment pour la fin de l'expérimentation animale et pour la défense des animaux utilisés dans les laboratoires. Elle révèle grâce à ses recherches, procédures et enquêteurs la réalité dans les élevages et les laboratoires, et sensibilise le public.

Contact

Dénomination : Claire Dulière

E-mail : claire.duliere@one-voice.fr

Téléphone : 07 66 59 13 39

Site internet : <https://one-voice.fr/>

En bref

Notre époque semble enclencher un changement fondamental. Pourtant, au lieu d'en tirer les conclusions logiques en prévoyant l'arrêt progressif de l'expérimentation, les laboratoires français s'organisent pour continuer à s'accrocher à ces pratiques dépassées, à rebours des progrès scientifiques et de la demande sociétale, et au détriment d'espèces de primates en danger d'extinction.

Ce projet d'élevage intensif de singes va directement à l'encontre des objectifs de l'Union européenne qui, dans sa directive de 2010/63/UE, vise à adopter des méthodes pertinentes pour les humains, plus prédictives et plus respectueuses des animaux en orientant les pays vers la sortie de l'expérimentation animale.

Par ailleurs, si les organismes qui défendent l'expérimentation vantent sans cesse son caractère réglementé et la faible part de primates parmi les espèces concernées (0,17 %), cela représente plusieurs milliers de singes testés chaque année en France lors de protocoles dououreux et cruels.

Ainsi, il est prioritaire que la France s'engage enfin dans un véritable programme de développement et de reconnaissance des méthodes alternatives à l'expérimentation animale.

Cela suppose :

- d'investir dans la recherche scientifique non animale ;
- de former les chercheurs à ces nouvelles approches ;
- de planifier la sortie de l'expérimentation sur les primates.

Exposé

Alors que la France se doit d'appliquer la règle des 3R ("Remplacer, Réduire, Raffiner"), elle est le premier pays européen en nombre d'animaux expérimentés dans les laboratoires¹.

1. L'argument principal avancé pour défendre ce projet : « un accès maîtrisé et responsable aux primates, dans un cadre transparent et respectueux du vivant » :

Outre les termes technocratiques choquants pour évoquer des animaux sentients rabaisseés au statut d'objets — témoignant de la définition de pure forme du « bien-être animal » par

¹ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-12496-2024-INIT/en/pdf>

ce domaine professionnel —, l'argument consistant à « rapprocher les primates » ne résoudra en rien les problèmes éthiques et scientifiques fondamentaux liés aux expérimentations menées sur des animaux intelligents et sociaux, qui devront en toute hypothèse être importés au début du projet. La conscience et la sensibilité des primates sont pourtant reconnues de longue date : ces animaux éprouvent la peur, la joie, la jalousie, l'empathie. Les spécialistes en philosophie morale et politique s'accordent à dire que **les animaux sentients ne devraient pas faire l'objet d'exploitations qui leur procurent des souffrances.**

Les 3R ont été proposés en 1959 comme une voie d'amélioration des conditions de réalisation de l'expérimentation animale.

- **Remplacer** l'animal par d'autres méthodes expérimentales (si elles permettent d'obtenir exactement le même résultat).
- **Réduire** le nombre d'animaux utilisés (pour un projet et non dans l'absolu).
- **Raffiner** les méthodes afin de réduire les souffrances et le stress des animaux (si cela ne compromet pas les objectifs du projet).

Ces principes montrent aujourd'hui leurs limites : **ils consolident un système qu'il faudrait pourtant transformer** dans la mesure où ils ne remettent pas en question la légitimité même de l'expérimentation animale, atténuant simplement ses effets délétères et la souffrance qu'elle engendre.

Les professionnels liés à ces expérimentations résistent aux évolutions en faveur des animaux – Historiquement, **l'industrie de l'expérimentation animale ne s'est pas montrée favorable à la réglementation des pratiques dans l'intérêt des animaux.** Au contraire, dès l'apparition des réglementations, les laboratoires se sont organisés en associations et en lobbys pour s'attirer les faveurs du public, influencer les représentants politiques et éviter autant que possible de voir leur champ d'action réduit. **Le Gircor** (interprofession et lobby français regroupant les établissements publics et privés) a été fondé à la suite de l'adoption de la réglementation européenne de 1986 et **œuvre encore aujourd'hui à défendre les**

intérêts du secteur, à justifier l'usage des animaux dans la recherche et à minimiser les alternatives disponibles. Il a été présent lors des réunions de cette concertation².

La mécanique entretenue des « besoins » en expérimentations animales : les autorisations de projet et les inspections – Avant de démarrer un projet expérimental, les établissements doivent obtenir un avis favorable de leur comité d'éthique et une autorisation du ministère de la Recherche. En théorie, ces procédures visent à garantir la justification scientifique et éthique de chaque projet. En pratique, peu de procédures ont été évaluées comme défavorables ces dernières années (0% en 2017³, environ 0,5% en 2022⁴ et environ 0,3% en 2023⁵).

Les dysfonctionnements sont légion et **les comités d'éthique, juges et partie, n'ont jamais refusé un projet en France, même lorsque des alternatives non animales existaient depuis plus de vingt ans.** Ce système est dénué de véritable contre-pouvoir.

Les laboratoires français sont inspectés en moyenne tous les trois ans ; pour ceux utilisant des primates, les inspections ont lieu tous les ans. Mais dans les faits, ces contrôles sont généralement annoncés à l'avance. Ces inspections ne conduisent pas à remettre en cause l'agrément des établissements ou la réalisation d'un projet, même dans les cas de non-respect, pourtant très fréquents, de la réglementation⁶.

2. Le système de l'expérimentation animale souffre également d'un profond manque de transparence :

Les rapports d'inspection, les protocoles expérimentaux détaillés ou les primates présents dans les établissements ne sont pas rendus publics. **Obtenir ces documents relève d'un véritable parcours du combattant sur les plans administratif et juridique**, que seules des associations déterminées peuvent mener à bien. Cette entrave démocratique empêche

²https://cnrs-concertation-cnp.fr/api/media/file/ROU_CNP%20CR%20REUNION%20OUVERTURE%2016102025-3.pdf - les comptes-rendus “mot pour mot” des autres dates souhaitées ne sont pas encore rendus disponibles sur la plateforme du CNRS au moment de la présente rédaction.

³<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0015&from=FR>

⁴<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-10/bilan-annuel-d-activit-des-comit-s-d-thique-en-exp-rimentation-animale-ceea-ann-e-2022-29700.pdf>

⁵<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-07/bilan-annuel-d-activit-des-comit-s-d-thique-en-exp-rimentation-animale-ceea-ann-e-2023-33858.pdf>

⁶<https://one-voice.fr/news/experimentation-animale-ce-que-revele-notre-rapport-sur-les-inspections-des-labos-ratoires/>

l'examen par les citoyens de ces projets menés avec l'argent public et ralentit la transition vers des méthodes de recherche alternatives.

Une opacité maintenue dans cette concertation – À aucun moment, lors des événements ou dans les documents publics du projet, les conditions de vie réelles des primates captifs dans les laboratoires n'ont été présentées au public afin d'appréhender la réalité que recouvre le terme de « recherche ».

À titre d'illustration, sont produits ci-après des extraits, parmi les plus diffusables, issus de documents concernant les primates de Rousset, obtenus par One Voice à la suite de plusieurs recours administratifs :

Elliott, né en 2009 sur le site de Rousset et décédé en 2019, a été vendu à un laboratoire et soumis à un projet de recherche sur les effets de la cocaïne, le forçant à des prises répétées de cette drogue.

Les notes mentionnent qu'il est resté « *avec un air hébété (regard dans le vide et posture prostrée) pendant plusieurs jours* ». Il a subi des agressions de la part des autres singes, nécessitant la pose d'agrafes. Les fiches signalent de nombreuses blessures dues à des affrontements. Des stimulateurs électriques ont été implantés dans son torse.

Akira, né en 2009 à Rousset et mort en 2018, a été vendu à un laboratoire et a subi la pose de plots et de chambres crâniennes qui se sont infectées.

Les conditions de captivité ont provoqué des bagarres entre primates, qui lui ont infligé des blessures. Les notes des chercheurs indiquent :

« *Toujours présence de l'affaissement du cortex suite au nettoyage de la chambre. Animal pas bien en cage : tête en arrière, bave, vomissement, faible.* »

En 2018, son état persistant conduit à la décision de l'opérer pour lui retirer un implant. Il décédera lors de cette opération.

Dans l'élevage de Rousset, des lignées entières de primates sont exploitées. En voici un aperçu à travers le cas de la famille de Fenouil vendu à un laboratoire, mort en 2022 après avoir subi de nombreuses expériences. Utilisé comme reproducteur, ses huit petits, parmi lesquels **Nuphar, Narcisse et Navet**, sont venus au monde en 2017 puis ont été vendus à

des laboratoires. Comme Fenouil, Nuphar est mort en 2022. Quelques jours avant leur mort, ils avaient subi des injections dans le cerveau dans le cadre du même projet expérimental. Ses frères Narcisse et Navet ont été tués après leur soumission au même protocole expérimental.

3. Pire, avec un tel projet et de tels investissements d'argent public, la « dépendance » des laboratoires à l'égard des animaux (les « besoins » évoqués par le CNRS) pourra être préjudiciable à la recherche elle-même :

Le Centre commun de recherche de la Commission européenne reconnaît qu'une forte dépendance à l'expérimentation animale peut entraver les progrès dans certains domaines de la recherche sur les maladies⁷ dans lesquels **les modèles animaux ne permettent pas d'appréhender des caractéristiques essentielles de maladies humaines**. Il estime que l'adoption d'autres modèles pourrait permettre de nouvelles percées.

Le calendrier du projet prévoit sa mise en service d'ici 2029 au plus tôt. Pendant ce temps, les autres pays, notamment européens, engagent des stratégies nationales de développement de méthodes non animales⁸. **La France sera d'autant plus dépassée que** les avancées technologiques et l'essor de l'intelligence artificielle ouvrent la voie à une recherche plus éthique, plus fiable et plus innovante.

Exemple d'alternative : le miBrain – Des chercheurs du MIT ont mis au point une reproduction 3D de cerveau humain⁹ de la taille d'une pièce de 10 cents, regroupant les six principaux types cellulaires. Le miBrain se crée à partir de cellules des patients pour une adéquation parfaite du modèle *in vitro*. Il a été pensé pour l'étude des maladies comme Alzheimer ou Parkinson, afin d'être facile à produire et peu coûteux. Ces maladies sont très testées sur les primates et comprennent des procédures douloureuses.

⁷ Tackling neurodegenerative diseases with more human relevant research - Centre commun de recherche de la Commission européenne (JRC) ; https://joint-research-centre.ec.europa.eu/jrc-news-and-updates/tackling-neurodegenerative-diseases-more-human-relevant-research-2021-04-28_en?utm_source=chatgpt.com

⁸ Au niveau européen, la *Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques* (2020) et la *Résolution du Parlement européen* (2021) appellent à un plan d'action à l'échelle de l'UE pour mettre fin aux tests sur les animaux. Les États-Unis ont adopté le *FDA Modernization Act 2.0* en 2022 autorisant l'utilisation de méthodes sans animaux à la place des études animales traditionnelles et présentent une stratégie visant à éliminer progressivement les tests sur les animaux au profit d'approches pertinentes pour l'humain.

⁹ <https://www.pnas.org/doi/10.1073/pnas.2511596122>

4. Des impacts environnementaux à ne pas négliger :

Localisé dans un environnement verdoyant et sujet aux inondations, le projet est susceptible d'avoir des impacts sur la faune et la flore locales que la concertation n'a pas permis d'appréhender correctement, notamment faute de plans précis des futurs bâtiments.

Enfin, les pressions exercées sur la biodiversité ne sont pas étrangères aux facteurs favorisant les maladies de notre époque testées justement; sur les primates, de sorte qu'il paraît incompréhensible de les accroître. La « dépendance » des laboratoires français entretient les trafics et les menaces sur la biodiversité à travers le monde.

5. Nos propositions :

- L'abandon de projets d'élevage à grande échelle sur le territoire national, qui se concrétiseraient actuellement par l'agrandissement du site existant du CNRS à Rousset.
- Le transfert des fonds alloués à ce programme vers des méthodes alternatives à l'expérimentation animale, dont la recherche est insuffisamment financée. À titre de comparaison, le FC3R, groupement d'intérêt scientifique accompagnant la recherche de méthodes alternatives, n'a reçu que 500.000 euros de subventions publiques en 2024, tandis que le CNRS a perçu la même année près de 3 milliards d'euros pour charge de service public¹⁰.

Conclusion

Le projet s'inscrit dans une volonté de pérenniser l'expérimentation animale, ce qui entre en contradiction avec les objectifs de la réglementation européenne et les progrès scientifiques réalisés dans d'autres pays. Il contribue à accentuer la dépendance de la recherche à l'égard des animaux, fait obstacle au financement des MNA¹¹ et freine les avancées scientifiques en raison de l'inadéquation des modèles animaux pour comprendre certaines maladies. Ouvert à la vente au secteur privé et à d'autres laboratoires européens¹², le CNRS n'inscrit pas son

¹⁰ Rapport « Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) », exercice 2013-2023, Cour des comptes, page 29.

¹¹ Méthodes non animales.

¹² Dossier de candidature du CNRS « France 2030 ».

projet dans un objectif de réduction de l'utilisation de primates. Les trois quarts des Français sont défavorables à l'expérimentation animale¹³. Les ressources financières publiques de ce projet¹⁴ devraient être allouées à :

- des centres d'excellence dédiés aux méthodes non animales pertinentes pour les humains ;
- des systèmes *in vitro* avancés pour des réponses humaines biologiquement réalistes ;
- des modèles informatiques et d'intelligence artificielle capables de simuler avec une plus grande précision que les modèles animaux ;
- une réelle transparence et un meilleur partage des données entre les organismes de réglementation, le monde universitaire et l'industrie afin d'accélérer l'adoption des MNA¹⁵ et d'éviter des expérimentations similaires sur des animaux.

Le projet est dépassé avant même son commencement et les incohérences relevées lors de la concertation n'ont fait que renforcer les inquiétudes du public à son sujet.

¹³ <https://one-voice.fr/news/sondage-inedit-ipso-one-voice-les-francais-en-grande-majorite-defavorables-a-l-experimentation-animale/>

¹⁴ Subvention France 2030 et fonds annuels du CNRS.

¹⁵ Méthodes non animales.